126-7 PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES

FOLKLORE DE CHAMPAGNE

ADOLPHE JAQUESSON INVENTEUR DE LA CAPSULE

LE PETIT FAGNIERES

NUMERO SPECIAL DOUBLE
BIMESTRIEL 40.00F

MARTELAGE FORESTIER

CHAMPAGNE JACQUESSON & FILS

MAISON FONDÉE EN 1798

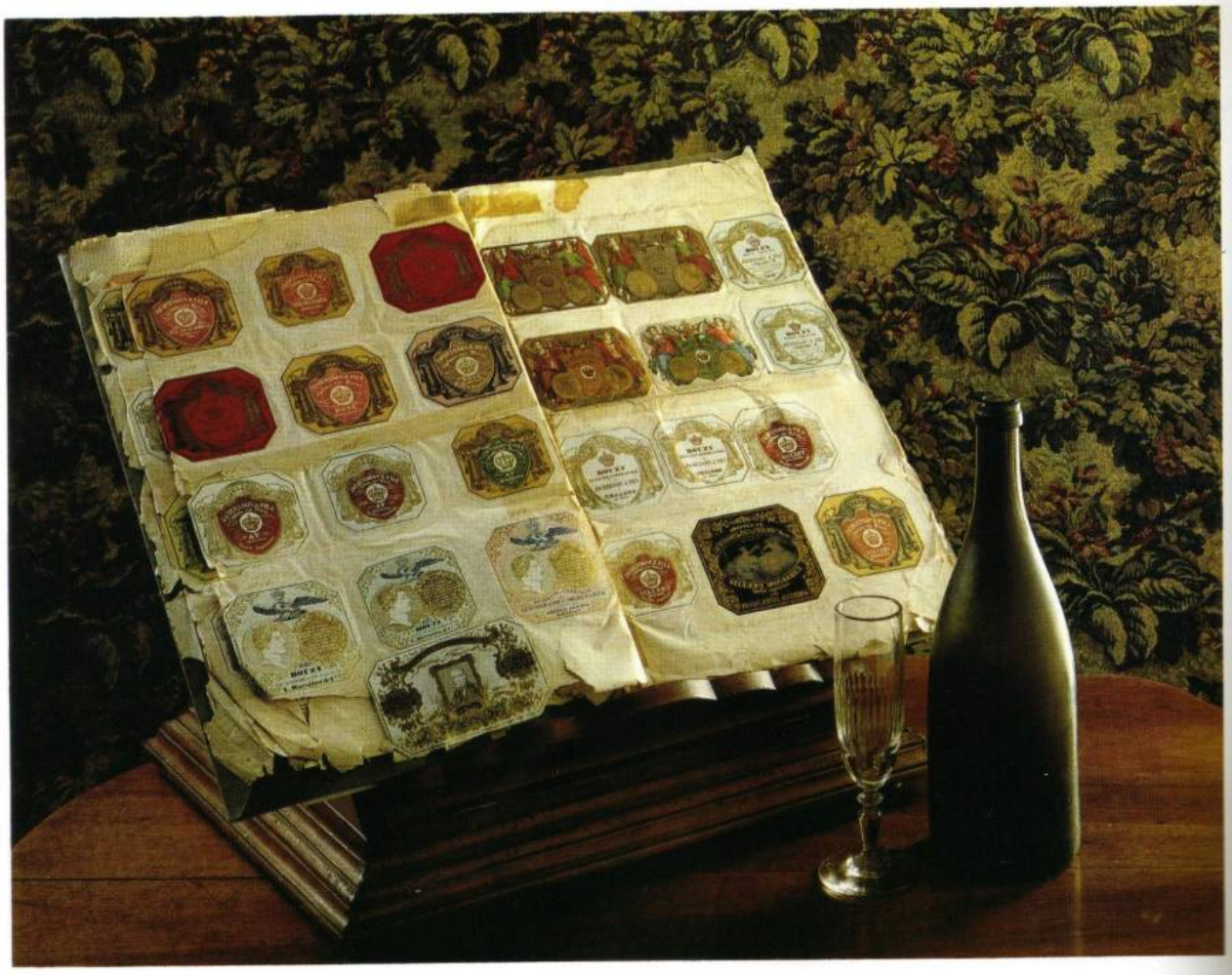

INVENTAIRE DES ETIQUETTES DE LA MAISON JACQUESSON & FILS A L'AUTOMNE 1845

MÉDAILLE D'OR

décernée par Napoléon 1er en 1810

DIZY 51200

Téléphone : 26 55 68 11
Télécopie : 26 51 06 25

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE
CHAMPAGNE

126-127

NUMERO SPECIAL DOUBLE
en collaboration
avec la Section historique du
CLUB FAGNIEROT SPORTS ET LOISIRS

4 LE PETIT-FAGNIERES ET LA "RIVE-GAUCHE"
C.F.S.L.

56 LE VIGNOBLE FAGNIEROT
C.F.S.L.

29 L'EPOPEE JACQUESSON
C.F.S.L.

59 MARTEAUX ET MARTELAGES FORESTIERS
Gilles FOURTIER

39 INVENTIONS ET BREVETS D'ADOLPHE JACQUESSON
C.F.S.L.

62 LIJOU

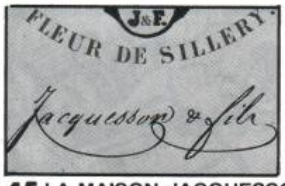

45 LA MAISON JACQUESSON & FILS
C.F.S.L.

NUMERO SPECIAL REALISE EN PARTENARIAT
AVEC LA VILLE DE CHALONS SUR MARNE

Photo "Champagne-Création"

Crédit photographique :
Documents C.F.S.L.

safac

FOLKLORE DE CHAMPAGNE, revue du Patrimoine, des Arts, Traditions, Artisanats et techniques de la région Champagne-Ardenne, est une édition de la **Société des amateurs de folklore et arts champenois,** association Loi 1901, SIRET 3336 1151.011 APE 9723, agréée Jeunesse et Sports n° 10.7/10.08.66 CCP 20041 01002 0000221 R 023 33 Châlons s Marne. Siège social : 21, rue d'Arcis 10170 Les Grandes Chapelles. Tél. 25 37 51 09. Antenne Marne : 40, rue des Artisans 51000 Châlons s Marne.

Conseil d'administration : Président d'honneur Jean Daunay. Président Michel Coutant. Directeur régional Gilbert Roy.

Directeur de la publication Gilbert Roy. Secrétaire Michèle Andrieux. La rédaction n'est pas responsable des textes et photos reçus qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. L'envoi de documents implique l'accord de leur auteur pour leur libre publication. Les indications de marques et les adresses qui figurent dans les pages rédactionnelles sont données à titre d'information sans but publicitaire. Toute reproduction des textes, photos et dessins publiés est interdite sauf autorisation écrite de l'éditeur.

Commission paritaire n° 53035. Maquette et mise en page Gilbert Roy. Photocomposition Lysiane Mangeot. Spiral photogravure. Impression offset imprimerie Leducq S.A. 51000 Fagnières. Imprimé en France.

La safac est subventionnée par le Conseil Général de l'Aube, le Conseil Général de la Marne et la Ville de Châlons s Marne.

CHAMPAGNE

ALBERT LE BRUN

MAISON FONDÉE EN 1860

à Châlons-sur-Marne

NM-309-001

Elaboré par La Société Champenoise d'Exploitation Vinicole, Châlons-sur-Marne - France

TOUTES CADENCES TOUS FLACONS

depuis 1850

Modèles F. VALENTIN EPERNAY Déposés

"Les Forges"
BP 298
51209 EPERNAY CEDEX

LE MUSELET F. VALENTIN

Tél. 26 58 79 79 - Fax 26 54 79 52

LA RADIO...

Champagne

FM

FM 87.7 FM 97.5 FM 102.1 FM 101.4

CABINET GERARD KESTLER

LES MUTUELLES DU MANS

VOTRE ASSUREUR CONSEIL

2 TER RUE J. JAURES

TEL : **26.68.17.98**

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI

DE 8H45 A 12H15 ET DE 14H00 A 18H30

le patrimoine
l'histoire locale
les savoir-faire
du pays de Langres
c'est sur...

RADIO PAYS DE LANGRES

Blason de la commune de Fagnières, réalisé par le Groupe de Recherches historiques du C.F.S.L., adopté par le Conseil municipal le 27 sept. 1985.

A LA RECHERCHE... DU PETIT-FAGNIERES

Ce voyage dans le temps et sur les traces de Memmie et Adolphe Jacquesson, illustres personnages du Petit-Fagnères, vous est proposé par la section RECHERCHES HISTORIQUES du CLUB FAGNIEROT, SPORTS ET LOISIRS, C.F.S.L.

Ce club propose principalement des activités sportives telles que le tennis et le tennis de table, ayant chacune leur école de formation ainsi que la gymnastique féminine pour l'entretien de la forme des dames.

La "Recherche historique" en constitue la branche culturelle. Celle-ci, qui déjà à son actif de nombreux articles parus dans la presse locale, quatre expositions et la diffusion des "Cahiers de doléances de Fagnières", organise la visite guidée de l'église de Fagnières. Elle apporte, de plus, sa collaboration à l'Office de Tourisme, à l'Agence de l'Urbanisme, au développement social du Quartier et à la Zone d'éducation prioritaire, aux collèges Louis Grignon et Nicolas Appert, à l'école primaire de Fagnières et aux Maisons de champagne Laurent-Perrier et Jacquesson.

Dans cette étude, notre souci a été de ne pas sembler trop ardus pour le profane, ni trop liminaires pour le spécialiste.

Ce travail est le fruit de longues recherches entreprises dès 1985 et ne s'appuie que sur des documents originaux.

Vous constaterez, en cours de lecture, que nous citons "Chaalons-en-Champagne" et "Châlons-sur-Marne". Il s'agit de la même ville mais, nous avons conservé les dénominations correspondant aux périodes historiques, la référence retenue pour le changement de nom étant le 25 février 1790, date de la création des départements français.

Gérard Arethens
Pierre Chardain
Denis Fenat
Jean-Claude Hoffmann

Pour tous renseignements complémentaires, écrire à :

C.F.S.L. RECHERCHES HISTORIQUES
GERARD ARETHENS
8, RUE DU 355e R.I.
51510 FAGNIERES

Nous tenons à remercier ceux qui nous ont aidés dans nos recherches, notamment MM. Bertrand Schlumberger, descendant de la famille Jacquesson, Jean-Pierre Ravaux, conservateur des Musées de Châlons-sur-Marne, Jean-Paul Denise, Président du Centre généalogique de la Marne, Jean-Claude Arethens, Alain Barbe, Geneviève et Alain Chantelauze, Jean-Luc Pierronnet, les Maisons de champagne Jacquesson & Fils à Dizy, Laurent Perrier à Tours-sur-Marne et Joseph Perrier à Châlons-sur-Marne.

Nous devons la photographie de couverture à l'aimable autorisation de "Champagne Création".

Notre gratitude va également aux annonceurs qui ont permis la publication de ces travaux.

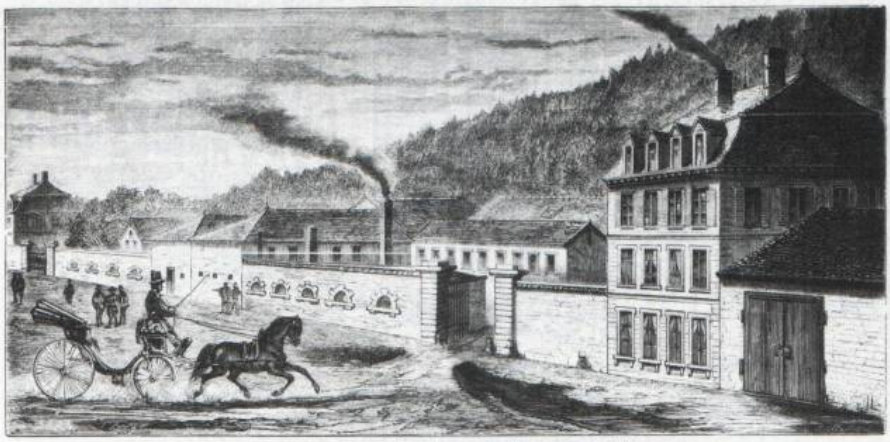

VUE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS DE MM. PERRIER JOUËT, DE CHALONS.

PERCÉES PERPENDICULAIRES AUX QUINZE VOUTES DES CAVES.

VUE DES QUINZE VOUTES DES CAVES.

ENTRÉE DES CAVES.

CHAMPAGNE

Joseph Perrier fils & Cie

Maison fondée en 1825

Châlons-sur-Marne

A CONSOMMER AVEC MODÉRATION - L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ

du Petit Fagnières à la Rive-Gauche

L'empreinte de la civilisation celtique sur notre territoir fut signalée pour la première fois par Emile Schmit qui, vers le milieu du XIXe siècle, mit à jour une nécropole gauloise à mi-pente du Mont-Saint-Michel, non loin de l'actuelle rue Oemichen, dans un terrain qui était alors planté de vignes.

La ville fut fondée sur la Marne par les Romains. Ils l'appelèrent "*Catalaunum*", du nom de la tribu gauloise locale, les "*Catuvellauni*" ou "*Catalauni*", "*Ceux qui sont braves au combat*". Au cours des siècles, le nom évolua et, de "*Durocatelauni, apud Catalaunos* (IVe s.) devint Chaalons-en-Champagne et, enfin, Châlons-sur-Marne.

LA MARNE, UNE RIVIERE AU LIT CHANGEANT

Depuis les temps géologiques, dans la zone basse du quartier Rive-gauche, situé entre le Pont-de-Marne et l'avenue de Paris, la Marne serpentait dans des terres marécageuses. Au gré des inondations, elle changeait de lit, créant des bras morts. La Coole coulait, jusqu'au XIIIe siècle, au pied des falaises du Mont-Saint-Michel et se jetait dans la Marne à Saint-Gibrien. Aujourd'hui leur confluent se situe en amont, sur le territoire de la commune de Compertrix. La présence de la Coole en cet endroit peut nous étonner mais, il faut savoir qu'elle était le prolongement de la Blaise qui prend sa source en Haute-Marne (et non celle qui naît à Moncetz-Longevas). Cet ancien lit de la Coole est d'ailleurs toujours visible en contre-bas de la rue Marcel Pinotie à Fagnières. Un ruisseau, bien que souvent à sec, y coule encore.

Ces terres riches, mais fréquemment inondées, ne permettait pas des récoltes régulières. Sur ces espaces marécageux, entre les bras morts, s'élevait la "*Maison du Colombier*", avec jardins et vivier, appartenant, de 1216 à 1656, aux Chevaliers de la Porte-Marne. Aux XVe et XVIe siècles, on y isola les pestiférés de la ville.

Au pied du Mont-Saint-Michel, aux environs de la rue Basse de Compertrix, se dressaient les fourches patibulaires de la Justice du Comte Evêque de Châlons. Elles disparurent en 1589, pour être remplacées, jusqu'à la Révolution, par une potence élevée sur la place du "*Marché au blé*" (actuelle place de la République).

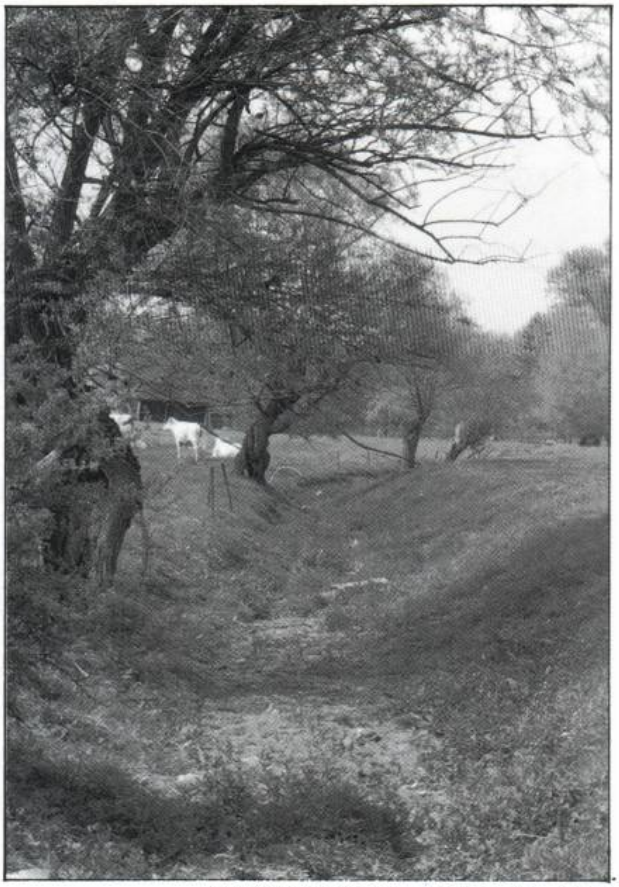

L'ancien lit de la Coole au bas de la rue Marcel Pinotti

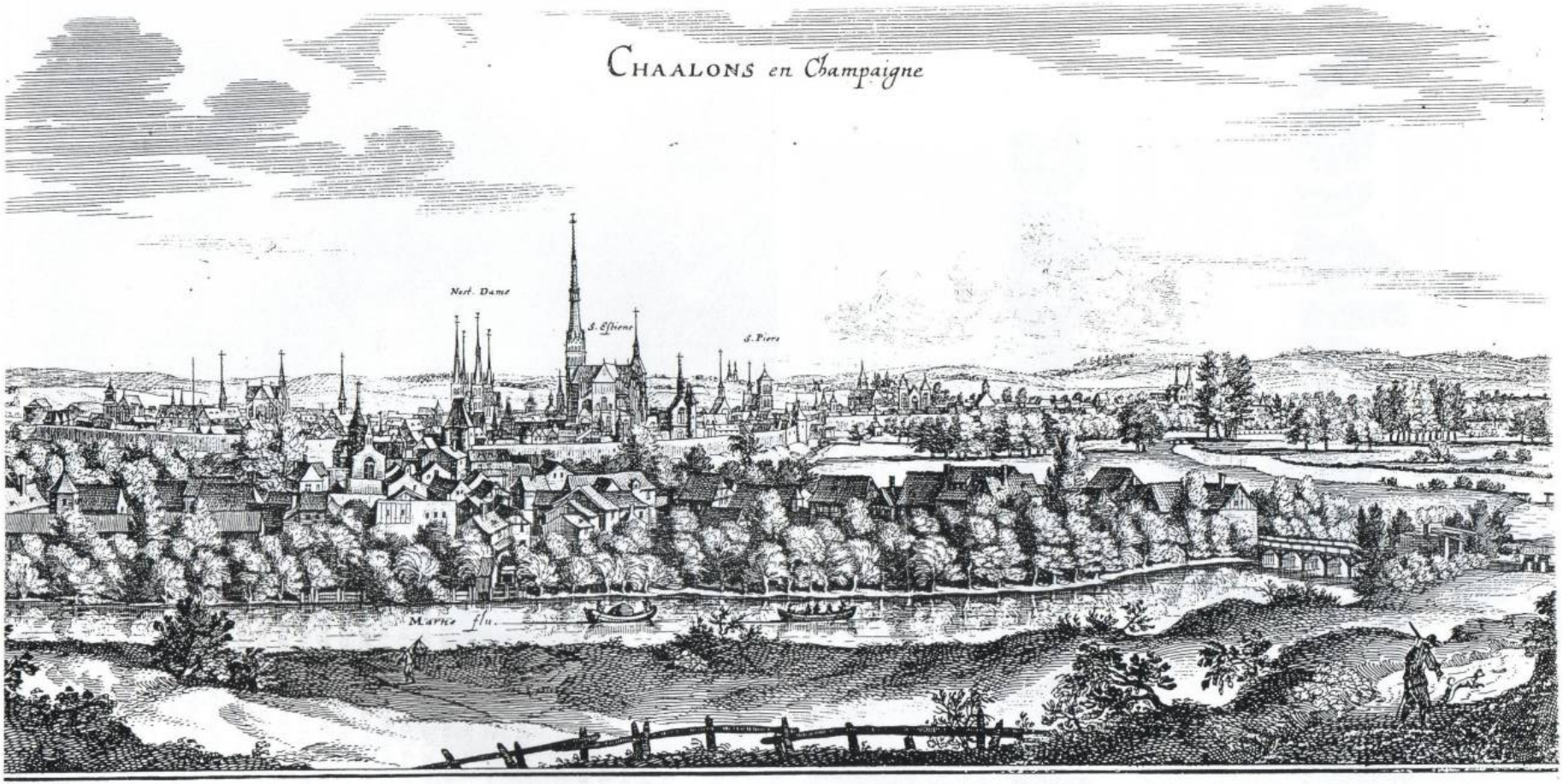

La Voie-Creuse et Chaalons-en-Champaigne vus à partir du territoire de Fagnières au XVIe siècle

Le Pont de Marne construit en 1785. Le quartier Rive-Gauche est à gauche de la photo

ROUILLÉ D'ORFEUIL TRACE DE NOUVELLES VOIES D'ACCES PAR L'OUEST

Depuis toujours, le tracé des chemins de communication a tenu compte de la topographie. Les marais qui recouvraient les terres, à l'ouest de Châlons, n'offraient que peu de possibilités et, lorsque le voyageur venait de Troyes, il devait emprunter la "*voie Agrippa*" qui franchissait la Marne au pont Ruppé, au pied du Mont-Saint-Michel. Vers le XIIIe siècle, Fagnières était relié à Chaalons-en-Champagne par le chemin-des-Ajaux qui aboutissait au bord du cours principal de la Marne, en face de la Porte Revel (Boulevard Léon Blum). Une partie de ce chemin existe encore aujourd'hui à Fagnières.

Durant le XVIIIe siècle, le royaume de France allait se doter d'un nouveau réseau routier pour des motifs stratégiques et pour permettre la libre circulation des céréales d'une province à l'autre. C'est à cette époque que l'on traça les routes allant de Châlons à Epernay et de Châlons à Montmirail.

Le dernier intendant de Champagne, Rouillé d'Orfeuil, voulut donner à Chaalons-en-Champagne, le visage d'une véritable capital d'intendance. La ville était capitale administrative depuis Henri IV, mais son aspect architectural lui était défavorable faute de grands hôtels privés ou de belles demeures comme il s'en trouvait dans les autres capitales d'intendance.

A la suite de l'effondrement du pont de Marne, Rouillé d'Orfeuil décida de grands travaux et fit creuser le nouveau lit de la Marne. Les travaux durèrent de 1775 à 1785. Les déblais servirent à la construction de la rue du faubourg de Marne (rue Jean Jaurès). Les ouvriers logèrent dans des guinguettes construites sur le site actuel de la gare, très fréquentées par les bourgeois et les notables châlonnais. L'architecte Colluel redessina la perspective de la rue de Marne dans l'axe du nouvel Hôtel-de-Ville construit entre 1772 et 1776 et une rue rectiligne fut percée jusqu'à la falaise de craie du Mont-Saint-Michel.

Le 18 juin 1787, deux des sept arches du pont Ruppé établi avant le XIIe siècle, s'effondrèrent. Rouillé d'Orfeuil décida alors sa destruction et le comblement de ce bras mort de la Marne avec la craie du Mont-Saint-Michel. On requit pour cela une quinzaine de voitures et une centaine d'hommes choisis dans l'atelier du canal. Mais, à l'instant d'entreprendre l'ouvrage, les voituriers et laboureurs du faubourg de Marne refusèrent de travailler si on ne leur donnait pas 5 livres par cheval. On ne sait s'ils obtinrent satisfaction mais le passage fut rebouché. A la mi-novembre, par suite des intempéries, il fut, à nouveau, impraticable...

Les lits de la Marne d'après un plan de la fin du XVIIIe

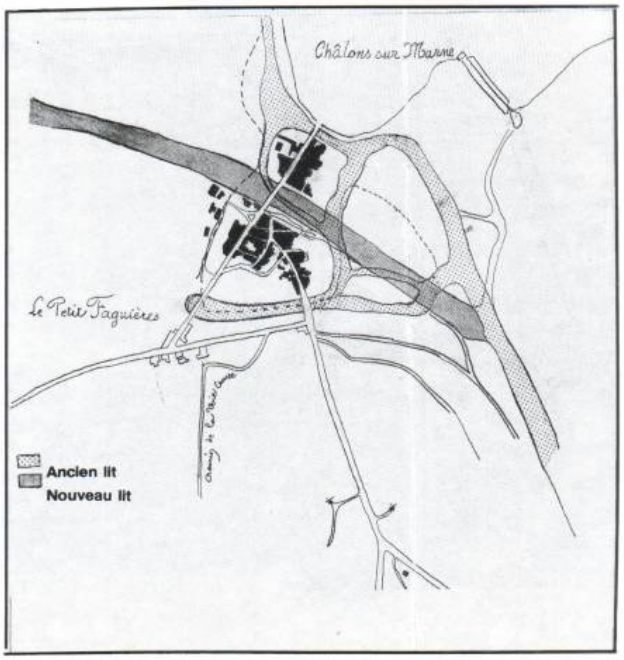

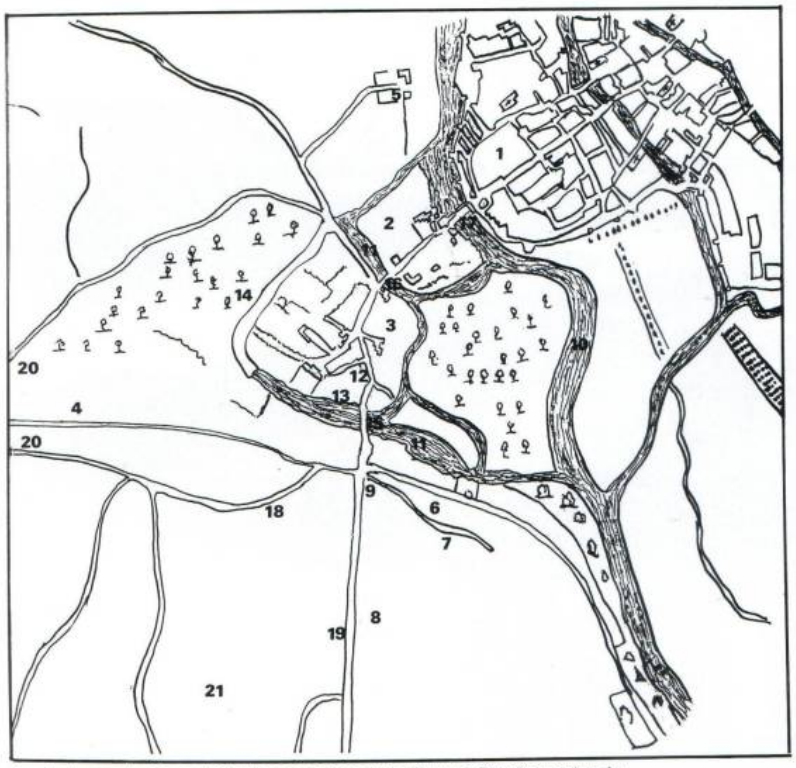

1 - Chaalons-en-Champaigne
2 - Faubourg Saint-Sulpice ou Petit-Bourg de Marne
3 - Faubourg Sainte-Pudentienne ou Grand-Bourg de Marne
4 - Territoire de Fagnières
5 - Lazaret de l'ancienne abbaye des Toussaints-Dehors
6 - Maison du Colombier
7 - Fourches patibulaires
8 - Prieuré du Mont-Saint-Michel
9 - Croix Saint-Michel
10 - Lit principal de la Marne
11 - Bras de la Marne
12 - Eglise Sainte-Pudentienne construite à l'emplacement du Couvent des Aveugles ou des Moines Mariés
13 - Premier emplacement prévu pour le Temple protestant
14 - Emplacement du Temple protestant
15 - Pont Ruppé
16 - Pont des Mathurins
17 - Pont des Moulins de l'Evêque
18 - Voie Creuse
19 - Route royale de Chaalons-en-Champaigne à Troyes
20 - Chemin de Fagnières
21 - Mont-Saint-Michel

Les faubourgs de Marne à Chaalons-en-Champagne. Croquis d'après un plan de 1750

Ancienne église Sainte-Pudentienne

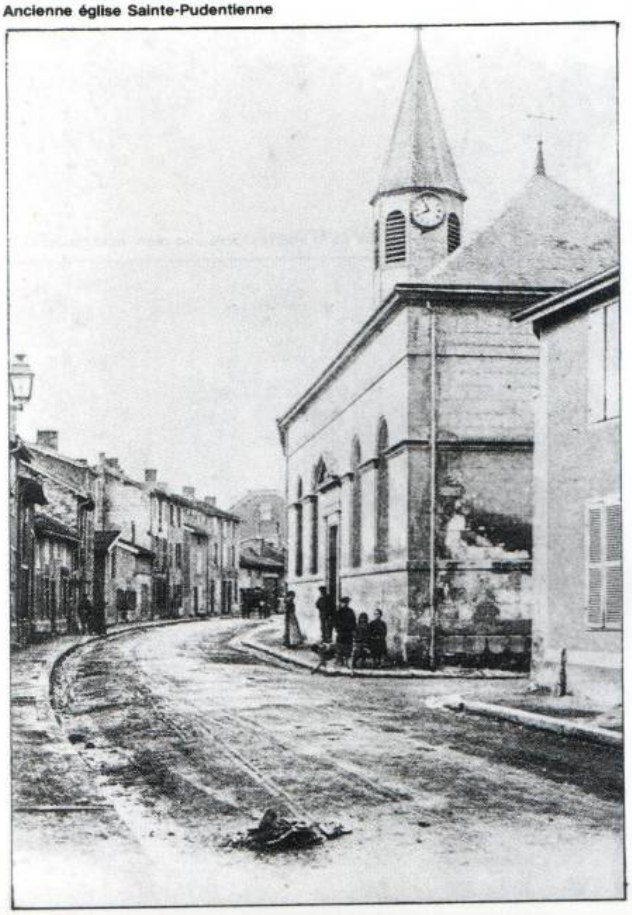

LA FOI SUR LA RIVE GAUCHE

Vers 1443, au pied du Mont-Saint-Michel, près de la voie Agrippa et à l'intersection des chemins Hauts et Bas de Compertrix, se dressait *la Croix de Saint Michel*.

Le faubourg Saint-Sulpice situé entre la porte Marne (Hémicycle actuel), près des moulins de l'Evêque et un bras de la Marne avait une abbaye depuis le VIIe siècle. Mais, au début du XIe, la communauté religieuse ayant disparu, son église ne servait plus qu'au culte paroissial.

Vers 1200, il existait également le *couvent des Mathurins*, tout près du pont du même nom qui reliait le faubourg Saint-Sulpice au faubourg du pont Ruppé.

Dans ce faubourg du pont Ruppé, peuplé et actif, des moines mariés avaient aussi leur couvent, le "*couvent des Aveugles*". Il s'agissait en fait d'un hôpital où des personnes mariées venaient, par dévotion, passer quelques temps à soigner les malades.

LE PRIEURÉ DU MONT-SAINT-MICHEL

Au milieu du XIIe siècle, au bord de la route de Troyes, à mi-pente, s'élevait la *chapelle Saint-Michel*. Près d'elle, vivait une communauté religieuse ayant le titre de Prieuré. Cette colline étant dépourvue d'habitations, le Prieuré s'élevait donc seul au milieu des vignes.

Les religieux avaient besoin de cet isolement pour se recueillir et honorer Dieu. Mais, en période de guerre, ils étaient dans l'obligation de trouver refuge derrière les remparts de Châlons et leurs bâtiments restaient exposés aux destructions. C'est ainsi qu'en 1591, par suite des guerres de religions, le prieuré et sa chapelle furent rasés et ne furent jamais reconstruits.

Cette disparition — il y a quatre cents ans — explique qu'on ne connaisse plus, aujourd'hui, l'emplacement exact de cette chapelle. On sait seulement qu'elle était située près de l'avenue Jeanne d'Arc, avant le sommet de la côte, ce choix ayant été dicté par le culte de l'archange saint Michel qui se devait d'être célébré sur une hauteur, le cas le plus célèbre en France étant celui du Mont-Saint-Michel de la Manche.

Emplacement de l'ancien temple protestant

LE CULTE PROTESTANT

En 1598, l'Edit de Nantes autorisant les protestants à exercer librement leur religion, ceux-ci devaient se rendre au temple de Compertrix pour assister aux offices et tenaient leurs réunions dans une ferme servant de consistoire. Ils voulurent donc bâtir leur propre édifice.

Un manuscrit de l'époque nous détaille de quelle manière fut effectué le choix de l'emplacement et son piquetage.

Les protestants avaient acheté un terrain situé près de la sortie de ville, à une centaine de toises, le long d'un bras mort de la Marne dont les eaux se perdaient dans les terres de Fagnières. Mais, ce terrain était un "*augustier*" (parcelle très étroite). D'autre part, l'écart entre l'église Sainte-Pudentienne et l'emplacement du futur temple étant trop réduit, les catholiques craignaient que les psaumes chantés par les adeptes de la religion "prétendue réformée", amplifiés par les vents d'ouest ne dépassent en puissance leurs propres cantiques. Enfin, les processions des catholiques châlonnais se rendant à la chapelle de N.D. du Reclus et celles des Fagnèrots se rendant à Chaalons-en-Champagne, empruntaient la rue du Pont Ruppé, trop proche de ce futur temple. Un plan daté de 1750 montre qu'en effet il n'existait que cette seule route au sud de Châlons.

Un autre lieu fut donc choisi et, le 10 juillet 1682, Jean-Baptiste de Pinteville, lieutenant général et commissaire du roi, les représentants de la religion "prétendue réformée" et le syndic du Clergé du diocèse de Châlons, François Cuissotte, se sont transportés sur un terrain de 12 à 13 denrées, situé sur le territoire de Fagnères, près d'un chemin qui deviendra, quelques décennies plus tard, la rue des Guinguettes. Ce terrain, éloigné de plus de 155 toises, ne gênait plus, par sa proximité, les Catholiques. D'autant qu'un chemin bordé de haies en permettait un accès discret. Les autorités de Chaalons-en-Champagne interdirent à quiconque de troubler et d'empêcher la construction du temple. Celui-ci avait 12 toises de long et 9 de large, soit environ 23 m sur 17,5 m. Il possédait ses dépendances, un logement pour le concierge, une chambre du consistoire, des étables et écuries. Il fut détruit en 1688, après la révocation de l'Edit de Nantes. Les matériaux provenant de sa destruction devaient être vendus au profit de l'Hôtel-Dieu, charge à lui de soigner les protestants indigents.

La mémoire populaire voudrait que ce portail soit celui de l'ancien temple protestant

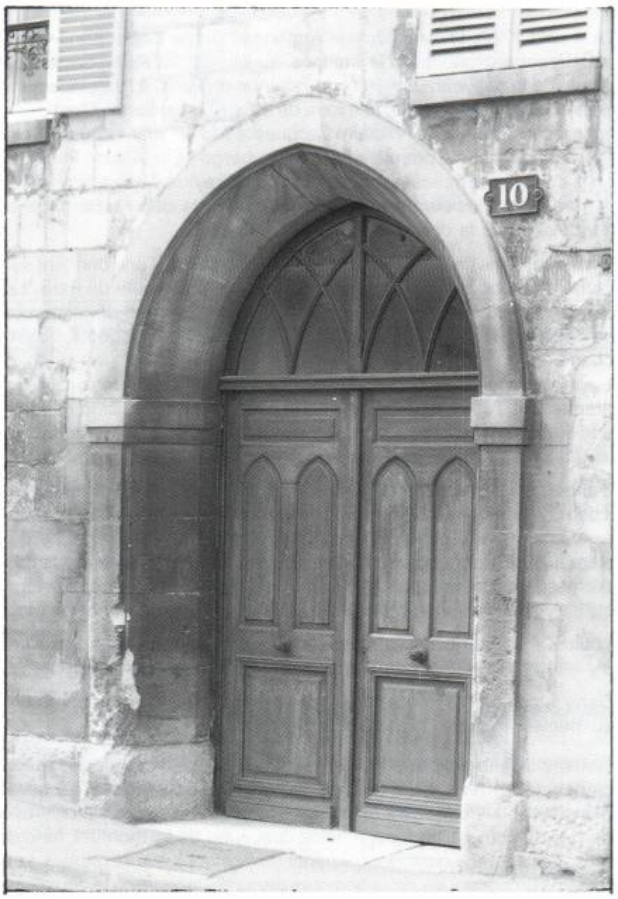

LES TEMPS DIFFICILES ET TROUBLES

Les rigueurs de l'hiver de 1709, où le vin gelait dans les carafes, n'étaient que les prémices d'années difficiles. Les paysans avaient de plus en plus de difficultés à "faire la soudure" avec les récoltes suivantes et le nombre de feux du village de Fagnières baissait considérablement : 70 feux en 1713 au lieu des 108 de 1690 ! La misère était grande. Elle fut encore aggravée en 1711 par des hordes de loups qui semèrent la terreur dans toute la contrée en faisant de nombreuses victimes et les autorités versèrent jusqu'à 20 livres par tête de loup tué à six lieues à la ronde, soit l'équivalent du prix d'une vache.

La limite territoriale entre la seigneurie de Fagnières et Châlons était formée par la Marne qui coulait au pied des remparts. Ce découpage rendait difficile la surveillance des pâtis communaux se trouvant entre les faubourgs St Sulpice et Ste Pudentienne et la falaise du Mont-St-Michel. Cette terre fagnièrote, rendue très fertile par les nombreuses inondations, était convoitée par les habitants des deux bourgs car l'herbe et les céréales y poussaient en abondance. Les minutes de la justice du bailliage de Fagnières relatent de nombreuses affaires de divagations de troupeaux dans les prés et les champs de cette zone. Nous ne relaterons ici qu'un seul cas.

Dans la nuit du 31 mai au 1er juin 1716, le suppléant du syndic de Fagnières surprend une douzaine de personnes de la paroisse de St Sulpice, gardant environ 45 vaches sur les pâtis communaux situés non loin du *Pont-aux-Vaches* (un nom prédestiné). Après les avoir poursuivies, il n'en rattrape que cinq. Afin de savoir à qui elles appartiennent, il les suit jusqu'au-dit faubourg. Arrivé rue Barbâtre, trois lui sont reprises violemment par Nicolas Cocquetaux et ses compagnons. Les deux dernières le conduisent chez le sieur Pierre Farochon, *"hostelier en la paroisse St Sulpice"*. Les bêtes furent arrêtées et saisies par le syndic de Fagnières. Après enquête, on s'aperçut qu'elles étaient gardées par les enfants, les femmes et les domestiques des propriétaires. Ils furent condamnés au remboursement des dégats évalués à 4 et 5 quintaux et au paiement d'amendes.

LA PREMIERE AUBERGE "A LA VILLE DE PARIS" APPARAIT A LA REVOLUTION

Le 4 août 1789, le sieur Nicaise Armand et Dame Caillet Anne-Cyre, achetèrent aux hôpitaux de Châlons, au lieu-dit *"La Petite Saussaie"* (angle de la rue Jean-Jaurès et de l'avenue de Paris, à l'emplacement de la boulangerie actuelle) une terre de 35 ares 4 centiares. C'est dans les procès-verbaux de *"l'Affaire Jacquesol"* du 1er mai 1790 qu'il est fait mention, pour la première fois, de l'auberge *"A la Ville de Paris"* et on lit dans les comptes-rendus d'interrogatoire que *"Le postillon avait mangé avec plusieurs particuliers... Il demanda que l'aubergiste le conduisit dans la chambre..."*

On entrait dans l'auberge par deux portes cochères, l'une donnant sur la rue du faubourg de Marne, l'autre sur la grande route de Paris. Le corps de logis s'élevait à l'angle des deux rues. Au rez-de-chaussée se trouvaient la cuisine, une salle à manger pour les voyageurs, quatre chambres, le fournil avec deux caves et deux celliers ; au premier étage, six chambres desservies par un corridor et, au-dessus, deux greniers, de l'autre côté de la grande cour, une remise, cinq écuries, une étable, une grange, un hangar et, derrière le tout, une place pour les voitures.

L'auberge étant située sur l'axe Paris-Strasbourg, par Montmirail ou Epernay, contournant Châlons, cette position géographique allait lui assurer un grand essor. Elle était fréquentée par le roulage, ce qui attira aux alentours bon nombre d'artisans et d'ouvriers exerçant des professions dont les rouliers avaient un constant besoin : bourreliers, selliers, charrons, maréchaux-ferrants, menuisiers, cordonniers, etc...

Louis XVI passa devant l'auberge le 21 juin 1791 vers 16 heures sans s'y arrêter et ne changea ses chevaux qu'au relais de Châlons.

Dans les moments troublés de la Révolution, tous les clients y furent suspectés. L'affaire Jacquesol le démontre.

Deux citoyens voient, le jour du 1er mai, vers dix-sept heures cinquante, arriver dans la cour de l'auberge, un cavalier dont le cheval blanc est couvert de sueur et même — paraît-il — de sang sur diverses parties du corps. L'homme, à peine descendu de sa monture, tend, à un autre cavalier, un paquet qui paraît renfermer plusieurs papiers. Les témoins entendent les deux hommes discuter. Jacquesol, le deuxième

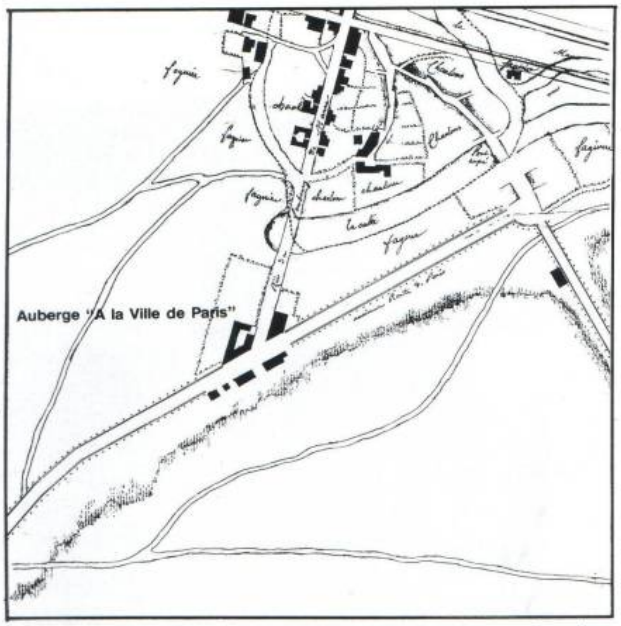

L'auberge "La Ville de Paris" et les maisons d'artisans travaillant pour le roulage. Plan du début du XIXe

cavalier, dit qu'il espérait être à St Dizier vers vingt heures. Pensant avoir affaire à des espions, les témoins préviennent le maire qui envoie aussitôt l'aide-major Lantier, de la Garde Nationale. Lors de l'interrogatoire du premier cavalier, il s'avéra qu'on était en présence d'une tentative d'escroquerie à la Loterie Royale. Jacquesol fut arrêté à Nancy où il se faisait passer pour un anglais du nom de *"Jacson"* (1). Ces deux cavaliers avaient couvert la distance Paris-Strasbourg en moins de vingt-quatre heures et avaient disposé, sur ce parcours, de chevaux frais dans un grand nombre de relais.

(1) Ce nom, comme nous le verrons, paraît prédestiné en ce lieu !

LE CAMP DE CHALONS SOUS LA REVOLUTION

Le 12 juillet 1792, l'Assemblée Législative proclame la Patrie en danger. En août de la même année, Châlons fut choisie pour l'implantation d'un camp de conscription de volontaires. Sa position stratégique par rapport aux lieux de batailles et ses capacités importantes en magasins, hôpitaux et logement des officiers, motivèrent ce choix. Le Mont-St-Michel, dépendant du territoire de Fagnières, plus facile à contrôler, fut le site retenu et la population châlonnaise se sentit plus en sécurité, en voyant ces troupes de volontaires repoussées de l'autre côté de la Marne. Le Ministre de la guerre, Servan, ayant annoncé l'arrivée de12 000 hommes et de 2 000 gendarmes, la ville de Châlons qui ne s'élevait qu'à 11 000 habitants eut une moyenne de 4 000 citoyens supplémentaires à loger et nourrir quotidiennement.

Les volontaires ne devaient séjourner dans le camp que très peu de temps et partir dès que leur bataillon serait constitué. Mais, pour permettre le ravitaillement et le logement de cette armée non encore formée, il fallut construire des fours à pain, des baraquements, des tentes et divers édifices pour recevoir les malades. Malgré leur meilleure volonté, les responsables militaires ne purent loger tous les soldats. Beaucoup dormaient ailleurs ou bien logeaient chez l'habitant.

Durant la première quinzaine de septembre 1792, l'indiscipline fut le plus grave problème du cantonnement car l'arrivée massive de citoyens volontaires perturbait l'organisation militaire républicaine, d'autant qu'il fallait réformer ceux qui ne pouvaient porter les armes pour raisons de santé ou pour incapacité physique.

Une mission aux armées composée de trois commissaires, dont deux Marnais, Prieur de la Marne et Brulard de Genlis, marquis de Sillery, fut envoyée par l'Assemblée Législative.

Elle constata que l'habillement des soldats était désastreux, que les fournisseurs de l'armée n'avaient pas livré suffisamment de

chaussures, que, de plus, certaines étaient de très mauvaise qualité, que le cuir se détériorait très rapidement et que leur durée de vie n'excédait pas 6 à 12 heures !

Les conditions climatiques étaient difficiles. Un volontaire écrivit, le 20 septembre 1792, jour de la canonnade de Valmy "*Pendant que nous sommes retenus dans nos tentes par une pluie très forte...*" Les soldats marchaient toute la journée "*dans la gadoue*" et le cuir des chaussures ressemblait à du carton bouilli. Le tissu employé à la confection des uniformes était un drap étiré à la rame et les habits s'étaient tellement rétrécis que les volontaires ne pouvaient plus les endosser. Ils étaient décousus et déchirés en plusieurs endroits rien que par les efforts faits pour les enfiler...

L'armement stocké sur le site consistait en 252 pièces de canon attelées à des chevaux de carrosse portant leurs harnachements de luxe.

En septembre, le manque de fusils se faisant sentir, les artilleurs donnèrent les leurs aux volontaires qui n'en possédaient pas. On fabriqua 10 000 piques, 800 livres de balles et 120 000 cartouches pour lesquelles on utilisa les papiers et parchemins des bibliothèques religieuses rassemblés à l'abbaye Saint-Pierre-aux-Monts.

INSECURITE ET BARBARIE AUTOUR DU CAMP

Malgré la frontière naturelle que représentait la Marne, la sécurité des Châlonnais restait aléatoire et le désordre régnait. Les volontaires volaient le "*pain de munition*" chez les boulangers de la ville, détérioraient tout sur leur passage et portes et fenêtres ne leur résistaient pas. Les champs, les jardins, situés en bordure de Marne et dans les faubourgs St-Sulpice et Ste-Pudentienne, étaient saccagés. Poireaux, chanvre et céréales diverses avaient, en quelques jours, totalement disparus et des plaintes portant sur plus de 50 000 choux, volés ou abîmés furent déposées !

Malgré les ordres des autorités militaires interdisant aux cabaretiers de recevoir des soldats, passé 22 heures, des rixes nocturnes éclataient sans cesse. Si on en relate souvent dans l'histoire de Châlons, on oublie celles qui se passèrent dans le Petit-Fagnières.

Les auberges et les cabarets installés sur le site actuel de la gare SNCF furent plus particulièrement atteints. Les gardes nationaux parisiens accompagnés de volontaires venus d'autres régions, pillèrent et saccagèrent tout. L'auberge de Louis Jérôme, dit "Parisien", le cabaret de Louise Thérèse au lieu-dit "*Les Guinguettes*" furent victimes de ces pillages et le cabaret de Jean-Pierre Collard fut dévalisé par des soldats, le sabre en main !

Le fait le plus grave se passa faubourg de Marne, chez Nicolas Coliquet, cabaretier. Ce jour-là, la ville de Châlons et le camp étaient en effervescence car des rumeurs assuraient que l'ennemi allait bombarder les lieux (2). Gendarmes et volontaires parisiens mirent le cabaret à sac puis, quelques jours plus tard, les mêmes individus, menés par un nommé "Moustachu", décapitèrent le commandant du régiment du Dauphiné vers les six heures du soir. Le meneur promena la tête ensanglantée au bout de son sabre. Ils entrèrent dans le cabaret et demandèrent de l'eau-de-vie. Devant leur agressivité, le sieur Coliquet leur obéit. La femme Coliquet fut contrainte à essuyer la lame du sabre encore fumante du sang et de la cervelle du commandant. Et la scène d'horreur se poursuivit. La tête fut jetée sur le lit, ramassée, roulée sur le sol avec les pieds, le meurtrier la fit embrasser par la femme et la lui jeta dans les jambes... La dame Coliquet s'évanouit...

(2) D'après Just Berland.

Bien d'autres méfaits furent commis. Le meunier de St-Gibrien fut jeté dans la rivière et celui du moulin du Mont-St-Michel vit son bois de chauffage détruit, sous prétexte qu'il faisait des signaux au roi de Prusse !...

Dumouriez, dans une lettre au général Luckner, montrait son inquiétude devant cette horde de volontaires inexpérimentés. "*Il y a une terreur panique, l'infanterie a abandonné quatre pièces de canon et beaucoup d'armes, les dragons et la cavalerie ont fait de même... On a perdu beaucoup d'équipage mais l'armée est réunie. Honteuse, elle est en marche sur trois colonnes...*" et, pendant les jours qui précédèrent Valmy, on entendit les "citoyens volontaires" crier "*Sauve qui peut !*" au cours des engagements militaires !!!

Le 3 octobre, le général Sparre se rendit, avec son état-major au camp de Châlons pour y proclamer l'abolition de la royauté.

Enfin, le 23 octobre 1792, un char orné de la statue de la Liberté et de rubans tricolores, tiré par huit chevaux, se rendit de la maison commune de Châlons jusqu'au camp du Mont-St-Michel pour y célébrer la fête des Victoires des armées de la République.

Durant ces deux mois, le général Luckner ayant fait preuve de laxisme, l'anarchie règna dans le camp et les environs vécurent dans l'insécurité. Heureusement, ce camp disparut en fin octobre 1792, au grand soulagement des Fagnièrots et des Châlonnais.

UN ARC DE TRIOMPHE EN L'HONNEUR DE NAPOLEON Ier

En 1807, le Conseil municipal de Châlons décida qu'un arc de triomphe serait élevé, en l'honneur de Napoléon, sur la culée antérieure du Grand-Pont. Les plans furent dressés par M. Genain, architecte. Ce monument devait avoir une largeur totale de 16 m et 15 m de hauteur, trois portes dont une centaine haute et large et deux latérales. En 1810, le monument était élevé. On avait employé les matériaux provenant de la démolition de la chapelle du couvent Ste-Marie, notamment des corniches et des chapitaux. Le sculpteur Ducrot fut chargé de la restauration de ces sculptures et de l'ornementation des voûtes des portes et le sculpteur et statuaire Lemot de l'exécution des bas-reliefs.

Arc de Triomphe de Châlons-sur-Marne par M. Gonin, Architecte et Lemot, Sculpteur

Le 25 octobre 1809, Napoélon Ier, de passage à Châlons, fut reçu devant la porte Ste-Croix par le maire, les corps constitués, la Garde nationale et les élèves de l'Ecole impériale des Arts et Métiers. Après avoir traversé la ville, il s'arrêta pour voir l'avancement des travaux de l'Arc de Triomphe puis, quitta la ville pour Paris.

L'arc était complètement achevé en 1813 et on s'apprêtait à ouvrir une place devant lui. Mais, en 1814, il fut ébranlé par l'explosion du fourneau de mine et fut démoli entièrement... Cette construction avait coûté 68 000 francs.

LE POIDS DE LA GUERRE DE 1870

En 1858, Napoléon III décida la construction de l'embranchement ferroviaire conduisant au champ de Châlons (actuel camp de Mourmelon). En Août 1870, grâce à cette entreprise, le regroupement des troupes françaises du Rhin, rapatriées par chemin de fer, se déroula avec une rapidité qui, selon l'Etat-major français, étonna l'armée prussienne.

Ainsi, le 14 août 1870, le Ier corps d'armée, composé de 22 000 hommes d'infanterie, 3 500 cavaliers et 500 canons arriva à Châlons

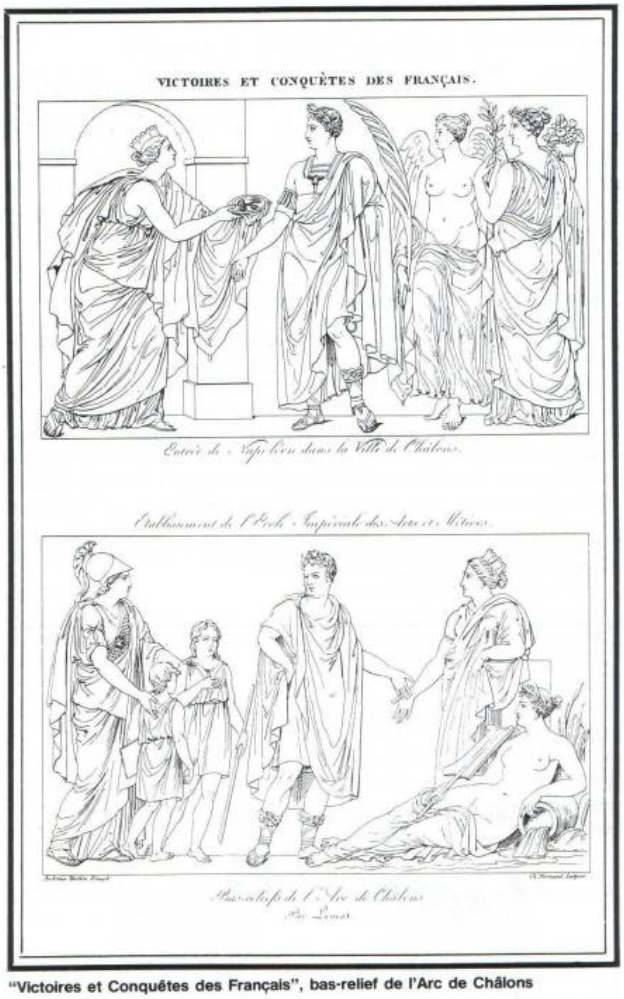

"Victoires et Conquêtes des Français", bas-relief de l'Arc de Châlons

Les Fagnièrots qui avaient déjà ravitaillé l'armée française durent subir ce nouvel occupant. Une commission du logement fut chargée d'assurer l'hébergement des soldats ennemis. Emile Perrier et Louis-Cyrille Farochon, conseillers municipaux, se chargèrent de cette tâche, l'un pour le Petit-Fagnières, l'autre pour le Grand-Fagnières.

Emile Perrier qui avait été élu conseiller puis adjoint en remplacement d'Eugène Jacquesson, assura l'interim de maire en l'absence de Charles Lambert, de juille à octobre 1870.

Mme et M. Eugène Jacquesson s'étaient vraisemblablement réfugiés en Angleterre, terre natale de Mme Jacquesson, en laissant la responsabilité de l'entreprise à leur homme de confiance. Leur château avait été réquisitionné par les officiers prussiens et quelques locaux devinrent le siège d'une ambulance (établissement médical provisoire) dont l'action resta limitée. En effet, il n'est fait part que d'un seul décès de soldat prussien, le 11 septembre. Cette mort n'était d'ailleurs pas liée aux évènements survenus sur le territoire de la commune.

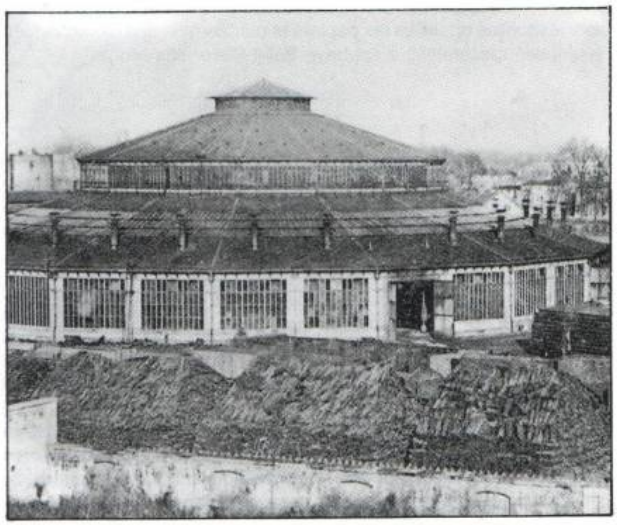

La rotonde de la gare, rue Basse de Compertrix à Châlons

et embarqua dans plusieurs trains pour se diriger vers le camp de Châlons. Les Ve et VIIe corps d'armée le suivirent quelques jours plus tard. Cette armée en retraite provoqua un désordre indescriptible dans toute la contrée.

Le 16 août 1870, Napoléon III et le Prince Impérial passèrent au camp de Châlons. L'allégresse qu'avait déclenché leur marche vers l'Est, le 28 juillet, avait laissé la place à la tristesse et à la misère...

A la fin du mois d'août, sous la poussée prussienne, le nombre de soldats français en retraite, augmenté de celui des troupes venues de l'arrière, s'élevait à environ 120 000 hommes. Pour nourrir cette masse, des réquisitions furent imposées aux habitants des villages de la région, dont Fagnières, bien sûr.

Le général Mac Mahon pensait, en regroupant le gros de l'armée au camp de Châlons, contre-attaquer en rejoignant Metz par les Ardennes. Mais, le 21 août, l'Etat-major ordonnait le repli vers Reims.

Probablement pour protéger cette manœuvre, le pont de bois qui enjambait Marne et canal et le pont des Estacades furent pétrolés et incendiés. Ce dernier ouvrage en chêne et sapin, long de 588 m, haut de 4 m et large de 4,5 m était constitué par 98 traversées de 6 m chacune. Situé au lieu-dit "le Haut-Don", il permettait à la ligne de chemin de fer du camp de Châlons de franchir les zones inondables de la Marne.

Deux jours plus tard, Châlons et ses environs étaient investis par les troupes prussiennes. Elles avaient reçu de précieuses informations d'un nommé Wroblewski, installé en ville depuis un an et de cinq autres individus, dont un employé important de la maison Jacquesson & Fils. Ceux-ci devaient être des Viennois travaillant pour la brasserie franco-viennoise installée depuis peu dans les caves Jacquesson. Ces hommes étaient-ils de véritables espions ou y furent-ils contraints par leurs origines ? Nous ne le savons pas...

LA RESISTANCE A L'OCCUPANT

Le 28 septembre, vers 17 heures, aux environs de Coolus, un train prussiens conduisant un détachement de soldats vers Paris, dérailla. Quarante Saxons et le mécanicien furent blessés. En représailles, les autorités prussiennes arrêtèrent immédiatement trois cultivateurs qui travaillaient dans les champs proches du lieu de l'attentat : le maire de Coolus, le fils du maire de Compertrix, M. Laurency et M. Lerrebourg. Ils furent conduits à coups de crosses à la prison militaire de Châlons et incarcérés. En fait, ce coup de main avait été perpétré par des soldats de l'armée de Sedan en retraite.

Pour éviter de nouveaux sabotages, les autorités d'occupation firent afficher un avis mettant en garde la population contre les conséquences de tout obstacle à la circulation des trains et les communes, dont Fagnières, furent frappées d'une amende de 500 thalers (environ 1 875 F de l'époque).

Quelques jours après, un fusillier bavarois fut blessé. L'autorité militaire exigea que le coupable lui soit livré sous trois jours. La mairie de Fagnières protesta vivement, et à juste titre, car il fut établi que l'agression n'avait pas eu lieu sur le territoire de la commune.

Le lendemain 2 octobre, Paris était totalement investi.

A dater du 16 novembre, les Prussiens obligèrent les maires des communes concernées à désigner des habitants pour accompagner les trains sur leurs territoires respectifs... Il n'y eut plus de déraillement.

LE TRIBUT A PAYER

Les exigences de l'occupant causaient de gros soucis aux élus communaux car il n'était pas toujours facile de fournir aux Prussiens ce qu'ils exigeaient. A plusieurs reprises le Grand-Fagnières dut venir en aide au Petit-Fagnières en lui procurant de l'avoine et du foin.

Le 13 octobre, une ordonnance du préfet de la Marne, le baron Linden, exigeait le paiement de 1 981 F par la commune de Fagnières. C'était sa part représentative à la contribution d'un million de francs imposée au département par sa majesté le roi de Prusse pour indemniser les Allemands expulsés du sol français. Le Conseil municipal refusa de payer en prétextant qu'il n'avait jamais expulsé d'Allemands. Le 16 octobre, une nouvelle missive précisait que cette contribution était applicable à toutes les communes sans exception. Une nouvelle fois, le sentiment patriotique qui animait la population poussa le Conseil municipal à refuser. Pourtant, le 25 octobre, la commune de Fagnières se résignait à payer. Plusieurs arguments l'avaient obligé à changer d'avis :

D'une part, les communes voisines n'avaient pas opposé de refus aux injonctions des autorités prussiennes ;

D'autre part, la commune, isolée dans sa résistance, était menacée de représailles.

Le "château" de Fagnières, ancienne Maison de Champagne Aubertin en 1870

Entrée des caves de la Maison de Champagne Dagonet & Fils, fondée en 1787

Fagnières dut alors souscrire un emprunt pour acquitter cette imposition et celles qui suivirent.

Le comportement des troupes d'occupation créait aussi des soucis aux Fagnièrots. Certains marchands de vin, MM. Dagonet, Goerg, Freminet, Lequeux, Lecat, du Petit-Fagnières, Aubertin du Grand-Fagnières, se plaignaient du pillage de leurs caves. Après bien des années de palabres, ils ne furent que fort peu indemnisés.

D'autre part, des difficultés existaient au sein des troupes. Prussiens, Bavarois, Wurtembourgeois, ne s'appréciaient guère, ce qui entraînait des difficultés pour leur hébergement et des rixes fréquentes.

L'évacuation de Fagnières et de ses alentours fut décidée le 8 novembre 1872. Dès le départ de l'occupant, le maire créa une commission chargée d'étudier toutes les demandes d'indemnisation déposées par les particuliers. Mais, les différentes compensations n'effacèrent jamais totalement les préjudices causés aux Fagnièrots par vingt mois d'occupation.

Tous ces faits de guerre furent rapportés dans les colonnes du journal "*Les dernières Nouvelles*", transfuge du "*Journal de la Marne*" qui avait cessé de paraître sous l'occupation.

Le bouchage des bouteilles dans les caves de la Maison Dagonet & Fils

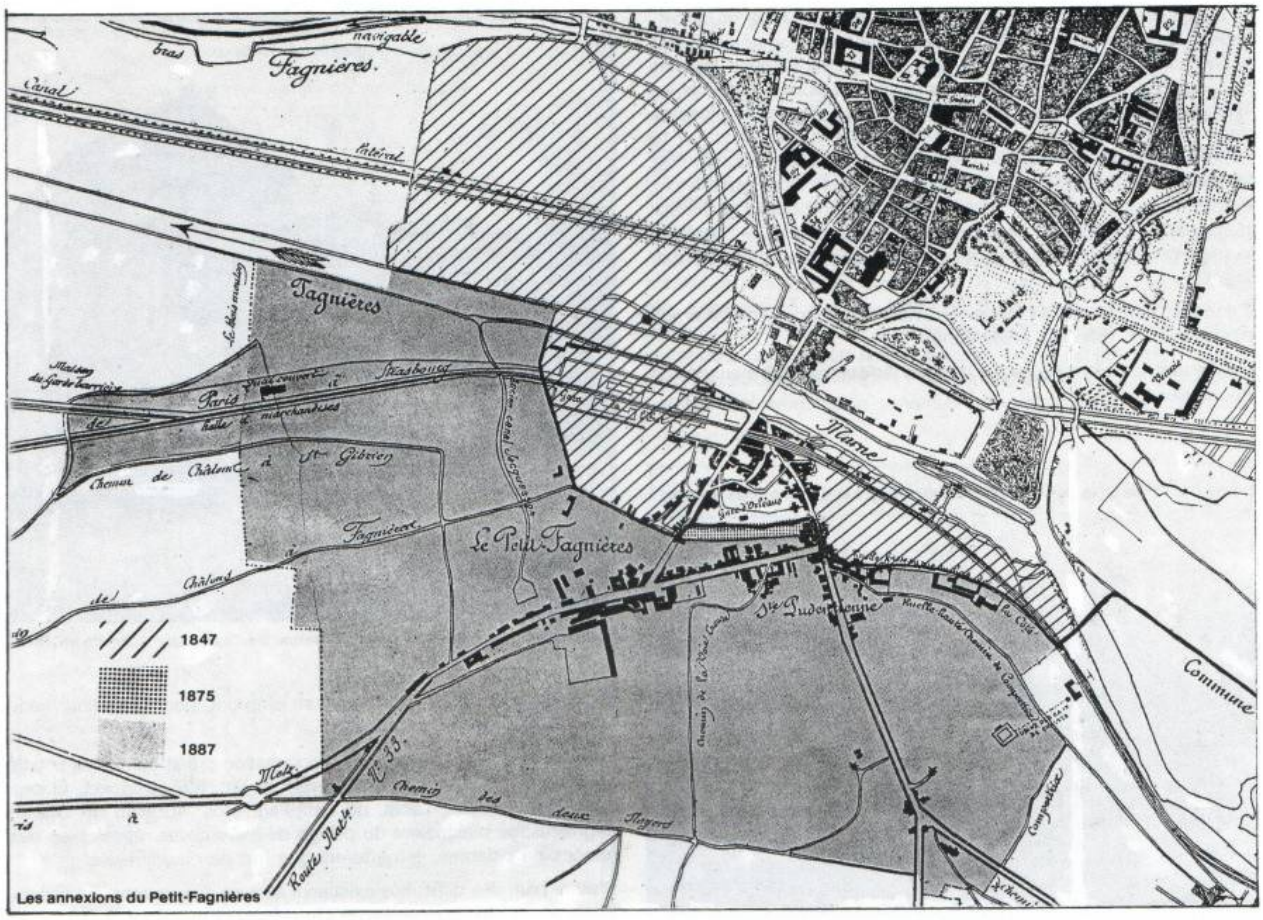

Les annexions du Petit-Fagnières

ANNEXION DU PETIT-FAGNIERES

RATTACHEMENT SPIRITUEL

Par un arrêté épiscopal du 8 fructidor an X (26 août 1802), l'évêque de Meaux demanda le rattachement spirituel à Châlons-sur-Marne de 4 à 5 foyers situés sur la route de Paris et dépendant de Fagnières. Le 10 floréal an XI (1er mai 1803), le préfet ratifia par arrêté cette nouvelle démarcation.

C'était un début d'annexion d'une partie de Fagnières par la ville de Châlons...

TENTATIVE D'ANNEXION, ECHANGE DE PARCELLES DE 1825

Depuis le creusement du nouveau lit de la Marne, une petite partie du territoire de Fagnières se trouvait sur la rive droite, le long du barrage. En avril 1825, la ville de Châlons demanda l'annexion de cette parcelle. La commune de Fagnières consentait à l'échange, à condition que Châlons proposât une compensation équivalente et de même nature. Fagnières reçut alors une parcelle de un hectare appartenant à M. Dagonet, au lieu-dit "*Toussaint Dehors*". Mais, Châlons demandait aussi le quartier des Guinguettes, accusant la commune de ne pouvoir y faire respecter l'ordre, du fait de l'éloignement de ce hameau. Châlons se plaignait que les dimanches et jours de fêtes, les jeunes gens de la ville et des faubourgs se réunissaient dans les cabarets, les auberges et les guinguettes, pour se livrer à l'alcool, aux jeux et à des conduites souvent indécentes. D'autant que, lorsque la police de ville apparaissait, les jeunes gens traversaient la rue des guinguettes servant de frontière entre les deux communes et lançaient des pierres au service d'ordre qui ne pouvait intervenir sur un territoire hors de sa juridiction ! Le Conseil municipal de Fagnières, quant à lui, estimait qu'il n'y avait jamais eu de problèmes et que les jeunes gens se conduisaient d'une manière décente... La vérité se situait probablement à mi-chemin de ces jugements extrêmes...

1re ANNEXION DE 1847

En 1842, une loi décida de la construction du chemin de fer à l'échelon national. Après bien des discussions, la Compagnie de l'Est choisit la vallée de la Marne pour le tracé de la ligne Paris-Strasbourg. L'emplacement retenu pour l'embarcadère se situait, pour sa presque totalité, sur le territoire de Fagnières. C'était l'occasion d'une nouvelle demande d'annexion. Châlons prétexta que cette commune n'avait pas la police de ville nécessaire pour assurer la sécurité dans les locaux du chemin de fer. Prétexte douteux puisque la Compagnie de l'Est avait son propre service de police. Mais elle obtint l'annexion — tant convoitée depuis 1825 — du lieu-dit "*Les Guinguettes*" et la Loi du 30 juillet 1847 amputa le territoire de Fagnières de 92 hectares de terrains.

"*Les Guinguettes*", lieu-dit du Petit-Fagnières comptait 125 habitants. La construction de l'embarcadère du chemin de fer nécessita l'expropriation d'un grand nombre de propriétaires qui firent reconstruire leurs maisons sur le site du Petit-Fagnières.

Le premier chef de gare fut Arthur Martin, celui qui, plus tard, fit fortune dans la fabrication d'appareils de chauffage et ménagers.

Au recensement de 1846, le Petit-Fagnières comptait à lui seul 464 habitants sur les 773 de la commune, soit 60 % de la population. Ceux-ci prirent alors conscience de l'importance croissante de leur quartier et des différences qui les opposaient à Châlons car celle-ci tenait à sa position de ville administrative et militaire et ne voulait pas devenir "ouvrière".

Le Petit-Fagnières le vivait assez mal et un écrit de l'époque le montre nettement.

"*L'esprit et les habitants du Petit-Fagnières ne ressemble en rien à ceux du chef-lieu, les premiers (Petit-Fagnières) appartenant pour la*

Le Petit-Fagnières vers 1860 - Lithographie de Maugendre

plupart à la classe des commerçants sont actifs et amis du progrès, les derniers (Grand-Fagnières) au contraire exclusivement occupés de culture ne veulent pas sortir, quelques violences qu'on leur fasse, des habitudes routinières qui leur ont été transmises par leurs auteurs. A les voir éviter en quelque sorte tout rapport avec les habitants du Petit-Fagnières il semble qu'ils craignent que leur contact avec eux n'amène quelque changement dans la monotonie de leur existence" (3)

(3) Demande des habitants du Petit-Fagnières au droit de s'ériger en commune sous le nom de Jacquessonville. Arch. dép. de la Marne E suplt 8264.

Les habitants du Petit-Fagnières se sentaient également délaissés par le Grand-Fagnières — malgré les impôts substanciels qu'ils versaient à la commune. Ainsi on leur refusait les réfections de voirie ou l'installation de becs de gaz sur la route nationale de Paris et ils durent ouvrir une souscription pour l'achat et l'installation de réverbères et pour couvrir leurs frais d'éclairage...

Ils demandèrent à se constituer en commune libre sous le nom de *Jacquessonville*, en l'honneur de la famille qui faisait, à cette époque, la prospérité du hameau. Ils proposèrent que la superficie totale du finage soit divisée en deux parcelles. Sur les 2 191 hectares, le Grand-Fagnières conserverait un peu moins de 1 138 hectares, le Petit-Fagnières aurait 1 055 hectares. Cette partition permettrait aux quatre troupeaux de bêtes à laine, dont deux appartenaient au Petit-Fagnières, de continuer de parcourir le chaume de leur commune respective... Leur souhait ne se réalisa pas.

2e ANNEXION DE 1875

En 1875, pour permettre l'installation d'une ligne de chemin de fer vers Orléans, Châlons demanda à nouveau d'annexer le Petit-Fagnières. Après enquête la commune de Fagnières repoussa le projet à l'unanimité. Toutefois elle offrit au chef-lieu le terrain situé au lieu-dit "*La Culée*" pour y construire la gare d'Orléans (aujourd'hui disparue).

3e ANNEXION DE 1887

Pour relater cet évènement, nous avons choisi de donner le compte-rendu de la séance du Conseil municipal de Fagnières du 11 février 1886, majoritairement hostile à ce projet d'annexion. Il fut écrit par Ulysse Ginat, instituteur à qui nous devons la monographie de Fagnières de 1888.

Séance du 11 fevrier 1886

L'an mil huit cent quatre vingt six, le onze février à 3 heures du soir, le Conseil municipal de la commune de Fagnières s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. le Maire pour la continuation de la session de février.

Présents : MM. Perrier, maire, Tarbouriech, adjoint, Champy, Formé, Dalizon, Sellier, lesquels forment la majorité des membres en exercice. Absents MM. Laplanche et Martin.

La séance ouverte, M. le Maire donne lecture de plusieurs lettres du Préfet. Le Conseil statue sur plusieurs problèmes.

M. le Rapporteur, au nom de la commission chargée du Projet d'annexion du Petit-Fagnières à Châlons et du dépouillement des enquêtes qui ont eu lieu sur le projet tant à Fagnières qu'à Châlons donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

En présence de la nouvelle tentative de la ville de Châlons d'annexer le Petit-Fagnières à son territoire, malgré les échecs qu'elle a subis en 1875 et en 1882, nous avons dû rechercher tout d'abord les motifs qui avaient pu la pousser à reprendre cette malheureuse question.

Le Petit-Fagnières vu du haut de la falaise de craie

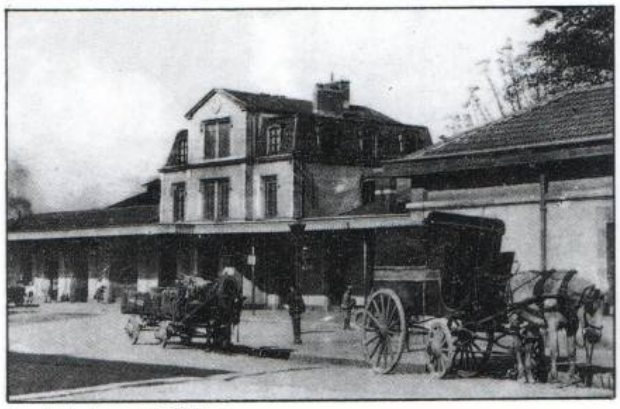

Façade de la gare de Châlons

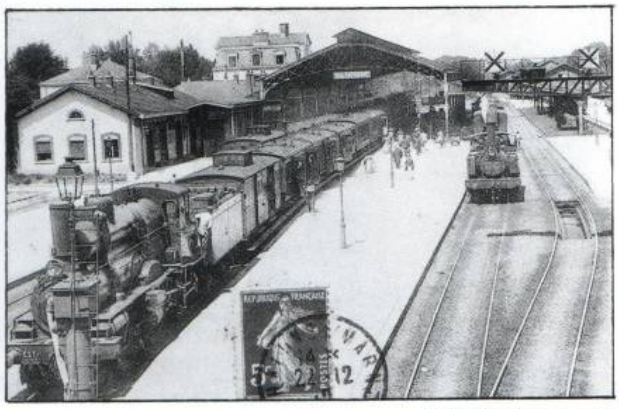

Vue intérieure de la gare

A ce sujet il est bon de vous rappeler que le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) a, en 1882, repoussé à l'unanimité la demande d'annexion du Petit-Fagnières. C'était bien là une vraie défaite pour les annexionnistes. La Municipalité de Châlons l'avait si bien compris qu'en 1884, sur la demande du Conseil municipal de Fagnières, elle a consenti au bornage des deux territoires selon les limites indiquées par la loi du 30 juillet 1847. A cet effet, deux délégués de chaque Conseil municipal, accompagnés de M. Courtin, géomètre, ont assisté M. Drouin, inspecteur des Contributions directes dans les recherches à faire. Les limites reconnues et les bornes posées, un plan de délimitation fut levé et procès-verbal fut dressé. Ces pièces, soumises aux Conseils municipaux de Fagnières et de Châlons furent approuvées par eux et par l'autorité supérieure.

Par ce consentement de bornage de territoire tel que la loi de 1847 en avait indiqué les limites, nous estimions que Châlons avait abandonné toute idée d'annexion du côté de Fagnières. Nous avions mal jugé des intentions de cette ville.

En 1884, la Société Française de Distillerie, Brasseries et Malteries ayant par suite de l'écoulement des eaux et des issues de son usine et des usines similaires, infecté le canal dit Jacquesson, l'administration municipale, en présence de l'épidémie qui régnait en ce moment à nos portes, dut pour sauvegarder la santé publique prendre des mesures rigoureuses.

Elle enjoignit aux industriels qui se servaient du canal l'ordre de n'y plus faire écouler les eaux infectes provenant de leurs établissements.

C'est là, paraît-il, le grief qui amena M. le Directeur de la Grande Société ainsi que M. Barrois fils à se rendre près de la municipalité châlonnaise, lui offrant l'annexion de Petit-Fagnières sous les réserves qu'ils seraient indemnes des nombreuses charges qui de ce fait allaient frapper les habitants de cette section de la commune. La Ville de Châlons accueillit avec empressement ces ouvertures et renouvela la demande d'annexion.

Le dépouillement de l'enquête faite au Grand-Fagnières et au Petit-Fagnières opéré par votre commission nous a donné lieu de relever plusieurs points importants.

En 1882, lors de la demande d'annexion du Petit-Fagnières à la ville de Châlons, l'enquête avait donné les résultats suivants :

Au Petit-Fagnières : 236 habitants et propriétaires avaient protesté contre.

Au Grand-Fagnières : 68 habitants demandaient l'annexion et 3 protestaient contre.

A la suite de la nouvelle demande d'annexion faite par la ville de Châlons, l'enquête recommencée a donné les résultats suivants :

Au Petit-Fagnières, 227 habitants et propriétaires (et parmi lesquels 153 électeurs) ont protesté contre l'annexion, tandis que 58 ont (sous réserve) demandé à être annexés.

D'après ces chiffres, Messieurs, vous pourriez croire que l'idée annexionniste a fait des progrès parmi les habitants du Petit-Fagnières. Eh bien ! Détrompez-vous car l'infime minorité qui y soit favorable y consent qu'à condition que la ville leur accordera de tels avantages, qu'elle aura moins de charges étant de la ville que restant de Fagnières. Pour cela, la ville de Châlons a consenti à une transaction ou pour mieux dire un marché qui, je crois, est très illégal et par lequel la Grande Société Française (par exemple) aurait moins de droits à payer que le dernier de ses employés.

Parmi les 58 déposants qui demandent l'annexion, je vois en tête M. Monce, Directeur de la Grande Société Française et instigateur du projet au nom de ladite Société.

Il ne promet son concours qu'autant qu'un contrat régulièrement intervenu entre cette dernière et la ville de Châlons lui assurera les compensations légitimes qu'elle est en droit d'obtenir pour son consentement à l'annexion.

Ces compensations plus ou moins légitimes qu'elle a été consentie (?) par le Conseil municipal de Châlons (Délibération du 7 juillet 1885) il ne reste plus à la Grande Société qu'à faire tous ses efforts pour que le Petit-Fagnières devienne châlonnais.

M. Barrois dans une lettre qu'il adresse à M. le Maire de Châlons, dit que des motifs sérieux qu'elle n'avait pas lors de sa protestation contre le projet d'annexion sont cause qu'il veut bien devenir aujourd'hui châlonnais ; mais à condition que la ville de Châlons lui accordera la faveur d'un abonnement annuel et à perpétuité de la somme de 50 F représentant la consommation de ses ateliers, de ses bureaux, de son ménage et du personnel logé dans son usine et il ajoute sous les mêmes réserves que celles faites par M. Monce, dans lesquelles figure la construction de l'aqueduc en remplacement du Canal Jacquesson où se déversent les eaux sales provenant des industries Barrois et Monce.

MM. Martin aîné et Laplanche figurent parmi ces mêmes déposants.

« MM. Martin aîné et Laplanche figurent parmi
« ces mêmes déposants.

« On s'explique difficilement le revirement d'idées opéré
« chez ces deux industriels, M. Martin surtout, lui qui à une
« époque récente traitait publiquement de Prussien, M. Faure
« alors candidat à la députation, parce que ce dernier se déclarait
« partisan de l'annexion du Petit Fagnières. Vous vous rappelez
« tous, Messieurs, avec quelle ardeur et quelle conviction MM.
« Martin et Laplanche ont défendu les intérêts du Petit Fa-
« gnières ; et c'est bien parce qu'on les sentait capables de
« soutenir les droits et les intérêts de la commune tout entière
« qu'aux élections de 1884, les électeurs du Petit Fagnières
« les nommèrent conseillers municipaux. Et c'est alors qu'on
« voit ces deux mandataires déposer à l'enquête en faveur de
« l'annexion et demander que leurs commettants soient réunis à
« Châlons ! On doit supposer que pour qu'ils aient ainsi de
« cœur léger, trahi les intérêts de leurs électeurs, la ville de
« Châlons leur a fait des conditions encore plus avantageuses
« qu'à la Grande Brasserie.

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal de Fagnières du 11 février 1886 transcrit par Ulysse Ginat, instituteur.

On s'explique difficilement le revirement d'idées opéré chez ces deux industriels, M. Martin surtout, lui qui, à une époque récente, traitait publiquement de Prussien M. Faure alors candidat à la députation, parce que ce dernier se déclarait partisan de l'annexion du Petit-Fagnières. Vous vous rappelez tous, Messieurs, avec quelle ardeur et quelle conviction MM. Martin et Laplanche ont défendu les intérêts du Petit-Fagnières et c'est bien parce qu'on les sentait capables de soutenir les droits et les intérêts de la commune tout entière qu'aux élections de 1884, les électeurs du Petit-Fagnières les nommèrent conseillers municipaux. Et c'est alors qu'on voit ces deux mandataires déposer à l'enquête en faveur de l'annexion et demander que leurs commettants soient réunis à Châlons ! On doit supposer que pour qu'ils aient ainsi de cœur léger trahi les intérêts de leurs électeurs, la ville de Châlons leur a fait des conditions encore plus avantageuses qu'à la Grande Brasserie.

Martin aîné, ancien conseiller municipal a été entraîné par son frère.

Gillet Robert, suifier, a déclaré publiquement qu'il a voté pour l'annexion parce qu'il fournissait le suif et la chandelle à MM. Monce et Barrois.

Parmi ceux qui restent des 58 adhérents à l'annexion, tous sont employés ou fournisseurs de la Grande Société Française ou de MM. Barrois et Laplanche et parmi eux se trouvent 16 étrangers dont 8 Italiens, 2 Belges et 6 Allemands.

Or nous savons pertinemment que si M. le Directeur de la Grande Société n'a pas forcé ses employés à déposer en faveur de l'annexion, c'est un contremaître qui a remis à chaque un ouvrier un imprimé sur lequel étaient écrits ses noms et prénoms et lui a intimé l'ordre d'aller le déposer à l'enquête. Plusieurs ont refusé parmi lesquels nous pouvons citer Ruotte et Frappart. Dix avaient déjà signé la protestation du 12 août parmi lesquels Schlaffman. Or donc, si les ouvriers habitant le Petit-Fagnières avaient été libres ils auraient tous voté contre l'annexion. Quant aux 16 étrangers arrivés à Fagnières depuis quelques jours seulement, si eux aussi avaient été libres, ils auraient aussi bien voté pour que le Petit-Fagnières fut partagé entre l'Italie, l'Allemagne et la Belgique !

Un autre membre s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Le rapport si curieux de M. Rosselin, commissaire enquêteur de la ville de Châlons-sur-Marne a lieu de nous surprendre.

En effet, M. le Commissaire enquêteur trouve que l'annexion du Petit-Fagnières à Châlons est une chose tout à fait indispensable, que cette partie de la commune est à deux kilomètres de son chef-lieu, le Grand-Fagnières, tandis qu'elle est aux portes de la ville. Nous ne savons en quoi cela peut le gêner, que la distance pour aller à la Mairie soit plus ou moins longue pour les habitants du Petit-Fagnières, il n'y a jamais eu de plaintes à ce sujet, il nous semble que les démarches à faire n'incombent pas à M. Rosselin et qu'il est vraiment bon de s'apitoyer sur notre sort.

Quant au chemin du Bas-de-la-Côte, chemin de grande communication appartenant au département et entretenu par lui, si sur la limite de ce chemin se sont installés différents industriels, nous ne supposons pas que ce soit là un motif d'annexion, au contraire. Plus il s'établira d'usines autour d'une ville, plus ces établissements iront en ville pour se pourvoir de tout ce qu'ils auront besoin.

Nous faisons également remarquer à M. le Commissaire enquêteur que l'anomalie à laquelle il veut faire allusion existe pour ainsi dire dans toutes les villes. Si c'est là un motif d'annexion, pourquoi pas aussi annexer Saint Memmie où cette anomalie est encore plus criante qu'au Petit-Fagnières.

Nos goûts, dit-il, sont les mêmes, il nous permettra d'en douter puisque c'est cela qui nous divise.

Les mœurs du Petit-Fagnières, d'après M. le Commissaire enquêteur, sont aussi les mêmes et cependant il dit que le Petit-Fagnières a besoin d'une surveillance rigoureuse de la police. N'en déplaise à M. le Commissaire, un garde-champêtre nous a toujours suffi.

Ce n'est nullement cette situation qui amène les tiraillements existant entre la commune et son annexe. Si les habitants du Grand-Fagnières étaient suffisamment éclairés sur la position qui leur serait faite en cas d'annexion, pas un ou très peu ne seraient favorables au projet.

Quant à la question d'inhumation, si la ville de Châlons ne voulait plus recevoir nos morts, nous sommes à même d'établir un cimetière.

En ce qui concerne le service religieux, si nous allons à Saint-Etienne ou à Sainte-Pudentienne, cela est du ressort de l'Evêque et nous aimons à croire que ce digne prélat n'est pas disposé à nous refuser les secours de la religion.

Nous vivons aussi, et toujours d'après M. le Rapporteur, au détriment de Châlons. A ce sujet, nous ne sommes pas en communion d'idées avec lui, car nous affirmons qu'au contraire Châlons profite de notre voisinage ; lui le premier, M. Rosselin (Châlonnais de courte date) que l'on voit journellement chez nos négociants solliciter des commissions. Nous ne voyons pas que l'argent gagné près de ces négociants profite au Petit-Fagnières. Nous le

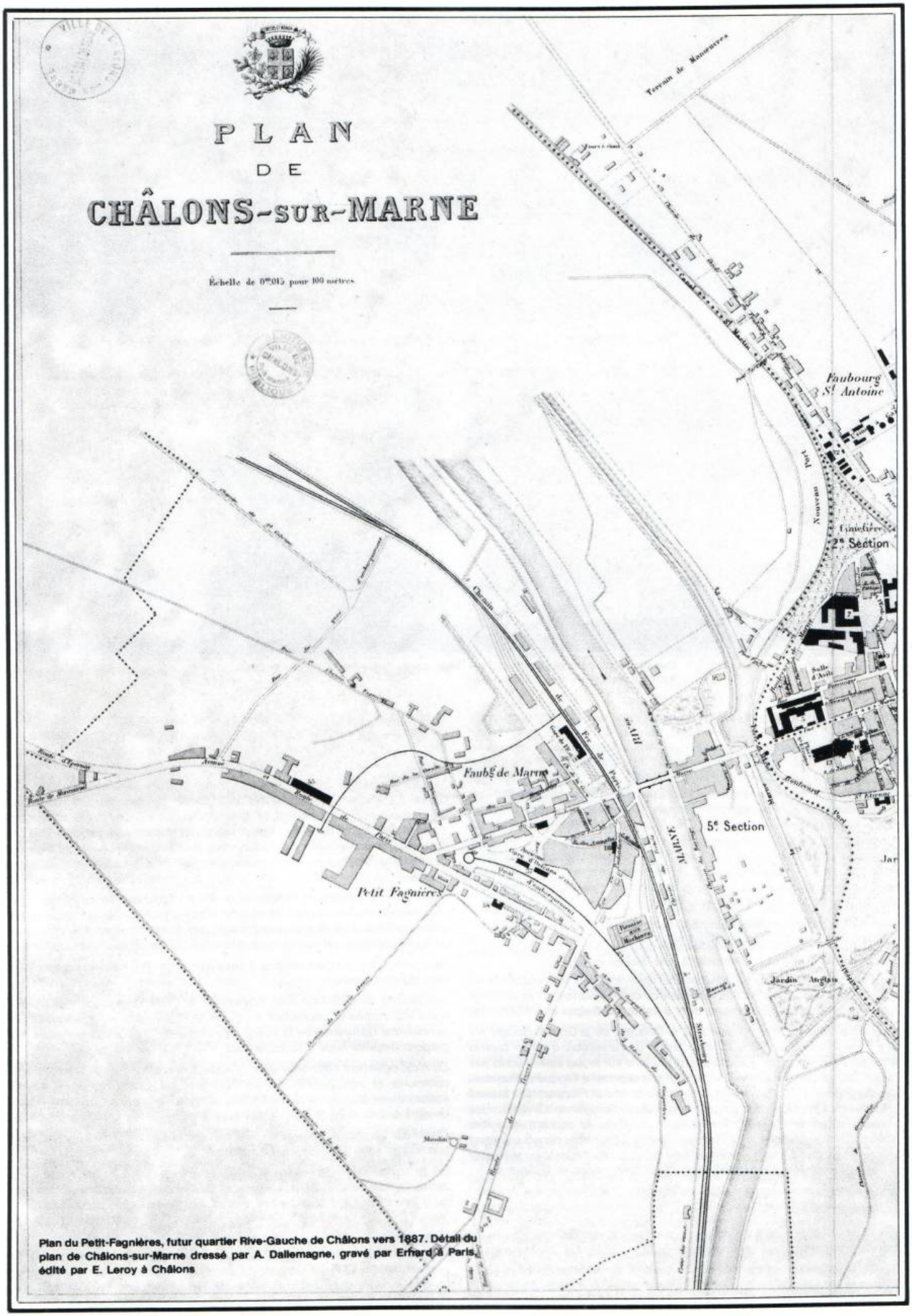

Plan du Petit-Fagnières, futur quartier Rive-Gauche de Châlons vers 1887. Détail du plan de Châlons-sur-Marne dressé par A. Dallemagne, gravé par Erhard à Paris, édité par E. Leroy à Châlons

répétons, la ville de Châlons gagne à notre voisinage. En effet, comme le dit très bien M. Daniel dans son rapport, nous ne possédons pas de pharmacie, pas de médecin, pas de boulanger, etc... donc si l'un des nôtres tombe malade, il faut aller à la ville. Avions-nous besoin de vêtements, en un mot de tout ce qui est indispensable pour les besoins de la vie, nous nous fournissons à Châlons. Tout le profit est donc pour cette ville.

Nous arrivons à la fraude. Ici, M. le Commissaire enquêteur laisse passer le bout de l'oreille, car lui aussi a été négociant en vins au Petit-Fagnières. Aurait-il par hasard essayé des procédés dont il nous accuse ? L'on serait tenté de le croire. Ou verrait-il la situation comme la régie a l'habitude de la voir ? (M. le Rapporteur a aussi appartenu à la régie). Cette administration considère tous les négociants comme fraudeurs. Dans tous les cas, si fraude il y a, M. Rosselin comme ex-employé de la régie, ex-négociant en vins, doit connaître les roueries du métier ; il devrait dans l'intérêt de la ville indiquer les mesures à prendre pour faire cesser cet état de choses et sauvegarder les finances municipales.

Nous pouvons affirmer que la fraude est plus pratiquée en ville que dans les faubourgs. En effet le commerce local peut avec la même expédition faire plusieurs voyages dans l'intérieur de la ville puisque l'octroi ne surveille pas l'intérieur et cette fraude est faite assez en grand. Pour n'en citer qu'un cas, un négociant des plus notables de Châlons a été surpris, il y a environ deux ans, faisant deux voyages de chacun 40 hectolitres environ avec la même expédition. Le hasard seul a fait prendre ce négociant...

La banlieue est surveillée très activement par les employés de l'octroi, donc pas de fraudes possibles et si l'administration municipale de Châlons suppose que le Petit-Fagnières la lèse dans ses intérêts, qu'elle mette son bureau d'octroi sur la limite de son territoire.

D'ailleurs le commerce du Petit-Fagnières fait très peu d'affaires avec sa voisine, la commune de Châlons (à part les approvisionnements que le Petit-Fagnières y fait). Son commerce s'étend aux environs ou à l'étranger. On ne porte donc aucun préjudice à MM. les négociants de Châlons, au contraire.

Quant à la politique, nous ne voyons pas ce qu'elle a à faire dans cette circonstance ; nous ne voyons que des propriétaires défendant leurs intérêts.

Nous pouvons ajouter que depuis nombre d'années, à chaque élection politique, la majorité a été acquise aux voix républicaines.

Attendu que M. le Commissaire enquêteur dans l'exposé de ses motifs peut induire en erreur les personnes appelées à statuer dans cette affaire, nous sommes résolus à défendre énergiquement nos droits, à contester toutes les assertions habilement déguisées dans son rapport, et contrairement à ce qu'exprime M. le Commissaire enquêteur, nous ne voyons, en annexant le Petit-Fagnières, que des frais considérables incombant à ses habitants et pour tous ces motifs repoussons à l'unanimité toute idée d'annexion.

M. le Maire s'exprime ainsi qu'il suit :

Messieurs,

... Nous allons passer en revue les diverses divisions du rapport de la commission syndicale du Grand-Fagnières.

1 - Quelles sont les causes qui ont fait varier l'opinion du Grand- Fagnières ?

Les deux parties de la commune étaient parfaitement unies jusqu'en 1882. A cette époque, selon le dire de M. le Rapporteur, des conseillers municipaux avaient jeté le désaccord au sein du Conseil municipal, l'harmonie était rompue, l'administration devenait difficile et comprenant les revendications de la ville de Châlons, le Grand-Fagnières accepta l'annexion, prévoyant qu'un jour ou l'autre, il devait la subir. Le Conseil municipal actuel de Fagnières proteste de toutes ses forces contre cette allégation qui dénature la vérité.

Les conseillers municipaux que M. le Rapporteur vise n'ont pas mis une opposition systématique dans l'accomplissement de leur mandat. Ils ont à plusieurs reprises voté largement les sommes nécessaires au Grand-Fagnières. Protecteurs naturels du Petit-Fagnières, ils devaient défendre les droits de cette partie de commune méconnue depuis longtemps. Ils l'ont fait sans passion et conformément aux lois de l'équité.

La commission attaque vivement les actes de Conseil municipal, elle critique ses dépenses destinées spécialement au Petit-Fagnières qui se multiplieront d'une façon désastreuse pour la population agricole du Grand-Fagnières. Le Conseil proteste énergiquement contre ces suppositions.

2 - Historique du Petit-Fagnières

La Commission soutient que l'origine du Petit-Fagnières remonte à moins de cent ans et entre dans diverses considérations qui ont été refusées par les rapports de la commission syndicale du Petit-Fagnières.

Elle prétend qu'il n'est et n'a toujours été qu'un faubourg de cette ville. Le Petit-Fagnières a bien sa vie à part puisque plusieurs négociants domiciliés à Châlons y ont établi leurs bureaux. Ils paient du reste des impôts assez considérables pour qu'ils aient le droit de réclamer pour eux une large part dans la répartition des sommes qu'ils ont versées.

3 - Biens communaux

La commission syndicale prétend qu'en cas de séparation et d'après la loi du 5 avril 1884, le Petit-Fagnières n'a aucun droit à prétendre à obtenir une part proportionnelle et de la rente et de la pâture qui appartiendront exclusivement au Grand-Fagnières.

Elle s'érige ensuite en Conseil municipal et fait de son autorité privée un partage léonin. Nous estimons qu'elle a outrepassé son mandat et que cette prétention de sa part donne droit à la partie lésée de réclamer à son tour une commission syndicale spéciale pour défendre ses intérêts.

4 - L'enquête

Les appréciations de la commission syndicale sur l'enquête sont très contestables, elle cherche à en atténuer la valeur. Elle affirme qu'il y a ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. Ce jugement est une énigme que nous ne cherchons pas à résoudre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend la délibération suivante :

Vu les protestations des 211 habitants, électeurs et contribuables en date des 9 et 12 août 1885, lesquelles resteront annexées au présent Procès-verbal.

Adoptant les rapports qui viennent d'être lus

Considérant que l'annexion du Petit-Fagnières à la ville de Châlons serait préjudiciable aux intérêts de la commune de Fagnières composée aujourd'hui des deux groupes du Petit-Fagnières et du Grand-Fagnières.

Que les prétentions de la ville de Châlons ne se justifient à aucun point de vue.

Que s'il se commet des fraudes du Petit-Fagnières au Faubourg de Marne, lesquelles porteraient préjudice à l'octroi de Châlons, ce qui n'est nullement établi, il serait facile de prévenir ces fraudes en plaçant des bureaux d'octroi aux extrémités des faubourgs qui seraient ainsi aussi bien gardés que le reste de la ville puisqu'on y a supprimé les principales portes.

Que d'ailleurs si la ville de Châlons jouit du privilège d'un octroi qui lui rapporte plus de 500 000 francs c'est à elle à défendre ce privilège.

Que, en ce qui touche les reproches faits au Petit-Fagnières au sujet des maisons de mœurs faciles et d'établissements interlopes qui y existeraient, ces allégations sont absolument mensongères et ne méritent que le silence du mépris.

Qu'il n'est pas possible que, pour complaire aux convoitises de la ville de Châlons qui ne voit dans cette annexion qu'un profit bien net pour sa caisse municipale, on ait le droit de priver les 1 200 habitants du Petit-Fagnières des franchises dont ils ont toujours joui pour les annexer, malgré leur opposition presque unanime à la ville de Châlons, c'est-à-dire aux charges et vexations de l'octroi, dont la population du Petit-Fagnières aurait tant à souffrir (4).

(4) L'évaluation de la taxe d'octroi que devraient payer, s'ils étaient annexés, les habitants du Petit-Fagnières s'élèverait à 40 000 F. Ce qui représentait 8 % de la recette annuelle de l'octroi.

Par ces motifs

déclare s'opposer de toutes ses forces à l'annexion du Petit-Fagnières à Châlons, déclarant en outre que si la séparation du Grand-Fagnières serait à son tour bien fondé à se constituer en commune indépendante avec ses 1 200 habitants et toutes les ressources considérables qu'il possède du chef de ses habitants et de ses propriétés sises au territoire de Fagnières.

Signature des conseillers.

Pendant encore plus d'une année, les habitants du Petit-Fagnières vont se battre pour conserver leur liberté, malgré les offres d'argent et les avantages fiscaux proposés par la ville de Châlons à certains chefs d'entreprises du Petit-Fagnières et à certains habitants du Grand-Fagnières, manœuvres qui déclencheront bien des remous.

Une enquête à Châlons, décidée par le préfet ne rassemblera que neuf personnes. Une seule voix sera pour l'annexion et huit autres voix, contre. Cette histoire n'intéressait que fort peu de Châlonnais.

En ce qui concerne le Petit-Fagnières, la même enquête laissait apparaître que 235 chefs de familles étaient contre cette annexion alors qu'au Grand-Fagnières, déjà gagné à la cause de Châlons, 68 votaient pour et 3 seulement contre.

Avec la *Société Française de Distillerie* qui venait de racheter les caves Jacquesson, Châlons allait trouver un allié de taille. A la suite de quelques démêlés avec la commune de Fagnières à propos des eaux usées provenant de la brasserie, le directeur, M. Barrois fils, offrit sa collaboration au maire de Châlons. Il usa de toute son influence auprès de ses sous-traitants et d'autres intérêts particuliers poussèrent quelques Petits-Fagnièrots à changer d'avis.

Une enquête prouva que le directeur de la brasserie avait fait pression sur ses ouvriers en chargeant les contre-maîtres de leur remettre une note personnelle leur intimant l'ordre d'aller déposer à l'enquête pour l'annexion.

Pourtant, la bourgeoisie châlonnaise avait peur de ce monde ouvrier qui se développait dans ce périmètre. Cette crainte persistera et, il n'y a pas si longtemps, les habitants de la Rive-Droite ne se rendaient jamais — ou presque jamais — sur la Rive-Gauche par peur d'être attaqués et dévalisés. Ils ne traversaient les deux ponts que pour prendre le train... Hippolyte Faure, maire de Châlons de 1874 à 1884, se souciait déjà davantage d'agrandir les casernes de sa ville plutôt que de l'expansion du monde ouvrier qui s'organisait... Il craignait sans doute que lors d'élection à la députation, la majorité ne lui soit plus favorable !

A la suite de toutes ces péripéties, après de nombreux recours au Conseil d'Etat et grâce à l'aide de Léon Bourgeois, futur prix Nobel de la Paix, le Petit-Fagnières fut rattaché à Châlons en août 1887. Ce rattachement administratif ne changeait pas grand chose pour la population de la nouvelle Rive-Gauche. Il lui fallait, comme auparavant — et encore pour bien des décennies — passer les ponts de Chemin de fer et de la Marne pour se rendre chez le médecin, le pharmacien, le dentiste ou pour s'habiller, se cultiver ou se distraire.

Un siècle plus tard, ce quartier subissait une nouvelle attaque avec la fermeture de la "*Brasserie de la Comète*". Toutes les activités artisanales qui, pour l'époque, formaient la zone industrielle, l'auberge "*A la Ville de Paris*", fermèrent une à une, transformant l'active "*Rive-Gauche*" en un quartier dortoir...

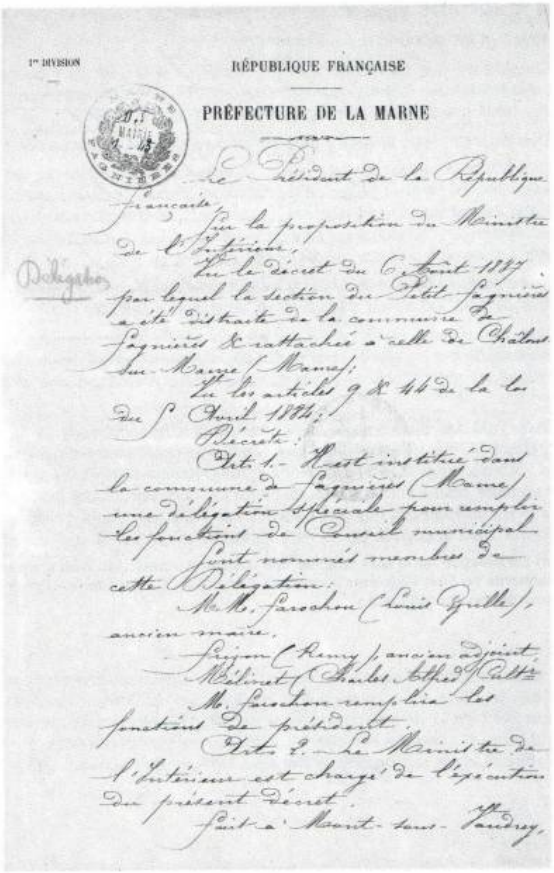

1re DIVISION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA MARNE

Le Président de la République française,
Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur,
Vu le décret du 6 août 1887 par lequel la section du Petit-Fagnières a été distraite de la commune de Fagnières et rattachée à celle de Châlons-sur-Marne (Marne);
Vu les articles 9 et 46 de la loi du 5 avril 1884;
Décrète :
Art. 1. — Il est institué dans la commune de Fagnières (Marne) une délégation spéciale pour remplir les fonctions du Conseil municipal.
Sont nommés membres de cette Délégation :
MM. Parachon (Louis-Emile), ancien maire,
Pujon (Rémy), ancien adjoint,
Milinet (Charles-Alfred-Alexandre)
M. Parachon remplira les fonctions de président.
Art. 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.
Fait à Mont-sous-Vaudrey, le deux septembre 1887.
Signé : Jules Grévy.
Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Intérieur,
Signé : Fallières.
Pour ampliation
Pour le Directeur du Personnel et du Secrétariat,
Le Sous-Directeur, chargé du Bureau du Cabinet,
Pour le Chef du Bureau,
Le Sous-Chef,
Signé : A. Bernard.
Pour copie conforme,
Le Conseiller de préfecture,

Décret d'annexion de 1887

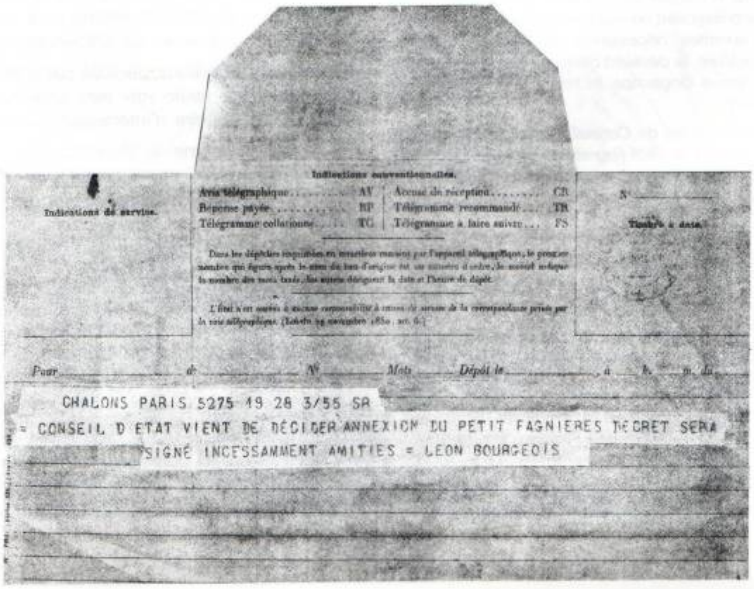

Indications de service.

Indications conventionnelles.

Avis télégraphique	AV	Accusé de réception	CR
Réponse payée	RP	Télégramme recommandé	TR
Télégramme collationné	TC	Télégramme à faire suivre	FS

Timbre à date.

Pour ... de ... N° ... Mots ... Dépôt le ... à ... h. ... m.

CHALONS PARIS 5275 19 28 3/55 SR
= CONSEIL D'ETAT VIENT DE DECIDER ANNEXION DU PETIT FAGNIERES DECRET SERA
SIGNE INCESSAMMENT AMITIES = LEON BOURGEOIS

Télégramme annonçant l'annexion du Petit-Fagnières, signé Léon Bourgeois

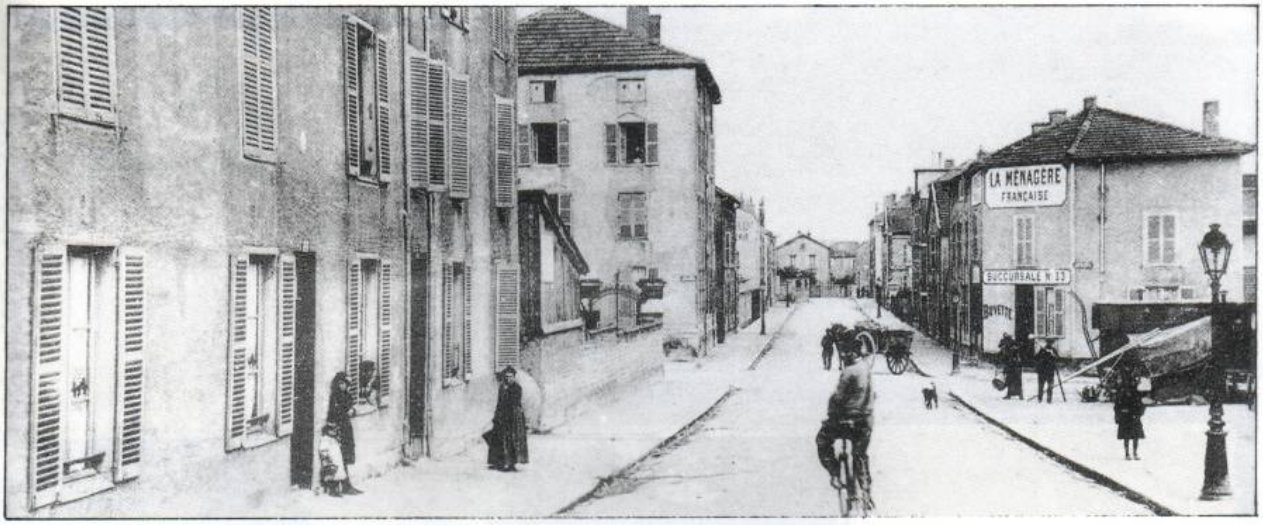

Rue de Fagnières

A LA DECOUVERTE DU PETIT-FAGNIERES

UNE POPULATION COSMOPOLITE

La construction du chemin de fer, le fonctionnement des Maisons de champagne, des deux brasseries-malteries, de la fonderie, de la tonnellerie et de bien d'autres petites entreprises, exigeaient une main-d'œuvre toujours plus nombreuse et attiraient une population cosmopolite composée d'Allemands, d'Autrichiens, de Belges, d'Italiens, de Luxembourgeois et, depuis la guerre de 1870, d'Alsaciens et de Lorrains.

La route nationale Paris-Strasbourg draînait journellement des voyageurs à la recherche d'un travail. Par groupes entiers, ils séjournaient sous des tentes ou dans des caravanes de nomades.

Les ouvriers représentaient les 2/3 des habitants du Petit-Fagnières. Les étrangers qui n'avaient pas opté pour la nationalité française bénéficiaient très largement de l'hospitalité de la population locale. Ils formaient une classe unie mais très marquée car, bien souvent, ils laissaient libre cours à la brutalité de mœurs issus d'une éducation soldatesque. Ces libations nocturnes et les rixes qui en découlaient, firent la "réputation" et la légende du Petit-Fagnières.

L'ECOLE DU PETIT-FAGNIERES

Sous l'Ancien Régime, l'école était tenue par le recteur d'école placé sous l'autorité de l'évêque et payé par les parents des élèves. Dans le diocèse de Chaalons-en-Champagne, la majeure partie des villes et villages avaient une école mixte. Elle ouvrait et fermait au rythme des saisons car le travail des champs occupait tous les bras valides. A Fagnières, elle accueillait les enfants de la Saint-Remy à Pâques, soit d'octobre à mars-avril.

Pendant la vacance de l'école, le recteur exerçait un autre métier : tailleur d'habit, laboureur, etc... Il avait aussi des fonctions religieuses, était sacristain, devait maintenir l'église propre, former les enfants de chœur et assurer le catéchisme. Il servait le curé durant les cérémonies, sonnait les angélus, matin, midi et soir, et avait l'obligation de porter l'eau bénite, tous les dimanches, dans toutes les maisons de Fagnières, soit 60 foyers.

A la Révolution, le maître d'école fut nommé par le Conseil municipal mais devait encore effectuer les habituelles obligations religieuses et, comme par le passé, le curé gardait un droit de regard sur l'enseignement donné aux élèves.

La première école communale mixte créée au Petit-Fagnières en 1869, était située près des caves Jacquesson car M. Jacquesson avait à mis à la disposition de la mairie une salle qui se trouvait derrière la maison du concierge.

Après la vente des caves en 1875, la commune fut obligée de louer à M. Lhermite, ferblantier, moyennant la somme de 150 F par an et pour six années consécutives, une salle dans un bâtiment appartenant à Mme Veuve Jacquesson, dont il était le principal locataire. Ce local n'étant pas convenable pour recevoir les élèves, la commune effectua immédiatement pour 1 000 F de réparations. Elle n'était cependant éclairée que par une seule petite fenêtre.

En 1881, 70 filles et 51 garçons étaient d'âge scolaire. 43 d'entre eux fréquentaient l'école du Petit-Fagnières. Les autres allaient à Compertrix ou dans les écoles publiques ou confessionnelles de Châlons. Pour faire face aux effectifs et montrer que la classe ouvrière avait droit à une éducation correcte, le Conseil municipal de Fagnières décida la construction d'une nouvelle école sur un terrain situé avenue de Paris. Le montant de la construction et du terrain s'éleva à 67 304 F. L'école comprenait deux classes, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. On lui donna le nom d'un grand mathématicien, précurseur de la Révolution et auteur d'un projet d'instruction publique gratuite et laïque, *Condorcet*. Elle fut ouverte en 1885 et passa sous l'administration de Châlons en 1887, lors d'une des annexions.

Un siècle plus tard, elle fermait ses portes...

AUBERGES ET LIEUX DE PLAISIRS

Le Petit-Fagnières était le lieu de refuge — mais aussi le paradis — des prostituées de Châlons. Beaucoup ne possédaient pas de carnet de santé bien qu'il fut déjà obligatoire à l'époque. Plusieurs lupanars étaient tenus par des veuves, notamment Mesdames Brissacq, Laurent et Bronzat. Leurs établissements faisaient pensions pour les ouvriers étrangers et recevaient en même temps les femmes et les filles de petite vertu.

A l'embranchement des routes de Montmirail et d'Epernay, le débit de boissons du Sieur Lehère était fréquenté par les militaires de la garnison et les filles de joie.

Les autorités s'inquiétaient des rixes fréquentes qui éclataient dans ces lieux de débauche et de la propagation rapide des maladies vénériennes.

Dans les années 1880, le Petit-Fagnières comptait douze établissements publics de débits de boissons, dont quelques-uns très importants. Ces cafés et bistrots n'avaient pas été créés pour les seuls besoins des 1 200 habitants du hameau ! Ils attiraient particulièrement les Châlonnais. Mais les autorités de Châlons considéraient que le Petit-Fagnières n'était qu'un repaire d'espions manifestant leur hostilité à la France...

Un soir, vers les 11 heures 30, le Sieur Jost, cabaretier dans les faubourgs de la Marne, à la limite du Petit-Fagnières, demanda l'intervention de la police de Châlons. Comme celle-ci ne pouvait sortir de ses limites territoriales, une vingtaine d'ouvriers l'accueillit avec des menaces de mort et des jets de pierres... en toute impunité !

Mais, à part cela, la majorité des Petits-Fagnièrots étaient des gens paisibles et laborieux...

L'école Condorcet vue de la Voie-Creuse

Avenue de Paris

Avenue de Paris

Avenue de Paris

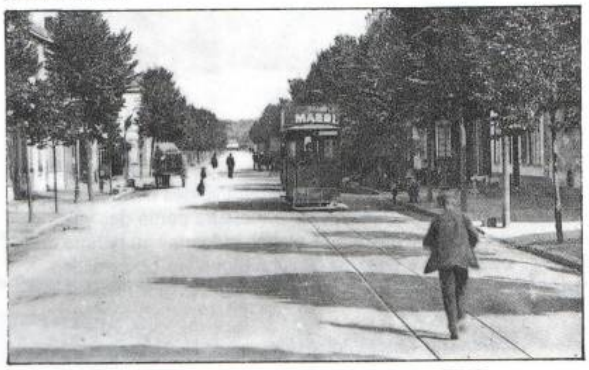

Avenue de Paris

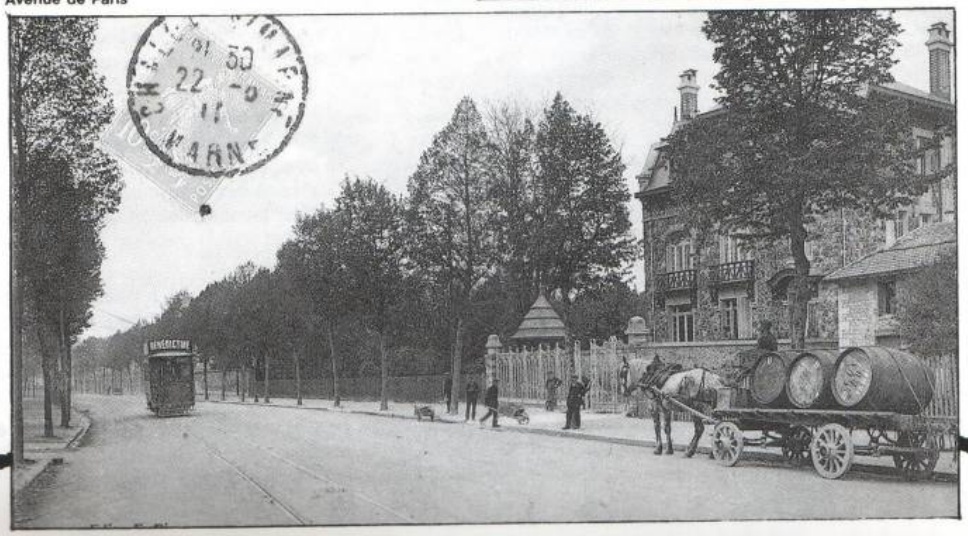

Rue Jules Lobet, quartier Sainte-Pudentienne

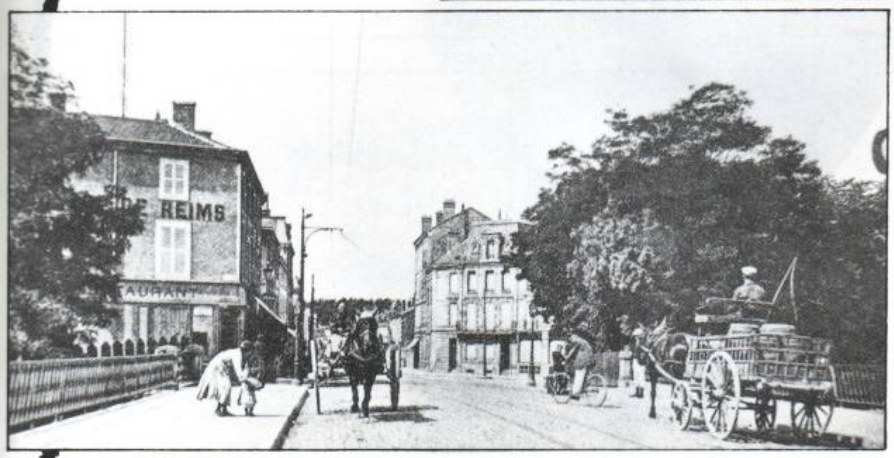

Le pont de chemin de fer à l'entrée du faubourg de Marne

Avenue de la gare

Avenue de la gare et hôtel du Chemin de fer

Rue de la Comète

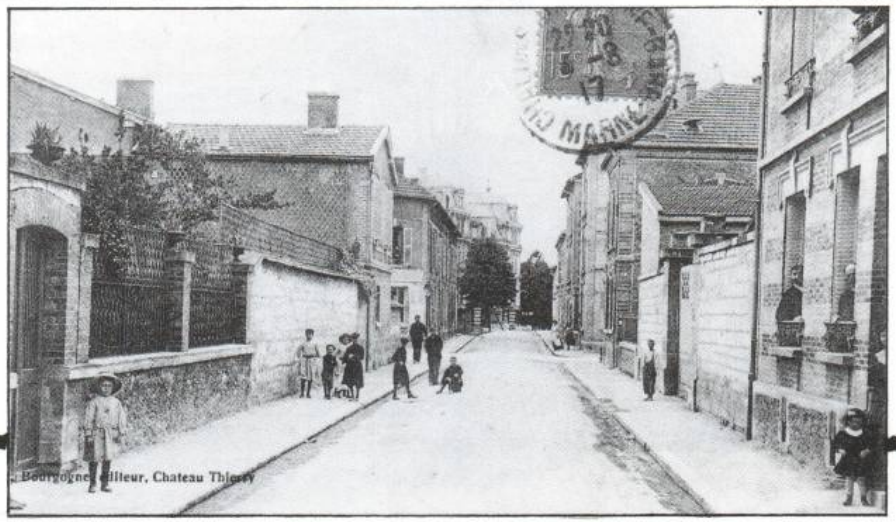

Bourgogne, éditeur, Chateau Thierry

Carrefour de l'avenue de la gare

Vue générale de Châlons

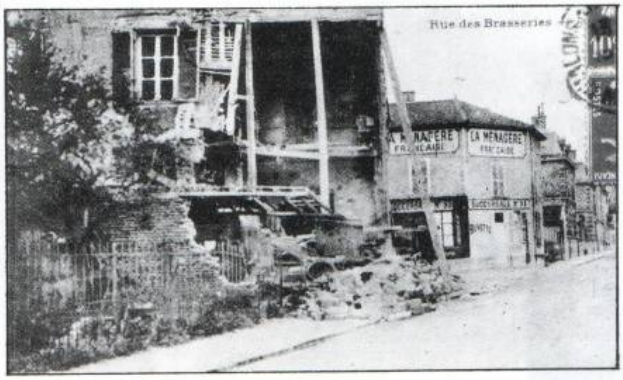

Angle de la rue des Brasseries et de la rue de Fagnières, bombardé durant la guerre 1914-1918

Vue intérieure de la gare

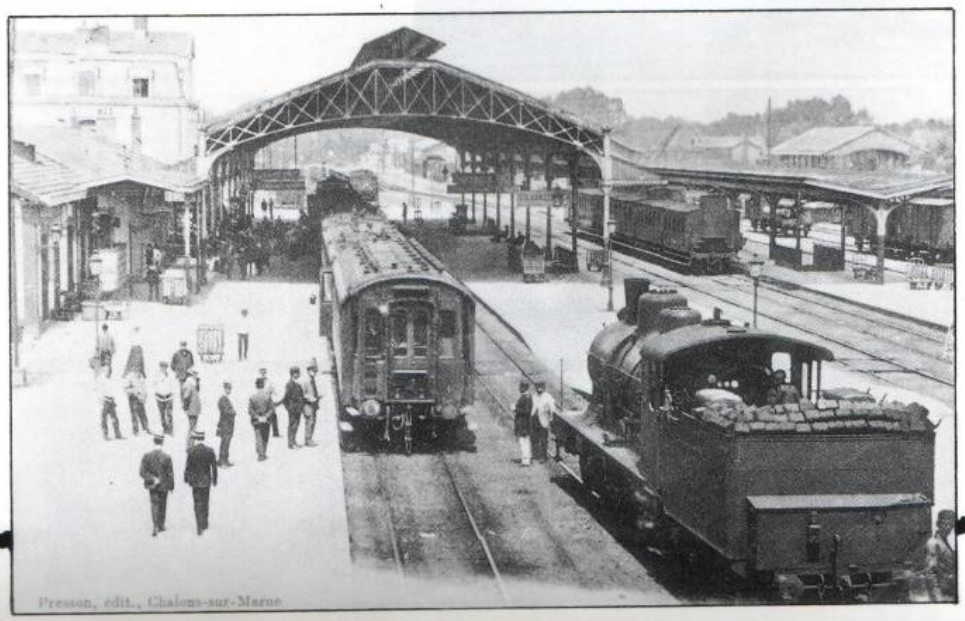

François Martin, fondateur de la "Tonnellerie Alsacienne"

LA TONNELLERIE MARTIN

François Martin naquit en 1843 à Wittersheim en Alsace. En 1863, avec son frère Michel, il créa une tonnellerie à Bischwiller. L'entreprise prit de l'extension dès 1865 et implanta des succursales dans les grandes villes de l'Est de la France. Avant de se lancer dans la fabrication des tonneaux, François Martin avait appris les principes du brassage de la bière, il connaissait donc ainsi parfaitement les besoins de ce marché.

En 1868, il était seul à la tête de son entreprise.

Après les revers de la guerre de 1870, la France perdit l'Alsace et la Lorraine. Ne voulant pas prendre la nationalité allemande qu'on lui imposait, il quitta l'Alsace à son grand regret et installa son industrie à Châlons-sur-Marne. Il choisit le Petit-Fagnières pour être au plus près de ses clients, propriétaires de Maisons de Champagne et de brasseries.

En 1873, il s'associa à son frère Jean et, en 1880, l'entreprise naissante comprenait déjà 18 ouvriers, tous très jeunes : dix avaient entre 20 et 30 ans, huit entre 15 et 20 ans et deux avaient 15 ans.

Aux élections municipales de mai 1884, François Martin fut élu sur une liste condamnant les projets d'annexion du Petit-Fagnières. Il siégea pendant deux ans et fut un ardent défenseur de l'intégrité territoriale de la commune. En 1886, il revisa son jugement, démissionna de son poste de conseiller et demanda l'annexion.

Pour donner plus d'envergure à leur entreprise et répondre à la demande d'un marché en pleine expansion, les Martin modernisèrent l'outillage et améliorèrent encore la qualité du travail.

Emile Martin, fils de François, qui avait travaillé dans diverses tonnelleries étrangères, se joignit à eux en 1893.

En 1901, ils créèrent une société en commandite : *la Grande Tonnellerie Alsacienne.*

Dans cette usine, on fabriquait des caisses à bière et à champagne, des fûts à bière et à vin de Champagne, des foudres et des cuves pour la bière, le vin, l'alcool et les produits chimiques.

La capacité de certains tonneaux dépassait les 500 hectolitres.

Une machine à vapeur de 1 100 chevaux actionnait les machines-outils nécessaires au travail du bois. Chaque année, 1 000 km de feuillard métallique de 30 mm de largeur et de 15/10e d'épaisseur, étaient utilisés pour le cerclage des tonneaux.

En 1913, l'usine comptait jusqu'à 60 ouvriers.

La qualité de ses produits valut à la Grande Tonnellerie Alsacienne de multiples récompenses lors de plusieurs grandes expositions et, au début du siècle, des trains transportaient jusqu'à 24 cuves-foudres de 250 hectolitres à destination du monde entier.

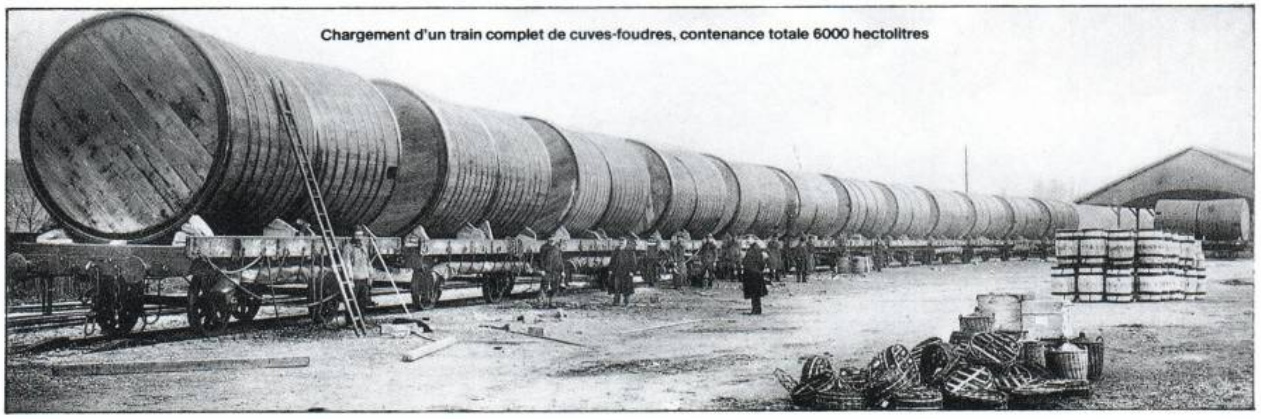

Chargement d'un train complet de cuves-foudres, contenance totale 6000 hectolitres

Cliché Durand

Vue partielle des chantiers de bois de la tonnellerie

Atelier des machines-outils de la tonnellerie

Cliché Durand

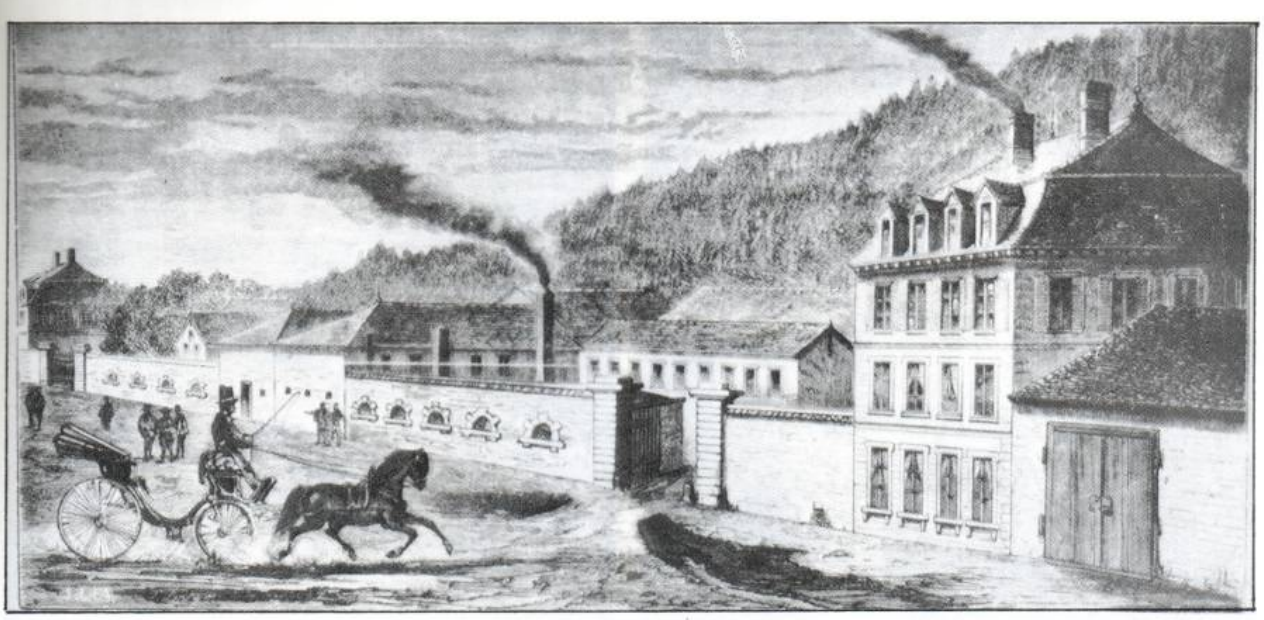

Cliché Durand

Maison Joseph Perrier. Gravure de l'Illustration de 1862

LA MAISON JOSEPH PERRIER

A la fin du XVIIIe siècle, François-Alexandre Perrier, originaire d'Avize, avait créé sa Maison de Champagne. Il l'exploita d'abord seul puis avec son fils Joseph, né à Châlons le 23 messidor an III (11 juillet 1795).

En septembre 1825, Joseph quitta la société paternelle pour fonder la sienne sous la raison sociale "*Joseph Perrier & Cie*" avec, toutefois son père comme principal associé.

En 1826, le commerce de Joseph Perrier rayonnait déjà dans toute l'Europe, en Allemagne, Autriche, Russie, Pologne, aux Indes et en Amérique.

Pour faire face à cette expansion rapide, il acheta, le 24 décembre 1827, un terrain sur la route de Paris et fit creuser des caves.

Le 5 avril 1856, Joseph Perrier et Emile, son fils, créèrent une nouvelle société de commerce des vins de champagne.

Joseph Perrier occupa de nombreuses fonctions. Il fut maire de Châlons de 1854 à 1861, membre du Conseil général, Président du Tribunal de Commerce, chevalier de la Légion d'honneur, Président de la Société Académique de la Marne et Président de la Caisse des Incendies de la Marne. Il décéda le 9 juillet 1870 à Châlons.

Emile racheta alors toutes les parts des héritiers et devint propriétaire de tout l'actif de la société.

Il eut, lui aussi, une grande activité au service des collectivités. Elu maire de Fagnières le 18 mai 1884, il fut pendant plus de trois ans un opposant acharné à l'annexion du Petit-Fagnières et multiplia les démarches auprès du Conseil d'Etat. Mais, que pouvait-il, face à un Léon Bourgeois ! Trois jours après l'arrêté d'annexion rendu le 31 août 1887 par le Président de la République, Emile Perrier perdit son siège de maire. Le 8 septembre, il mourait. Son échec n'était peut-être pas étranger à son décès...

Les Perrier, qui n'hésitaient pas à s'impliquer dans la vie économique, politique et culturelle de leur cité, nous ont laissé les splendides caves et celliers de l'avenue de Paris. L'école et la rue Eugène Perrier, frère de Joseph, en gardent le souvenir.

En 1888, Gabriel et Pierre, héritiers de Emile vendirent l'établissement et la raison sociale "*Joseph Perrier & Cie*" à Paul-Albert et Raymond-Marie Pithois. Ces derniers rachetèrent également d'autres marques de champagne du Petit-Fagnières, notamment "*Formet*" et "*Paul Petit*".

Les caves Joseph Perrier au début du siècle

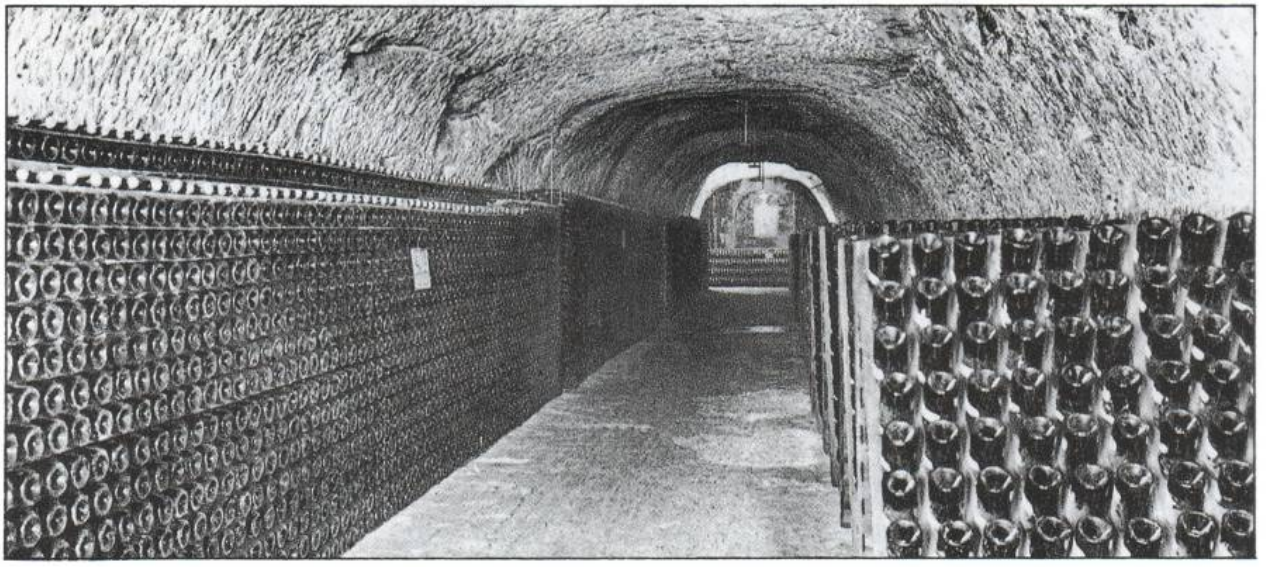

Cliché Durand

Réclame Joseph Perrier de 1900

Affiche signée de Jean d'Ylen de 1921

Vendanges chez Joseph Perrier au début du siècle

L'Epopée Jacquesson

DU MOYEN-AGE A MEMMIE JACQUESSON

Selon Dauzat, l'origine régionale du patronyme "*Jacquesson*" serait en Champagne et, plus particulièrement dans le Châlonnais.

Un Jacquesson figure sur les listes de rôle de Reims en 1301.

Un Jacquesson-Pigneau imposé pour cinq sols et dix deniers apparaît sur un rôle de taille de Chaalons, relevé par M. Jean-Paul Denise, Président du Centre généalogique de la Marne.

Le plus ancien ascendant dont l'existence soit connue est Anthoine Jacquesson, marié à Marguerite Lepage. De leur union naquirent quatre enfants : Claude, Jean, Marguerite et Marie. A la mort du père, en 1650, les deux garçons se partagèrent les biens mobiliers au village de Sarry.

Claude Jacquesson se maria le 22 octobre 1649 avec Marie Braux de Chaalons. Il habitait et tenait boutique de pâtissier dans cette ville. A sa mort en 1675, il laissa un héritage assez important pour l'époque. Un inventaire après décès de 49 pages décrit, entre autres, les objets se trouvant dans la pâtisserie "*trois tours à pâtissier, deux sur pieds et le troisième avec un tiroir, soixante tourtières, deux chaudières, d'innombrables marmites, chaudrons, plateaux et autres ustensiles*". Il possédait également un grand nombre d'armes : "*une arquebuse, deux fusils, un petit fusil, quatre mousquets, deux épées et une hallebarde*" ce qui laisse à penser qu'il devait appartenir à la Compagnie des Arquebusiers et devait occuper une position sociale élevée. Il était propriétaire de plusieurs maisons dont une à Sarry, une autre dans la Grande rue de la paroisse de la Trinité et une maison avec grange sise Grande rue de la Porte de Marne à Châlons (5).

(5) Archives départementales de la Marne, B.85.

Claude Jacquesson eut de nombreux enfants dont un fils, Félix. Malgré les recherches entreprises, on ignore sa date de naissance, ce qui laisse supposer qu'il avait dû changer de prénom à sa majorité, comme cela se produisait couramment à cette époque. Félix se maria le 13 mars 1684 à Martine Bidault, en la paroisse Saint-Eloi de Chaalons. Cette dernière mourut veuve le 29 mai 1735 à l'âge de 69 ans. Dans son inventaire après décès, nous apprenons que son mari, Félix Jacquesson, exerçait la profession de maître boulanger.

En 1734, quatre de ses enfants étaient encore vivants. Il y avait Marie, mariée à un marchand mégissier, Martine et Marie épouses de deux maîtres boulangers. Le garçon s'appelait également Félix. Nous n'avons pas, non plus, retrouvé son acte de baptême et peut-être, comme son père, avait-il changé de prénom à sa majorité ? A la mort de sa mère, Félix fils, était au service du Roi à Versailles mais, avait conservé son domicile à Chaalons.

Il s'était marié le 1er février 1734 en la paroisse Saint-Eloy de Chaalons avec Marie-Anne Bayen, fille de Jacques, marchand drapier et de Claudine Grandjacques. Ils n'eurent qu'un fils, Claude, qui naquit et fut baptisé le 20 février 1735 dans cette même paroisse. Quelques temps après, ils s'installèrent à Paris. Félix mourut, à St-Nicolas-aux-Champs, à Paris, en 1776.

Le 26 novembre 1777, Claude Jacquesson convola en justes noces avec Nicolle Terrier. Le 5 août 1779, naissait de cette union, un fils unique, Memmie, dont le parrain fut son grand-père maternel. En 1794, Claude acheta, comme bien national, le jardin du vieil évêché pour la somme de 3 000 francs. Le 27 floréal an III (17 mai 1795), dans sa soixantième année, il mourut, à 6 heures du soir, dans ce jardin. Selon les divers actes consultés, il fut bourgeois de Chaalons, marchand, juge au tribunal du district de cette ville (en 1794) et négociant, profession qu'il exerçait à sa mort.

Memmie Jacquesson se maria avec Marie-Louise-Victoire Chanoine, demeurant rue de la Bassinerie, le 12 vendémiaire an VI (1er octobre 1797), "*jour de la cuve*" du calendrier républicain, jour prédestiné pour un futur négociant en vins ! Un des témoins au mariage était Alexandre Perrier (père de Joseph Perrier). Quelques jours avant le mariage, Memmie avait dû être émancipé car il n'avait que 20 ans. La communauté de bien avec sa mère cessa ce jour-là. Elle recevait en biens meubles et immeubles une valeur de 45 000 francs et Memmie conservait 21 000 francs.

Le 19 juillet 1800, naissait Adolphe Jacquesson dont la vie allait être consacrée entièrement au vin de Champagne.

Memmie Jacquesson était un homme affable et à l'écoute de ses concitoyens. Durant les périodes difficiles "*il faisait venir des farines*

de l'étranger et les revendait au-dessous des cours à ses ouvriers et aux necessiteux de la ville" (6)

(6) Extrait de "Famille Jacquesson" Général Robert Schlumberger.

Lorsque la récolte de raisin était insuffisante et que la pénurie faisait monter le prix du vin, les ouvriers se fabriquaient des boissons qui, souvent, les rendaient malades. Pour y remédier, en 1816-1817, Memmie fit construire l'une des premières brasseries et, grâce à un brasseur venu des Flandres, produisit une excellente bière pour ses ouvriers.

Il assuma différentes fonctions publiques et siégea au Conseil municipal de Châlons-sur-Marne de 1828 à 1834. Il se battit avec acharnement pour le maintien à Châlons de l'Ecole des Arts et Métiers que le gouvernement voulait voir transférée à Toulouse par mesure disciplinaire car les élèves s'y étaient souvent révoltés. Cette école — qui était alors la seule de France — et que Napoléon Ier avait installée à Châlons le 14 décembre 1806, avait été créée par le comte de La Rochefoucault-Liancourt, dans une ferme de Liancourt.

Il fut capitaine de la Garde nationale en 1830, commandant en second en 1831 et lieutenant-colonel en 1832-1833. En 1830, il recruta des jeunes de la ville et créa une Compagnie de lanciers qui exista durant deux années.

Il se dépensait sans compter pour son entreprise, bien que son associé et ami lui suggéra souvent de prendre sa retraite avant que la maladie n'ait raison de lui "*Que tu te retires avec 20 ou 30 000 francs de rentes, tu n'en seras ni plus, ni moins heureux*" lui conseillait-il...

Depuis plusieurs années, Memmie Jacquesson d'un caractère affable, gentil, prévenant, était devenu hypocondriaque et d'humeur noire. Au début de l'année 1835, son état de santé se dégrada. Au matin du 16 février 1835, il fit lui-même les préparatifs d'un voyage à Paris pour y consulter un professeur. Il quitta sa maison du Vieil Evêché et se rendit en voiture à son établissement de négoce du Petit-Fagnières. Comme tous les matins depuis des décennies et suivant son habitude, il arriva à huit heures et, après avoir donné ses ordres, partit visiter ses caves.

Un quart d'heure plus tard, on entendit un bruit mais personne n'y prêta vraiment attention. Vers les neuf heures, des ouvriers ayant besoin de lui, le cherchèrent dans les caves. L'un d'eux, un nommé Frison, vit dans une galerie, un bougeoir allumé et posé sur un tonneau. A quelques pas de là, Memmie Jacquesson gisait dans une mare de sang, un pistolet près de lui. Il avait cessé de vivre. Frison appela un de ses camarades, Baptiste Dalizon et, avec d'autres ouvriers, transporta le corps de Memmie dans son bureau et l'allongea sur son lit. Le médecin-légiste appelé sur les lieux constata que Memmie Jacquesson s'était donné la mort sans doute dans un accès de démence...

Selon des médecins auxquels nous avons montré le compte-rendu de l'autopsie, il semblerait que l'on puisse, aujourd'hui avancer un autre diagnostic : Memmie était atteint, sans doute depuis de nombreuses années, d'une maladie de foie. Son état de santé empirant, un cancer s'était probablement déclaré et devait lui provoquer des douleurs insupportables. Elles étaient si violentes, ce matin-là, qu'il n'alla pas plus loin que ses caves auxquelles il avait donné le meilleur de lui-même...

Le suicide n'étant pas admis par l'Eglise, il fallut de longues discussions avec le Préfet, le Procureur du Roi et son substitut pour que l'Evêque de Châlons donne son accord pour une inhumation religieuse.

ADOLPHE JACQUESSON, UN PERSONNAGE ORIGINAL

De son enfance et des études qu'il fit, sans doute, à Châlons, nous ne savons rien.

Pendant de longues années, Adolphe fut le représentant de la Maison Jacquesson à Londres. Au cours de ses voyages en Angleterre, il descendait à l'hôtel Jaunay à Leicester Square. Ce lieu était tenu par François Jaunay, Français émigré lors de la Révolution et très attaché à la famille de Condé. Il s'était marié à une Anglaise, Louisa-Anne Howel. Ils eurent trois enfants : Emma, Louise et un fils Louis.

L'hôtel était très fréquenté par des Français en déplacement d'affaires et par des artistes connues comme la tragédienne Rachel ou la cantatrice Malibran qui débuta à Londres le 7 juin 1825 dans le "*Barbier de Séville*".

Adolphe Jacquesson fut attiré par la gaieté et la vivacité de Louise, la seconde fille de François Jaunay. Ils se marièrent le 18 février 1830 et un contrat de mariage fut établi sans régime de communauté. De 13 ans sa cadette, Louise était née le 27 septembre 1813. "*Elle était toute petite, avec une tendance à l'embonpoint, blonde et rose, espiègle et naïve*" (6). Ils vinrent s'établir à Châlons, au Cloître Saint-Etienne.

Cette même année 1830, les jeunes époux partirent pour un long voyage en Pologne qui allait être plein d'imprévus. "*Un soir,* raconte Adolphe, *notre diligence fut attaquée par des brigands. Dans la nuit noire, on se battit à coups de poings et tous les voyageurs s'en mêlèrent. Quand la bagarre fut terminée, que les bandits disparurent, chacun souffla, se secoua, heureux d'en être quitte à si bon compte, tâchant de remettre un peu d'ordre dans sa toilette malmenée... J'avais un petit diable, haut comme une botte qui s'est jeté sur moi avec une telle furie, serrant ma cravate à tel point, que j'ai cru perdre conscience... Moi, dit sa femme, j'étais aux prises avec un grand diable, mais j'en ai eu raison car j'ai failli l'étrangler !... Soudain, dans un éclat de rire, ils s'aperçurent qu'elle avait manqué de faire un mauvais sort à son mari.*" (6)

Leur voyage de noce dura plusieurs mois et ils séjournèrent dans une famille amie de Varsovie. C'est à cette époque qu'Adolphe se lia d'amitié avec certains partisans de la Pologne libérée du joug russe. Peu après leur retour, le 8 février 1831, le Conseil municipal de Varsovie remercia Adolphe Jacquesson pour "*l'offrande*" de 1 100 florins destinés à aider "la liberté naissante en Pologne" (6).

A la suite, la banque de Pologne à Varsovie demanda à Adolphe d'acheter et de faire livrer 20 à 25 000 canons de fusils d'infanterie, autant de platines et débloqua un crédit de 200 000 marks chez Reimarus et Cie, domicilié à Hambourg. Le 25 avril, le négociant du Petit-Fagnières cacha 5 000 canons de fusils dans des caisses remplies de bouteilles de champagne à destination de la Pologne, via l'Allemagne. Le 7 juillet, les députés polonais informaient Adolphe du devenir des 500 caisses d'armes dirigées sur Breslau : 150 étaient arrivés à bon port, 32 avaient été arrêtés à Pragues, 69 à Ratisbonne et les 252 restantes se trouvaient encore à Francfort-sur-le-Mein. Ils demandèrent à Adolphe de se rendre en Allemagne pour débloquer l'envoi et le faire parvenir le plus vite possible dans l'une des villes du pays de Hanovre, en évitant les Etats prussiens. Pour subvenir aux frais d'expédition, les députés octroyèrent un crédit de 50 000 francs à prendre chez Fould & Fould, Oppenheim à Paris; Adolphe partit aussitôt pour Francfort et, en quelques jours, réussit à récupérer les caisses de bouteilles de champagne mais, les canons de fusils furent saisis...

Le 10 octobre 1831, les représentants de la Résistance polonaise remercièrent encore Adolphe pour sa loyauté envers eux. Quant à Memmie Jacquesson, il s'inquiétait de voir son fils s'éprendre pour une cause étrangère qui pouvait lui valoir la prison.

Un ami d'Adolphe, Lemercier, d'origine modeste puisqu'étant l'aîné d'une famille de dix enfants dont le père était vannier, avait fait fortune, à Paris, dans le commerce de la vannerie et la vente des paniers. Adolphe, espérant connaître la même réussite, se lança à Londres, en 1831, dans une affaire de lithographie. Hélas, cette opération fut un désastre et il lui fallut de longues années pour sortir de ce fiasco financier. Memmie, son père, lui reprocha d'ailleurs cette affaire jusqu'à sa mort.

L'année suivante — malgré sa mésaventure — Adolphe se lança dans une nouvelle affaire scabreuse : il écrivit à tous ses agents d'Europe pour qu'ils lui procurent des séries de six dents provenant d'une même personne ! Son intention était de les revendre en Inde, pays qui en était, paraît-il, très demandeur... Cette affaire fut abandonnée au bout d'un an...

Ces initiatives commerciales montrent combien Adolphe avait une personnalité originale.

Le général Robert Schlumberger, mari de Marguerite Jacquesson, petite fille d'Adolphe, fit faire une analyse graphologique de l'écriture de leur grand-père dont voici les résultats :

"*Caractère extrêmement indépendant, minutieux — Sentiment artistique assez prononcé — Orgueil du nom — Générosité — Distinction.*

Défauts : Susceptibilité — Enthousiasme par crises — Relâchement et découragement périodiques.

Malgré tout, la bonté domine avec une certaine chaleur sentimentale — Assez beau caractère quoique instable."

Memmie Jacquesson

Adolphe Jacquesson

Louisa Jacquesson-Jaunay épouse d'Adolphe

Ernest et Eugène Jacquesson

Adolphe et Louisa Jacquesson eurent deux enfants qui grandirent à Châlons : Ernest, né le 19 décembre 1831 et Eugène, né le 17 mars 1836. Louisa étant de religion réformée, Adolphe et ses fils se convertirent au Protestantisme.

Ernest, l'aîné, fut mis en pension à l'âge de 13 ans. Il devint ingénieur civil après ses études à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures et vécut une aventure extraordinaire pour l'époque : entre novembre 1855 et le début de l'année 1856, il effectua, en compagnie de Ferdinand de Lesseps et de la commission des Ingénieurs, un voyage en vue du percement du canal de Suez. Il publia ses souvenirs de voyage dans le *"Journal de la Marne"* et édita un livre *"Voyage en Egypte et en Palestine"*.

Le 19 octobre 1859, Ernest épousa Louisa Peltzer à Verviers en Belgique. Elle descendait d'une famille huguenote émigrée de France à la Révocation de l'Edit de Nantes. Son père, Henri Peltzer, venu s'établir en Belgique, avait créé avec Henri Lieutenant une usine de textiles.

Le 6 mars 1860, Ernest, emporté par la fièvre typhoïde, mourait, à Paris, rue Richeponse, dans un petit appartement voisin de la maison de Ferdinand de Lesseps.

Le 23 juillet 1860, naissait son fils posthume que l'on prénomma Ernest en mémoire de son père.

Louisa Jacquesson-Peltzer resta à Châlons-sur-Marne après la naissance de son fils. Elle épousa son beau-frère Eugène, le 9 octobre 1862, à Paris. Ils eurent trois enfants : Adolphe, né le 20 juillet 1863, Albert, né le 31 juillet 1865 et Marguerite, fille posthume, née le 14 février 1866, tous nés à Châlons.

Sur des plans de Viollet-le-Duc, Eugène et Louisa avaient fait bâtir un château au Petit-Fagnières, face aux caves. Cette grande demeure avait accaparé toutes leurs attentions car ils voulaient en faire un lieu où toute la famille pourrait s'épanouir. Le lundi 9 octobre 1865, ils se rendirent à Paris pour y choisir la décoration et le mobilier. Le mercredi 11, ils dînèrent au Palais-Royal et allèrent à l'Opéra pour y entendre *"L'Africaine"*, œuvre de Meyerbeer. Le lendemain, ils ressentirent des malaises. Louise, inquiète du refroidissement général d'Eugène fit appeler deux médecins qui diagnostiquèrent le choléra. Leur chambre avait été contaminée, quelques jours plus tôt, par un client.

Eugène s'éteignit le jeudi 12 octobre 1865, cinq ans après son frère aîné et ces deux deuils affectèrent profondément Adolphe et Louisa Jacquesson.

Adolphe mourut le 4 mai 1876 à Paris. Il fut inhumé avec ses deux fils. Louisa Jacquesson-Jaunay les rejoignit en juin 1880. Sur la pierre tombale on lit cet épitaphe *"Ils ne sont pas perdus. Ils nous ont devancés"*.

Les descendants de ce couple illustre ont suivi des destins différents.

Au début du XXe siècle, Ernest, premier petit-fils d'Adolphe, était avocat à Reims. Célibataire, il termina sa carrière comme bâtonnier et décéda le 21 décembre 1953 à Trigny, dans la Marne.

Adolphe, fils d'Eugène, s'installa à Czenstochova en Pologne russe. Il dirigea l'industrie lainière fondée par ses oncles Peltzer et se maria avec une Polonaise. Ils n'eurent pas d'enfant. Ils firent construire une maison à Sillery, près du château de leur aïeul.

Albert, second fils d'Eugène, sortit dans les premiers de sa promotion de l'Ecole Centrale. Il se maria jeune avec une Mulhousienne, Alice Hanhart. Ils eurent un fils qui mourut en bas âge et deux filles sans postérité.

Marguerite, la seule petite fille d'Adolphe Jacquesson, épousa en 1885, le lieutenant Robert Schlumberger qui devint général au cours de la Grande-Guerre de 1914-1918. De leur union, naquirent quatre enfants qui constituent actuellement les descendants directs d'Adolphe Jacquesson.

Nous les remercions très sincèrement pour leur aide précieuse et, tout particulièrement M. Bertrand Schlumberger, qui nous a fait parvenir documents et photos de famille car, grâce à lui, nous connaissons les visages de cette étude.

Ernest Jacquesson photographié à l'époque de son voyage en Egypte avec Ferdinand de Lesseps

Louisa Peltzer épouse de Ernest puis de Eugène Jacquesson

de Lesseps

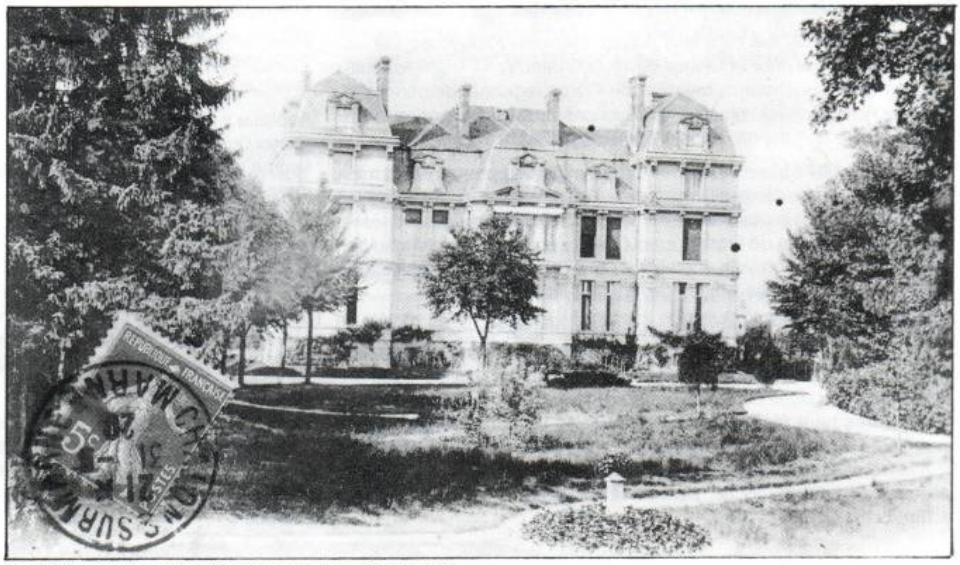

Le château Jacquesson établi sur les plans de Violet-le-Duc

J.P., Jacquesson-Peltzer, initiales gravées sur la façade principale du château

Les enfants d'Ernest et Eugène Jacquesson : Adolphe, Ernest, Albert et Marguerite

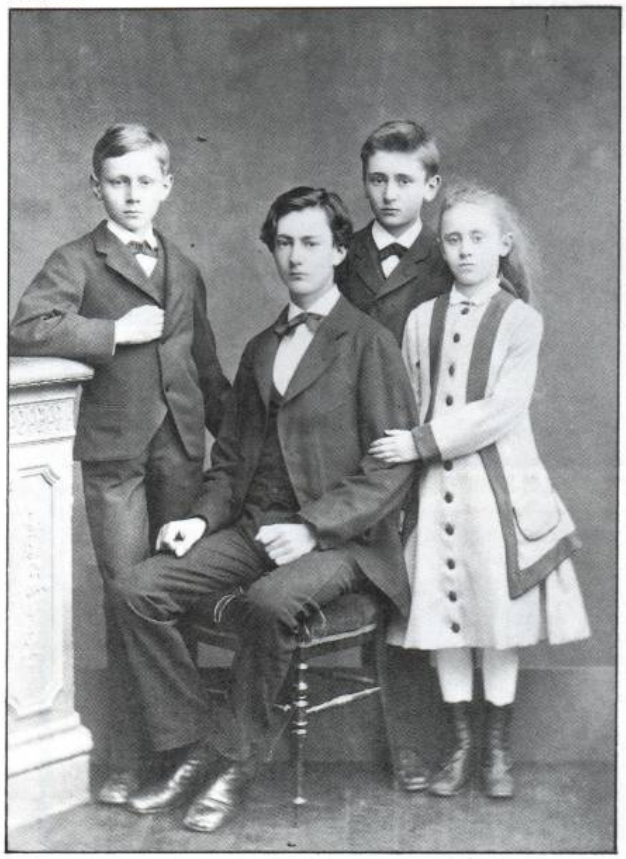

Louisa Jacquesson-Peltzer

LE VIEIL EVECHE OU CLOITRE ST ETIENNE

Le 20 pluviose an XIII (9 février 1805), Memmie Jacquesson et sa femme achetaient pour la somme de 10 000 francs au Sieur Regnault-Nicolas-Georges Thomas, membre du Corps législatif, demeurant à Paris, le vieil évêché du diocèse de Chaalons-en-Champagne, près de la cathédrale St-Etienne, appelé également Cloître Saint-Etienne.

La propriété était située rue du Vieil Evêché. Elle comprenait des corps de logis, des caves, des celliers, des écuries et un jardin. Elle avait été durant des siècles la résidence des comtes Evêques de Chaalons-en-Champagne et Pairs de France, jusqu'à leur départ pour le château de Sarry. A la Révolution, elle abritait les curés chargés de l'administration de l'Evêché et des offices de la cathédrale St- Etienne.

Le rez-de-chaussée de cette grande bâtisse était appareillé en craie et pierre de taille et s'étendait sur toute la longueur de la Place St-Etienne. Elle n'avait pas le caractère des hôtels particuliers que l'on peut rencontrer dans certaines grandes villes. Ce rez-de-chaussée au plafond très haut était surmonté d'un étage en pans de bois et de combles. La grande cour intérieure s'ornait de six orangers dont les feuillages atteignaient le niveau du premier étage. Ils alternaient avec des socles surmontés de statues et de grands vases en pierre sculptés.

Memmie Jacquesson agrandit encore la propriété par l'achat d'une maison voisine avec cour sise au 125 rue de la Marne. Durant des décennies, Memmie et Adolphe s'évertuèrent à en faire une demeure luxueuse.

Adolphe y avait fait construire, du côté ouest de la cour, d'immenses serres qui abritaient les orangers en hiver. Au sud de la propriété sa femme avait fait rénover un jardin à la française qui était particulièrement planté de camélias.

Il y donnait des fêtes fastueuses et, en 1858, pour l'ouverture de la chasse, il fit venir de Paris le grand cuisinier Chevet du restaurant du Port-Royal, accompagné de toute sa brigade de marmitons. Ce jour-là, parmi les invités, on pouvait rencontrer le colonel Clerambault, le sous-lieutenant de Maleroy, un enfant de Châlons, le capitaine Joppe et Paul Krugg, neveu d'Adolphe Jacquesson.

Le 10 juin 1874, Adolphe céda cette demeure à la Caisse de Secours des prêtres âgés et infirmes du Diocèse de Châlons. Quelque temps plus tard, les nouveaux propriétaires firent abattre l'ensemble des bâtiments pour construire, en lieu et place l'actuelle "*Institution St-Etienne*".

Le cloître Saint-Etienne qui fut la demeure de la famille Jacquesson jusqu'en 1874, vu de la rue de la Marne

Vue de la cour du cloître Saint-Etienne avec, à gauche, les serres

Porche d'entrée du cloître Saint-Etienne. Au second plan les nouveaux bâtiments de l'Institution Saint-Etienne

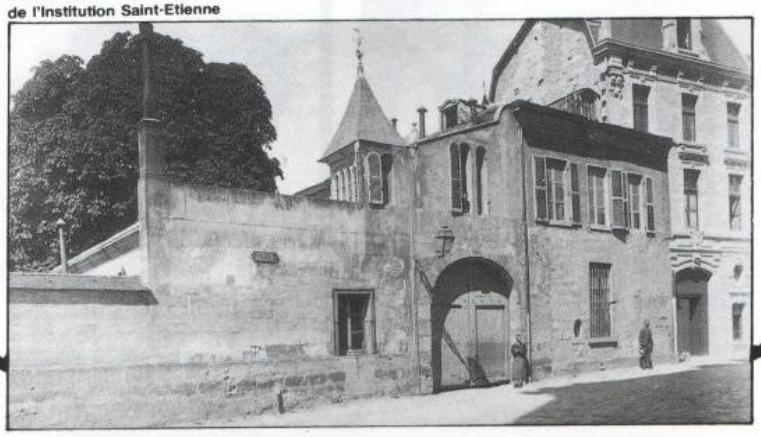

LA FAMILLE KRUGG

Jean-Joseph Krugg naquit à Mayence en 1800 dans une famille de 13 enfants. Ses ancêtres exerçaient la profession de boucher depuis 1550. Il vint à Paris vers 1830-1835 et s'installa rue du Vieux-Chêne (actuelle rue du Sentier).

Par un ami commun, il fit la connaissance d'Adolphe Jacquesson qui cherchait, à cette époque, un homme de confiance. Jean-Joseph Krugg qui parlait plusieurs langues accepta son offre, vint s'établir à Châlons en 1837 et devint chef de cave et homme de confiance.

Dans les bureaux installés dans une partie du Cloître St-Etienne, il croisait souvent Emma, sœur aînée de Louise Jacquesson-Jaunay, épouse d'Adolphe. Bien plus jeune que lui, elle hésita longtemps avant de l'épouser. Ils se marièrent et vécurent au Cloître St-Etienne. En 1841, naissait un fils, Paul Krugg.

A cette époque les affaires étaient en pleine expansion. Pourtant, Adolphe et Jean-Joseph Krugg se querellaient souvent à propos de la direction à donner aux affaires et sur la qualité du champagne destiné aux Pays Baltes.

Les désaccords devinrent tels que Jean-Joseph Krugg quitta Châlons et créa sa propre affaire à Reims.

Adolphe Jacquesson lui reprocha souvent "*d'avoir drainé vers sa maison un certain nombre de clients*" et un certain froid s'installa entre les deux couples. Toutefois, les deux sœurs réussirent à les réconcilier mais, ils ne parlèrent plus jamais affaire entre eux. Jean-Joseph Krugg décéda en août 1866.

Au moment de la liquidation de la Maison Jacquesson et Fils, leur neveu, Paul Krugg sut montrer sa reconnaissance à ses oncle et tante en rapportant toute l'affection qu'Adolphe et Louise lui avaient donnée pendant sa jeunesse passée avec ses cousins au Cloître St-Etienne.

LES JACQUESSON, BIENFAITEURS DU CHAMPAGNE

DOM PERIGNON !

C'est dans la seconde partie du XVIIe siècle qu'apparut le vin mousseux de Champagne. Dom Pérignon, moine bénédictin né à Ste Ménéhould en 1638 prit, en 1668, la direction des celliers et de la culture des vignes de l'abbaye de Hautvillers. Il démontra que certains sols se mariaient mieux avec certains cépages et qu'il fallait apporter beaucoup de soins à la taille des ceps. Il fut sans doute le premier à ne pas faire fouler les raisins noirs avant le pressurage. De cette manière, le tanin contenu dans la peau des grumes ne tachait plus le moût et permettait d'obtenir un vin blanc très clair.

Dom Pérignon, grand œnologue, savait reconnaître les terrains d'origine des différents crus qu'on lui apportait. Il faisait des assemblages pour élaborer des vins d'une subtilité étonnante et ne mélangeait jamais les pressurages successifs qui s'appelaient déjà "*la cuvée*", "*la première taille*", "*la seconde taille*" et "*la rebêche*", ce dernier pressurage étant destiné à la consommation courante des petits vignerons et des manouvriers.

Il sut organiser cette nouvelle façon de travailler les vignes et les vins mousseux, rassembla et développa les méthodes que l'on rencontrait dans les milieux viticoles de son époque et fut l'un des premiers à employer le bouchon de liège en lieu et place de la cheville de bois.

Pour que le vin de Champagne redevienne effervescent au printemps, l'illustre moine y ajoutait du sucre de canne et, pour en contrôler l'impétuosité, il avait fait creuser de profondes caves dans la craie afin de maintenir une température constante.

JACQUESSON-JUGLAR, LE TANDEM DES DEBUTS

Dans les premières années du XIXe siècle, Memmie s'associa à François-Félix Juglar dans le commerce des vins mousseux. Ils achetèrent un terrain vendu par les Hôpitaux Unis de Châlons, sur le territoire de Fagnières. Ils avaient choisi cette parcelle en raison de sa topographie escarpée. En 1802, ils firent creuser dans la falaise de craie du Mont-St-Michel, les premières caves de champagne de Fagnières et y installèrent leur négoce. Ce fut le début d'une

La médaille d'or de 1810

exploitation qui durera plus de soixante-dix ans sur ce site immense et qui servira grandement pour l'évolution et l'histoire du champagne.

La société prit rapidement de l'extension car le commerce des vins mousseux de Champagne était favorisé par les guerres napoléonniennes qui propageaient dans l'Europe les idées et l'art de vivre français. Napoléon Ier lui-même appréciait "*le bouquet et la saveur fruitée d'une flûte de Jacquesson*". Il en boira au lendemain de Wagram, aux Tuileries, mais aussi à son mariage avec Marie-Louise et à la naissance de l'Aiglon, futur roi de Rome.

Jacquesson & Juglar expédiaient leurs vins dans plusieurs pays du Nord, Principautés allemandes, Pays scandinaves, Autriche et Pologne.

En 1810, Napoléon Ier les récompensa d'une médaille d'or, pour la beauté et la richesse des caves de leur Maison de champagne (7) et cette médaille est toujours la propriété des descendants de Memmie Jacquesson. Le 30 juillet de la même année, le Conseil municipal de Châlons décerna, lui aussi, lors d'une séance publique, une médaille d'or à chacun des associés.

(7) Les journaux des années 1809 à 1812 ne relatent pas la visite des caves du Petit-Fagnières par Napoléon Ier. Est-ce un oubli des journalistes du temps ? Est-ce une légende ? Si vous le pouvez, aidez-nous à lever cette incertitude, merci.

Les livraisons étaient fréquemment acheminées par des routes peu sûres et par voies maritimes. En 1808, M. Moët demandait au Ministre de la marine si le sauf-conduit délivré par ses services le protégeait vraiment des corsaires français ! Ce qui prouve l'inquiétude des négociants de l'époque quant au paiement des envois à l'étranger. Trop souvent les représentants ou les revendeurs ne faisaient parvenir les produits des ventes qu'avec beaucoup de retard... quand ils les envoyaient !!! et, ces soucis financiers rongeaient la santé déjà bien chancelante de Memmie Jacquesson.

Le 29 mars 1829, François-Félix Juglar "*propriétaire à Châlons*", vendait à Memmie sa part sur les constructions et les caves construites en commun depuis 1802 pour la somme de 12 000 francs. La société dans laquelle Memmie avait été l'âme directrice et créatrice se trouvait, de fait, dissoute.

JEAN-BAPTISTE FRANÇOIS, UN SCIENTIFIQUE MECONNU MAIS EFFICACE

Personnage méconnu des Châlonnais et du monde viticole du champagne, Jean-Baptiste François naquit le 6 février 1792 à Saint-Mihiel dans la Meuse et étudia la pharmacie dans un hôpital militaire.

Les guerres napoléonniennes le conduisirent à travers l'Europe centrale avec la division Vandamme, composante de l'armée d'Allemagne. Il fut fait prisonnier en 1813. L'armée russe plaça alors Jean-Baptiste François chez un pharmacien qui reconnut très vite ses compétences et voulut même lui céder son officine. Mais le mal du pays se fit sentir et il regagna la France. Sa famille fut doublement surprise de le revoir car l'armée française l'avait déclaré mort et enterré... acte de décès à l'appui !

Vers 1815, il trouva un emploi chez M. Tisset, pharmacien et météorologue à Châlons et épousa sa nièce.

Il entreprit alors des recherches sur la qualité de l'eau à Châlons en faisant une analyse comparative entre l'eau de la Marne et celle des puits des dix quartiers de la ville.

Il poursuivit méthodiquement, jusqu'en 1831, les relevés météorologiques et barométriques commencés en 1816 par M. Tisset.

A la mort de sa première femme et de l'un des enfants issu de son second mariage, en 1831, il quitta la pharmacie pour se consacrer entièrement à des recherches sur le vin de Champagne.

Depuis longtemps, la "*graisse*" était une maladie qui rendait le vin de champagne impropre à la consommation. Il subissait alors une totale transformation en devenant opaque, visqueux et épais. Certaines années, cette "graisse" touchait jusqu'à 80 % de la production et entraînait un véritable désastre économique pour les vignerons.

Parfois, les vignerons coloraient leurs vins en y ajoutant de la "*teinte de Fismes*" dite "*œil-de-perdrix*". Le tanin faisait disparaître la maladie et le vin devenait limpide et rose.

Vers 1826, J.-B. François découvrait que ces vins étaient contaminés par une bactérie lactique, identifiée dix ans auparavant par le chimiste italien Taddey, sous le nom de "*gliadine*". Il mit au point un extrait alcoolique de noix de galle, tanique et incolore, qui précipitait les matières gélatineuses en les transformant en tanate. La "graisse" était vaincue. Nous étions en 1829.

Il étudia également la "*prise de mousse*" et détermina qu'elle était tributaire "*du ferment et du sucre dans les proportions voulues et fixes et une chaleur déterminée*".

Jean-Baptiste françois rechercha alors le moyen de réduire le bris des bouteilles au moment de la prise de mousse. Il pensait que cette "*casse*" provenait de la trop grande quantité de sucre ajoutée au vin en cuve. Au moment de la fermentation, la production de gaz carbonique devenait trop importante et les bouteilles explosaient. Pour pénétrer dans les caves, le caviste devait alors impérativement se protéger le visage avec un masque de fer grillagé pour éviter de graves blessures.

La "casse" annuelle moyenne se situait entre 10 et 20 % pour atteindre parfois 80 % de la production totale, soit près de deux millions de bouteilles !

A titre indicatif, voici, pour l'époque, les pertes de quelques grandes Maisons de champagne :
Moët - 1833 : 30 %
Moët - 1834 : 25 %
Merle & Roederer - 1834 : 20 %.

Pour déterminer précisément la quantité de sucre à ajouter dans le vin, Jean-Baptiste François en collaboration avec la Maison Jacquesson & Fils, eut l'idée d'utiliser un flotteur en verre inventé par Cadet de Vaux, le gleuco-œnomètre. Grâce à ce procédé, appelé "*réduction François*" la casse n'atteignit plus que 4 % de la production Jacquesson entre 1839 et 1849. Cent ans plus tard, de nombreux vignerons l'utilisaient encore.

Le 14 septembre 1838, Jean-Baptiste François mourait, dans sa 47e année, des suites d'une courte maladie.

Il est regrettable qu'il soit aussi ignoré d'une profession viticole qui lui doit beaucoup et des Châlonnais. Encore qu'une minuscule rue de Châlons-sur-Marne porte son nom... Il n'est, hélas, pas le seul savant français tombé dans l'oubli...

Jean-Baptiste François
"Chronique de François Bonal in La Champagne viticole, août 1988".

Lettre de Louis Pasteur à Joseph Perrier

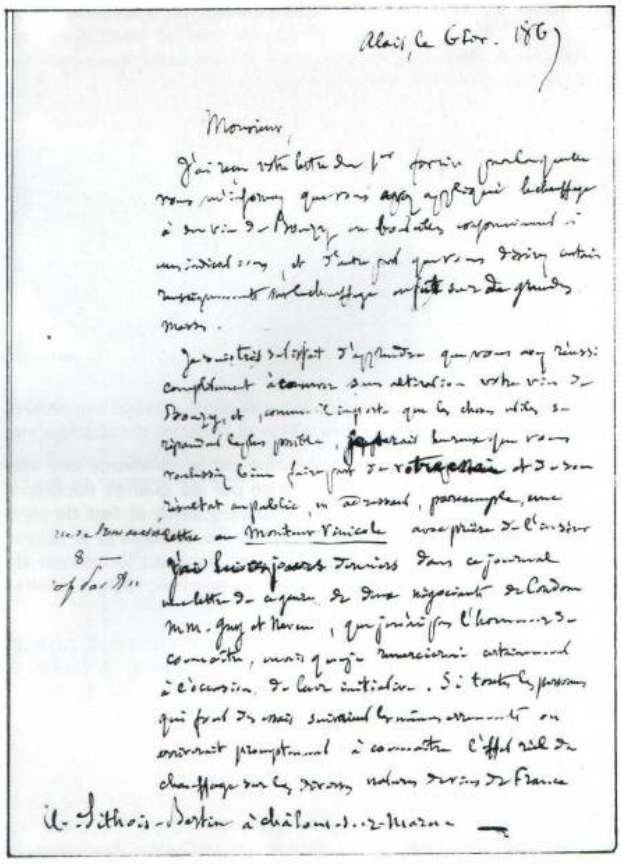

Alais, le 6 Fév. 1866

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 1er février par laquelle vous m'informez que vous avez appliqué le chauffage à sur vin de Champagne en bouteilles conformément à mes indications, et j'ai été fort que vous désirez entrer prochainement dans le chauffage complet sur de grandes masses.

Je suis très satisfait d'apprendre que vous avez réussi complètement à conserver sans altération votre vin de Champagne, et, comme il importe que les choses utiles se répandent le plus possible, j'aurais beaucoup que vous voulussiez bien faire part de votre expérience et de son résultat au public, en adressant, par exemple, une lettre au Moniteur Vinicole avec prière de l'insérer dans ce journal. Je suis persuadé que votre lettre de cinquante de deux négociants de Cadillac MM. Guy et Nerou, qui jouissent de l'honneur de connaître, mais que je remercierai cependant à l'occasion de leur initiative. Si toutes les personnes qui font des essais suivaient les mêmes errements on arriverait promptement à connaître l'effet réel du chauffage sur les vins rouges de France.

A. Pasteur à Châlons-s.-Marne

8 — 1866

JACQUESSON PERE & FILS : UN DUO EXPLOSIF

Dès 1826, Memmie Jacquesson avait associé son fils Adolphe à son commerce.

Le 30 juin 1882, la société commerciale prit le nom de "*Maison Jacquesson & Fils*" et le 27 septembre 1832, Memmie associait de manière officielle son fils Adolphe par un acte sous seing privé. L'actif de la société était fourni par Memmie pour la somme de 300 000 francs, Adolphe apportait 100 000, francs. Memmie devait s'occuper de la direction des caves et de la réception des voyageurs. La société allouait à Adolphe 1 500 F pour ses frais de voyages d'affaires. Les bénéfices étaient partagés par moitié. A la mort de son père, la Maison de champagne lui revenait de droit et en totalité.

En 1833, les agents étrangers vendaient le vin Jacquesson sous leurs raisons sociales personnelles et ce nom figurait également sur leurs factures. Prévenir et contrôler cette forme d'escroquerie étaient particulièrement difficile. En voici un exemple :

M. Reinecker, représentant Jacquesson & fils à l'étranger n'avait pas payé ses factures depuis plusieurs années et ce, malgré des menaces d'être traduit devant un tribunal. Non seulement il ne restitua jamais les sommes détournées mais, de plus, il dénigra la qualité du champagne Jacquesson. Pour régler cette affaire, Memmie dut se rendre à St-Petersbourg. Le voyage aller dura neuf jours en utilisant les transports routiers les plus rapides ! Un dessin humoristique le représenta voyageant en troïka...

En dépit de ces problèmes commerciaux les affaires prospéraient. Il fallut agrandir les caves en achetant des terrains voisins en 1823 et 1828.

Au quotidien, le père et le fils n'étaient pas toujours d'accord. Ainsi Adolphe avait pour obsession de développer leur agence de Londres et voulait donner à son champagne, le "*goût anglais*". Il s'acharna sur cette recherche, étudia précisément le champagne Moët qui remportait un grand succès commercial Outre-Manche et réussit à augmenter les ventes de son agence londonienne. Memmie dut renoncer à la fermer.

A propos de la qualité, Adolphe écrivait à un ami en 1834 "*J'ai eu des discussions terribles pour obtenir de faire des vins sur la côte de Reims où depuis plusieurs années se font d'excellentes qualités contre lesquelles nous luttons avec tant de mal. J'ai toutes les peines du monde à faire comprendre à mon père qu'il est mille fois plus avantageux de faire de bons vins en formant nos cuvées que d'avoir recours à ce maudit recoulage qui nous casse la mousse, nous fait une perte considérable et nous laisse peu de bénéfice... J'ai beaucoup travaillé pour connaître notre partie et je me suis moi-même fait ouvrier pour pouvoir entrer dans les moindres détails... Mais, mon ami, les raisonnements les plus sains, les plus palpables sont regardés comme des folies et des idées ridicules de jeunes gens. On ne calcule pas que la concurrence rend les gens beaucoup plus difficiles, que le siècle marche et qu'il faut marcher avec lui... On n'est pas si bête que de boire du vin trouble et je conçois facilement que lorsqu'on paye une bouteille 8 fr. on a le droit d'exiger, outre la qualité, quelque chose pour l'œil... Encore une ou deux expéditions comme celle de l'automne dernier et il se serait aperçu, mais trop tard, qu'il n'est pas toujours raisonnable de ne prendre le conseil que de soi-même... En résumé, l'affaire est meilleure qu'à l'automne passé ; j'ai déjà beaucoup gagné.*"

Adolphe se heurta souvent à son père quant à la qualité et à la forme des bouteilles employées par la Maison Jacquesson Memmie, très attaché à ses traditions, ne voulait pas changer ses méthodes de travail. Il tenait à conserver les bouteilles "*Lorraines*" que son fils trouvait "*de formes infâmes et de verre de toutes les couleurs*". Adolphe dut attendre la mort de son père pour adopter les "*Maubeuges*", bouteilles bien formées et de couleur uniforme.

Malgré l'expérience d'Adolphe, la succession financière fut difficile après la mort de son père. Le bilan de l'année 1835 laissait apparaître une dette de 156 497,75 F. essentiellement due par des créanciers.

Pendant les premières années de sa reprise de la Maison de champagne, Adolphe fut conseillé par un grand ami de son père, Monsieur d'Origny, ancien magistrat à Paris. Celui-ci lui écrivait en août 1835 "*on me dit que vous travaillez beaucoup trop, il faut tâcher de trouver quelques moments de repos pour le corps et l'esprit*" et, quelques temps plus tard "*Vous avez sous les yeux, le bénéfice que la casse vous a laissé depuis quelques années, et c'est, je crois bien, cette réduction de bénéfice — si même il n'y a pas perte — qui a achevé de brûler le sang de votre père.*"

Il demande aussi à Adolphe d'attendre quelques années avant de demander un crédit et de se lancer dans de nouvelles affaires. Adolphe ne tint guère compte de ses conseils. Dès 1837, il achetait plus de 800 pièces de vin, soit environ 214 000 bouteilles.

Grâce aux travaux de Jean-Baptiste François et aux inventions personnelles d'Adolphe, la graisse, la casse et le recoulage avaient presque totalement disparu et la qualité du vin augmentait. La Maison Jacquesson & Fils se développait jusqu'à faire partie des cinq plus importantes Maisons de champagne et s'imposait sur le marché français.

Grâce à de puissants appuis, la société participait à la vie mondaine et officielle de l'époque. A l'Exposition de Paris de 1849, Jacquesson & Fils exposait sous le numéro 2139. Elle présentait une maquette au centième du site des caves et des dépendances. On pouvait y admirer les puits, les réflecteurs et toutes les inventions Jacquesson.

En 1850, à l'occasion des revues militaires, le Prince Louis-Napoléon Bonaparte, Président de la République, offrit du champagne Jacquesson & Fils. Dans un journal parisien, à quelques jours d'intervalle, on pouvait lire deux articles élogieux. Le premier "*L'Empire Jacquesson*" était signé par Taxile Delord, le second, plein d'humour, signé par le rédacteur en chef, Louis Huart, vantait les mérites d'Adolphe.

D'après Adolphe Jacquesson, les caves conservaient alors plus de "quinze cent mille bouteilles". Il écrivait "*Nous vendons à toutes les cours d'Europe, nous n'avons encore rien fait à New-York, n'ayant pas jusqu'à cette heure trouvé une personne avec laquelle nous puissions travailler sûrement et tranquillement*".

Pourtant, la renommée Jacquesson avait atteint la Californie ; pour preuve, ce fait divers : en 1851, le voilier Niautic était à quai dans le port de San Francisco, un violent incendie le détruisit complètement. Sur son emplacement on construisit un hôtel en bois. Vingt ans plus tard, en démolissant cet hôtel on découvrit quelques caisses contenant du champagne Jacquesson... encore buvable. En 1906, après le terrible tremblement de terre et le gigantesque incendie qui ravagea la ville, on retrouva, encore, dans les décombres, quelques caisses identiques. Cette fois, le champagne était devenu imbuvable ! On peut encore admirer une de ces bouteilles conservée à Dizy, près d'Epernay, par la Maison Jacquesson et Fils.

Nos recherches auprès du National Maritime Museum de San Francisco pour obtenir des précisions, voire des capsules ou des muselets sont, jusqu'alors restées vaines.

De nombreuses célébrités honorèrent de leur visite les caves Jacquesson.

Adolphe guida personnellement la Reine de Hollande durant sa visite le vendredi 12 novembre 1859.

Napoléon III vint à son tour le 19 août 1863. Il était arrivé à 13 heures à la gare de Châlons avec le Ministre de la guerre, le maréchal Randon, où l'attendait le Préfet de la Marne. Ils s'étaient dirigés vers les caves en traversant les vignes, les jardins et les plantations, et s'étaient arrêtés à la serre située dans le jardin du temple. Napoléon III avait pu entendre les explications de Daniel Hodibrenck sur la pollinisation artificielle expérimentée à l'air libre au Petit-Fagnières. A la sortie de cette visite, au bord du canal Jacquesson, près du port, il remit à Adolphe la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur pour les services rendus à l'industrie, au commerce et à l'agriculture. D'un geste magnanime, il avait décroché la croix qu'il portait sur sa vareuse pour l'épingler sur celle de Daniel Hodibrenck, horticulteur de génie. Autour d'eux n'étaient présents que les ouvriers des caves et les habitants du Petit-Fagnières, seuls à avoir eu connaissance de la venue de l'Empereur. Après avoir passé deux heures dans ces lieux, Napoléon III regagna la gare sous les acclamations enthousiastes et repartit pour le Camp de Châlons.

Parallèlement à son activité de négociant de champagne, Adolphe avait commencé, dès 1835, à acheter des terres sur le Petit-Fagnières. Les premiers terrains acquis — à l'insu de son père — se situaient au bord de la Marne. En 1870, il sera le plus grand propriétaire terrien de Fagnières.

Memmie Jacquesson en troïka !

Adolphe Jacquesson à la fin de sa vie

Inventions et brevets d'Adolphe Jacquesson

LES REFLECTEURS

Autrefois les caves de champagne étaient éclairées par des chandelles de suif, des lampes à huile ou à gaz. Adolphe Jacquesson eut l'idée d'installer des réflecteurs pour utiliser la lumière solaire. Il demanda au docteur Guyot de collaborer à son projet.

Le 8 juin 1844, il déposa au Ministère de l'agriculture et du commerce un "*brevet d'invention de quinze ans pour un système d'éclairage de caves, tunnels, mines, carrières et de tout autre souterrain*".

Le principe en était très simple. La lumière descendait par de larges puits verticaux. Le faisceau lumineux frappait directement un réflecteur placé au bas du puits sur un chassis incliné à 45° et était renvoyé dans les galeries. Le réflecteur était constitué d'un chassis en fer supportant un plancher de bois recouvert de plaques de fer blanc de 6 m². Ces plaques de fer blanc dépoli, de très faible épaisseur ne gardaient toutefois leur propriété réfléchissante qu'un à deux ans.

Adolphe assurait qu'avec ce procédé il pouvait "*lire le journal à 100 m des réflecteurs et que l'on distinguait les objets en saillie jusqu'à 200 m.*"

Lorsque le ciel était couvert de nuages blancs, l'intensité lumineuse réfléchie dans les caves était à son maximum. Un temps très ensoleillé apportait trop de lumière. Chaque puits était couvert d'une verrière légèrement dépolie et, pour augmenter la luminosité, on les coiffait de rideaux de mousseline.

En 1849, 35 réflecteurs étaient installés. Leurs dimensions, parfois imposantes, variaient suivant la section des puits. On comptait d'abord dix-huit puits verticaux de 15 m de profondeur et de 4 m de côté, creusés dans la falaise de craie. Ils éclairaient dix-huit galeries d'une longueur moyenne de 120 m. Dix-huit autres puits de dimensions beaucoup plus importantes, creusés de la même manière, avaient 8 à 12 m de côté pour une surface de réflecteur de 12 à 18 m². Ils servaient pour l'éclairage de dix galeries de 180 m de longueur.

En 1849, 4 000 m de galeries étaient éclairés de cette façon. En 1870, il ne restait plus que soixante-dix réflecteurs sur les quatre-vingt dix-neuf initialement prévus.

Le dépôt de brevet d'invention mettait Adolphe Jacquesson à l'abri de toute contre-façon. Il autorisa cependant les sept autres Maisons de champagne du Petit-Fagnières à utiliser ce procédé. On peut voir encore, dans les caves de la Maison Joseph Perrier, la base des puits taillée en biais à 45° sur laquelle reposait la plaque de fer blanc dépoli. Tous les puits ont conservé leur verrière.

Adolphe avait aussi créé un réflecteur mobile en forme de pupitre ou de pyramide. Posé ou suspendu en dessous d'un puits, il permettait d'éclairer les chantiers de travail se trouvant dans les galeries adjacentes.

Ce système lui faisait économiser 15 000 francs de chandelles par an.

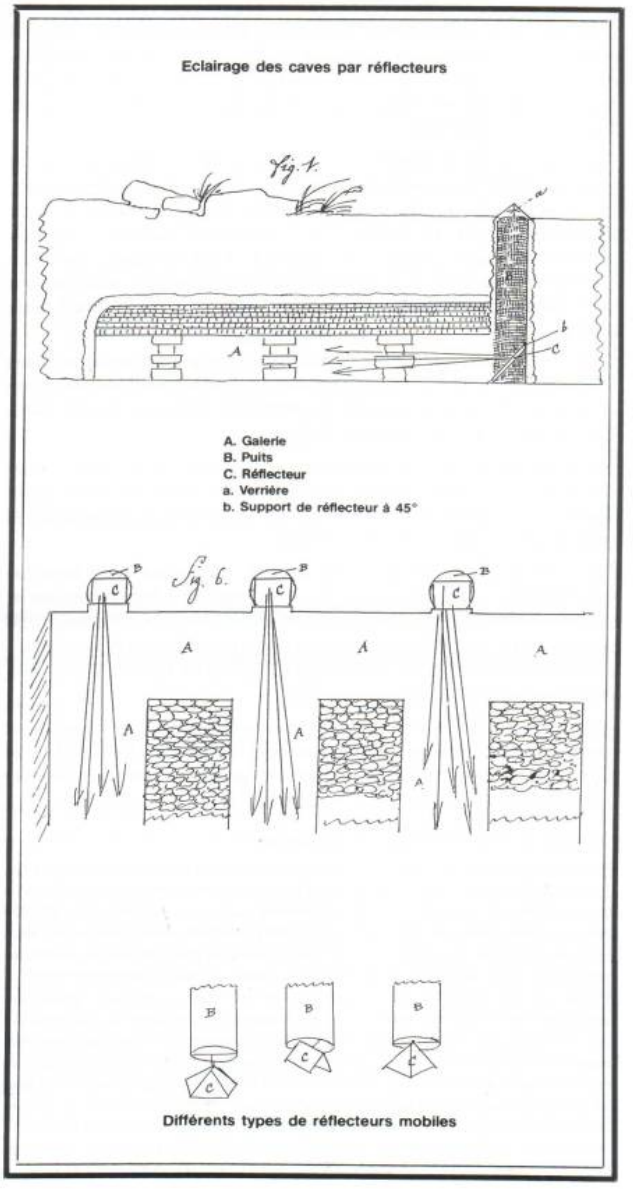

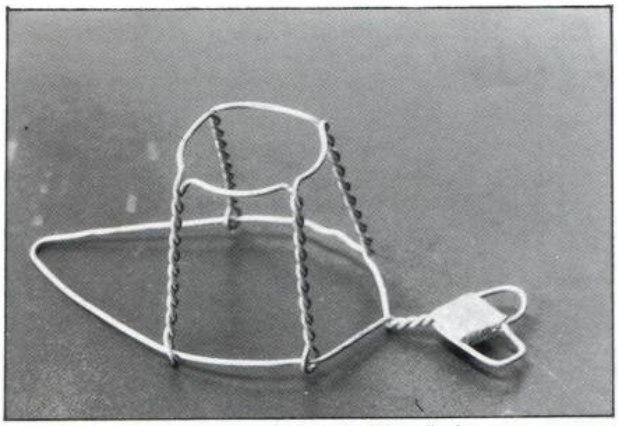

Capsule et muselet de 1911. Coll. Sté Lemaire à Mareuil-s-Ay

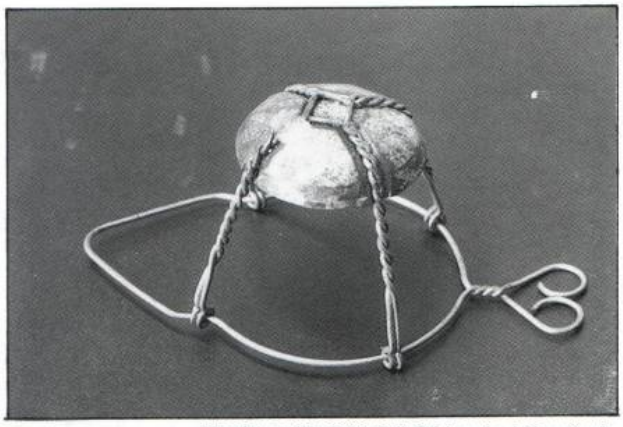

Muselet modèle 1911. Coll. Sté Lemaire à Mareuil-s-Ay

LA CAPSULE METALLIQUE DE CHAMPAGNE

Très soucieux de maintenir le coût de production du vin de Champagne le plus bas possible, Adolphe s'inquiétait des pertes importantes dues à des causes multiples.

A cette époque, les bouteilles conservées dans les caves et celliers et celles que l'on expédiait, subissaient des chocs lors des manutentions et dans les transports. Les intempéries et les changements de climat agissaient également. Dans tous ces cas les bouteilles cassaient ou les bouchons sautaient.

Une autre cause de pertes considérables était le "*recoulage*" dû, le plus souvent à la porosité des bouchons. Une bouteille était appelée "*recouleuse*" lorsque le bouchon laissait échapper une partie du liquide et du gaz. Le champagne s'oxydait et perdait toutes ses qualités. Pourtant, depuis des années, Adolphe choisissait ses bouchons avec soin, d'un diamètre et d'une longueur supérieurs à ceux utilisés à cette époque et, pour les enfoncer dans le goulot, avait inventé une machine à broche qui les introduisait à force.

Un autre inconvénient majeur concernait le mode de bouchage. Dans l'humidité des caves, les liens de ficelle qui maintenaient les bouchons et les bouchons eux-mêmes pourrissaient. Ceux-ci étaient alors expulsés par la forte pression du gaz.

L'idée géniale d'Adolphe fut d'utiliser les plaques de fer blanc dépoli devenues inutilisables comme réflecteurs. Il fit découper à l'emporte-pièce des rondelles de la même section que le dessus du bouchon et remplaça les ficelles par du fil de fer.

Ce système de bouchage s'est, depuis, généralisé pour tous les liquides gazeux, champagne, cidre, hydromèle et autres mousseux et se veut être une marque de qualité et de prestige. D'ailleurs, un nouveau type de collectionneurs est apparu, les "*placo-mùsophiles*", qui se passionnent pour ces petites rondelles de fer devenues, pour certaines, de véritables œuvres d'art.

Afin de cerner précisément l'historique de ces premières capsules et assouvir la curiosité des passionnés, voici quelques extraits du brevet d'invention déposé par Adolphe Jacquesson au Ministère de l'agriculture et du commerce, le 5 juillet 1844.

Principe du nouveau mode de bouchage

Indépendamment du bouchon de liège ou de tout autre bouchon et par-dessus le bouchon ou sans lui, appliquer un recouvrement solide qui... par sa base soit sur la bague de la bouteille soit sur le plat-bord du goulot avec ou sans interposition d'un corps compressible, plastique ou adhésif entre la partie recouvrante et la partie recouverte dans le but de rendre la fermeture plus sûrement hermétique, fixer ce recouvrement soit au moyen de fils métalliques ou autres, soit par des crampons tenant au recouvrement, soit par des vis ou des coins de pression supportés ou contrebutés par des portions de cercles ou branches montées sur des anneaux brisés entourant le goulot, soit par tout autre agent de fixation du dit recouvrement lequel recouvrement s'oppose puissamment et par lui-même à toute sortie de liquide ou de gaz de l'intérieur de la bouteille contre toute introduction d'air ou d'humidité extérieure. Telle est la base, tels sont le but et l'effet du mode de bouchage qui constitue la partie principale des perfectionnements faisant l'objet du présent brevet.

Application

L'exécution de ce nouveau système de bouchage consiste dans une forte capsule en étain ou en toute autre matière végétale, minérale ou animale (fig. 1, 1 bis, 2, 2 bis, 3 et 3 bis) capable de recevoir et soutenir une pression énergique qui l'applique et la maintienne appliquée soit sur le plat-bord supérieur du goulot (fig. 1 ter), soit sur le plat-bord supérieur de la bague (fig. 2 ter). La jonction de cette capsule avec le verre peut être immédiate en serrant fortement les deux surfaces qui doivent coïncider ou bien médiate, en interposant une rondelle compressible élastique (aa, fig. 1 ter et 2 ter) ou une matière coagulable et adhésive.

Dimensions et formes de la capsule

La capsule peut être une simple calotte hémisphérique assez épaisse selon la matière qui la constitue pour résister à toutes pressions des liens ou vis ou machines qui l'appliquent ou la maintiennent appliquée ainsi qu'à tous chocs de corps divers étrangers ; elle peut être pleine ou creuse. Elle doit porter à son sommet une double rainure en croix si elle doit être fixée par des fils métalliques ou autres (fif. 1.2.3.). Elle n'a point cette double rainure si ce sont des crampons adhérant à elle-même qui doivent la fixer (fig. 4 bis). Elle porte à son sommet une petite cavité, si c'est une vis de pression (fig. 8). Si la capsule doit se joindre au plat-bord supérieur du goulot de la bouteille (fig. 1 ter, 4 et 7 bis) sa circonférence extérieure doit coïncider avec la circonférence extérieure de ce plat-bord et le bord inférieur de la capsule doit reposer sur lui ou sur la rondelle qui les sépare par une surface de un à deux millimètres au moins. Si la capsule doit se joindre au plat-bord supérieur de la bague, elle doit présenter une cavité ou un évidemment capable d'admettre toute la partie du goulot qui dépasse la bague, sans que néanmoins la circonférence extérieure dépasse la circonférence extérieure de la bague (fig. 2 ter, 5 bis, et 8 bis)... Si la capsule doit recouvrir un bouchon elle peut ne présenter non plus aucune cavité (fig. 3 ter) ou une faible cavité (fig. 4 bis, 5 bis, 8 et 8 bis) ou bien une cavité à peu près égale en diamètre aux trois quarts du diamètre du bouchon et en profondeur le tiers ou la moitié environ de la saillie extérieure de ce bouchon (fig. 1 bis, 2 bis, 1 ter, 2 ter, 7 bis). La compression suffira pour faire loger le bouchon (fig. 6 et 7) tout entier dans cet espace ; il est bon que cette cavité soit un peu plus étroite en haut qu'en pas pour dégager facilement la capsule de dessus le bouchon. Cette dernière disposition est particulièrement nécessaire dans le bouchage des vins mousseux. Dans le cas où la capsule loge le bouchon, son hémisphère se prolonge inférieurement en une portion de cylindre (fig. 1 bis et 2 bis). Il est bien entendu que cette capsule pourrait avoir une toute autre forme extérieure ; par exemple celle d'une couronne fermée, qui est la marque particulière de ma maison (fig. 11) ou d'une couronne ouverte, et qu'elle pourrait être ciselée, gravée, argentée ou dorée et qu'elle pourrait porter les noms, estampilles, marques ou emblêmes quelconques. Si la capsule n'est pas destinée à recevoir un bouchon, elle peut être creuse de façon à recevoir le dépôt du vin et sa cavité peut être pleine (fig. 3 bis et 8). Elle peut former une saillie en dedans du goulot pour éviter des glissements ou déviations. Elle peut former dans le même but et en même temps pour protéger une ou plusieurs lames élastiques interposées, une saillie extérieure au goulot (fig. 4 et 8 bis).

Matière des capsules

Les capsules peuvent être en étain, cuivre, argent ou tout autre métal assez rigide, en terre, en porcelaine, en terres cuites, en bois dur, en

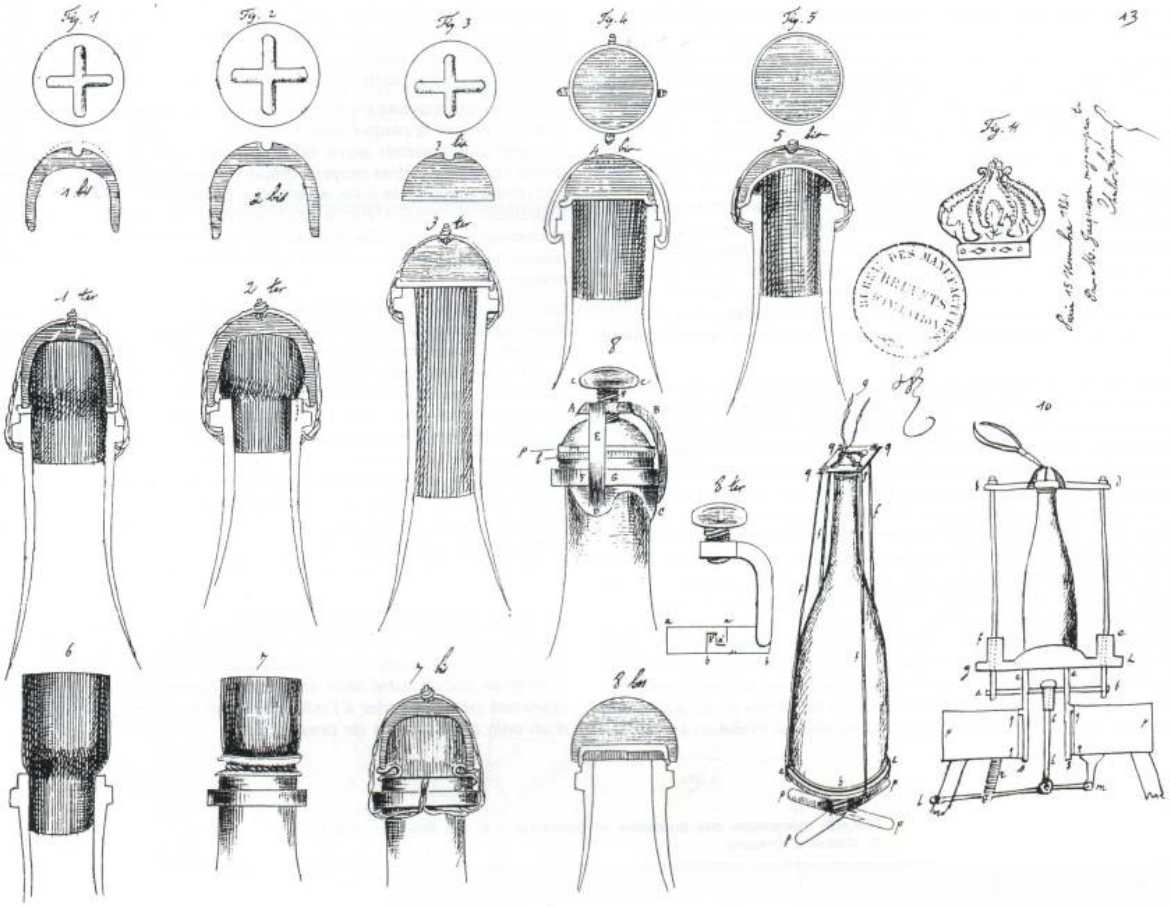

Croquis d'accompagnement du brevet d'invention

1 - Capsule destinée à s'appuyer sur le plat-bord du goulot vue en plan avec sa rainure en croix
1 bis - Coupe verticale de la même capsule
1 ter - La même coupe de la capsule fixée ave cun fil de fer sur un bouchon et avec une rondelle sous son bord inférieur
2 - Capsule s'appuyant sur le plat-bord de la bague, vue d'en haut avec sa rainure
2 bis - La même en coupe verticale
2 ter - La même mise en place sur le bouchon avec sa rondelle interposée sous son bord inférieur
3 - Capsule pleine vue en plan
3 bis - Coupe de ladite capsule
3 ter - Mise en place de la capsule avec plaque intermédiaire sur le goulot et le bouchon
4 - Capsule avec crampon vue en-dessous avec un léger évidemment
4 bis - La même en place avec plaque intermédiaire
5 - Capsule avec évidemment vue en-dessous
5 bis - La même capsule appliquée sur la base avec plaque intermédiaire
6 - Bouchon de champagne avant d'être comprimé par la capsule
7 - Bouchon entouré d'une lame en caoutchouc avec un lien qui la serre sur le bouchon
7 bis - La même section moyenne, la capsule étant appliquée
8 - Bouteille fermée avec un appareil de pression permanente et une capsule pleine pressant sur une plaque de cuir et une plaque de liège
8 bis - Capsule évidée avec lame de caoutchouc débordant une plaque de liège
8 ter - Autre appareil de pression permanente avec une seule branche et anneau complémentaire
9 - Appareil de pression momentanée pour l'application et le ficelage des capsules
10 - Autre appareil analogue pour le même objet
11 - Exemple de forme et de disposition spéciale de capsule en couronne

ivoire ou en os, en corne, ergot, buffle, cuir bouilli et de l'étain paraît réunir les meilleures conditions d'économie, de propreté et d'inaltérabilité.

Moyens de pression et de fixation des capsules

La capsule étant placée sur la bouteille et les fils de fer ou autres disposés autour du col de cette dernière et relevés au-dessus de la capsule, la bouteille est installée sur un double plateau (abc fig. 9) dont le supérieur est mobile et poussé par une vis commandée par les quatre poignées (p,p,p,p) tandis que le plateau inférieur portant l'écrou de la vis s'éloigne de lui en s'approchant des poignées, quatre fils de fer (f,f,f,f) se fixent inférieurement sur ce dernier plateau, tandis que supérieurement ils portent et retiennent une plaque de fer ou de cuivre (q,q,q,q) laquelle porte en son centre un trou modelé exactement sur la forme de la capsule qu'il embrasse et retient par sa partie inférieure, en laissant passer supérieurement son sommier. Quatre échancrures pratiquées à la circonférence de ce trou laissent passer les fils d'attache, sans qu'ils soient compris dans la pression. La bouteille étant placée comme indique la fig. 9 entre le plateau supérieur et la bague tirée par les quatre fils, on concevra facilement qu'en tournant les quatre poignées formant treuil, la capsule éprouvera une pression aussi forte qu'on pourra le désirer. Cette pression étant arrivée au point désiré, l'ouvrier tourne avec une pince les fils de fer avec une force correspondante à la pression donnée, et la bouteille peut être desserrée sans que la capsule puisse varier.

Au lieu d'un treuil à main, la bouteille étant soutenue sur une table et les quatre fils, ou bien seulement deux tringles destinées à les remplacer traversant la table, on conçoit que l'ouvrier puisse exercer une pression suffisante avec son pied pressant sur un levier placé sous la table qui tire ou quatre fils de fer ou les deux tringles. Enfin le plateau porte-bouteille et la plaque presse-capsule peuvent être disposés de façon de permettre à la bouteille de tourner sur elle-même pendant que la pression s'exerce, ce qui permet à l'ouvrier de pincer les fils seulement tandis qu'il les tord en tournant la bouteille ou le plateau qui la porte ; a,b,c,d, sont deux branches rondes en fer poli portant en bd la plaque presse-capsule, et en ac une traverse qui les réunit. Ces deux tringles sont guidées dans leur montée et leur descente par deux douilles f.g.e.h, lesquelles douilles forment corps avec un plateau tournant gh en cuivre ou en fonte. La traverse ac porte à son centre une douille verticale dans laquelle tourne librement le boulon ii. Ce boulon est articulé inférieurement à la charnière avec un levier lm articulé lui-même en mi à un point d'appui fixe, tandis qu'il est libre à son extrémité l et évasé en étrier pour recevoir la pression du pied. Un ressort à boudin ou tout autre, relève le levier quand il cesse d'être pressé par le pied. Le levier lm tire en bas le boulon ii lequel boulon appuyant sur la douille de la traverse ac force cette traverse à descendre et étirer les branches a.b.c.d. lesquelles entraînent la plaque presse-capsule qui exerce en effet sur la capsule une forte pression tandis que la bouteille est soutenue par le plateau gh lequel plateau résiste en s'appuyant sur une forte virole ooss de métal. Cette virole est reçue dans une autre plus grande qui est scellée dans la table en bois pp qu'elle traverse. La virole osos tourne à frottement dans la virole qqqq et s'appuie sur son bord supérieur par un fort épaulement. On voit que la pression étant exercée au centre du système par le boulon ii, elle n'empêche point le plateau gh de tourner sur sa virole os.

Dans tous ces moyens d'exécution dont on peut faire varier les détails de mise en œuvre la plaque applique la capsule avec une grande énergie pendant que l'ouvrier serre et assure ses liens. Du reste, il existe un grand nombre d'autres moyens d'opérer cette pression momentanée, et ces divers moyens ne sont, au surplus, qu'accessoires pour la meilleure exécution de l'invention. Il n'en est pas de même de la pression permanente représentée dans la fig. 8 qui reste avec chaque capsule et donne des avantages réels pour traiter les vins de cave et les fermer sans bouchon.

La fig. 8 représente ce mode de pression de la capsule appliquée d'une façon permanente ; FGDC sont deux branches coulées ou rattachées solidement avec le demi-anneau FG ; Une troisième branche se trouve en face de DE. Ces trois branches fixent à leur partie supérieure et d'une seule pièce aussi, une rondelle PB, servant d'écrou à la vis VV laquelle vis est commandée par une clé CC fixe ou mobile. La capsule qui doit boucher la bouteille étant placée sur une plaque en liège L surmontée d'une lame de caoutchouc, de cuir, de parchemin ou de baudruche, P, on glisse l'anneau sous la bague de la bouteille, la vis se trouve alors sur le centre de la capsule, et en tournant on applique la capsule avec une force qui résiste à toute tension intérieure et à toute action extérieure. Alors on peut enlever la clef pour qu'on ne puisse ouvrir la bouteille. Cette pièce sera en étain, en laiton ou autre métal.

Au lieu de trois branches partant du demi-anneau, on peut n'en admettre que deux, et à la rigueur, qu'une seule, pourvu qu'elle soit assez forte, et afin que le demi-anneau ne s'échappe pas du col de la bouteille, on peut le contôler par un autre demi-anneau ainsi que la forme et le nombre des branches peuvent varier à l'infini ; il en est de même pour le placement d'un coin ou d'une vis de pression.

Rinçage mécanique des bouteilles et tables-tas à la Sté Nlle des Grands Vins G. Gallois à Châlons

DISPOSITIF D'ENTREILLAGE, LA TABLE-TAS

Le 5 mars 1851, Adolphe Jacquesson déposa le brevet d'invention d'une nouvelle manière d'entreillage et de mise sur pointe des bouteilles de vins mousseux de Champagne.

"Cet appareil auquel je donne le nom de Table-tas parce qu'il fait à la fois fonction d'entreillage des tas ordinaires et de tables à mettre les bouteilles sur pointe, offre l'avantage de permettre d'entreiller, de remuer et de faire les vins sans leur faire subir aucun déplacement ; mais cet avantage serait beaucoup moins important si l'appareil n'offrait en outre la faculté de transporter les 75 ou 200 bouteilles qu'il comporte, sans les déranger et d'un seul coup par un seul homme au moyen d'une brouette spéciale de mon invention qui en est le complément nécessaire.

Cette brouette représentée en élévation dans la fig. 5 avec une tabletas chargée se prête à rouler et représentée en plan dans la fig. 6 se compose d'un bâti en brancard ABCDE en fer, même les timons CC qui sont en bois et d'un rayon en fer MN fixé au chassis et porté verticalement sur le talon intérieur des fusées des deux roues RR réunies par un essieu coudé PP.

Pour éviter les oscillations pendant le brouettage, une clavette à manette QQQ est alors engagée dans un piton O fig. 2 et 4 fixé au socle de chaque tabletas."

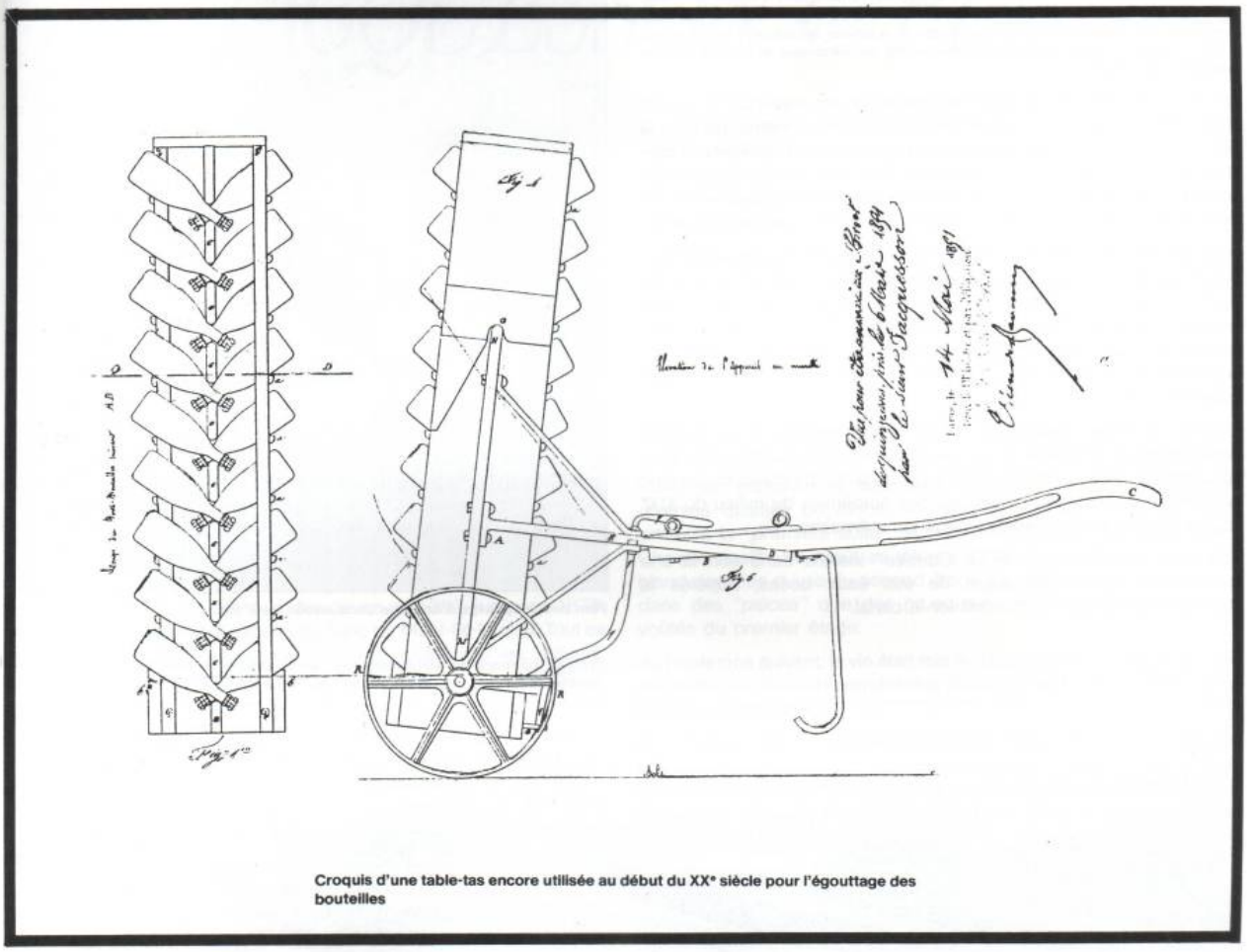

Croquis d'une table-tas encore utilisée au début du XXe siècle pour l'égouttage des bouteilles

UNE MACHINE A RINCER

Le rinçage des bouteilles était très long et nécessitait un grand nombre d'opérations. Le 7 janvier 1852, Adolphe déposa un nouveau brevet pour une machine effectuant cette opération.

"Mon procédé réduit tous ces temps à un seul ; Un jet d'eau de la puissance ascentionnelle de 4 à 8 m est fermé par un robinet à pompe ou à bascule. La bouteille prise sur le tas est présentée le fond en haut et le goulot en bas de façon que l'ajustage du jet d'eau pénètre de quelques centimètres dans le goulot. Le goulot appuie alors sur la détente du robinet et l'eau s'élançant énergiquement sur les parois intérieures à la bouteille en détache rapidement les poussières ou impuretés qui sortent de la bouteille avec l'eau. En enlevant la bouteille, le robinet se ferme et le jet est suspendu.

Cette vigoureuse ingestion suffit au nettoyage de la plupart des bouteilles neuves et fraîchement vidées. Quand les poussières et dépôts sont trop adhérents, je fais passer les bouteilles sur un des jets d'eau dont la tige est garnie d'une brosse à longs crins."

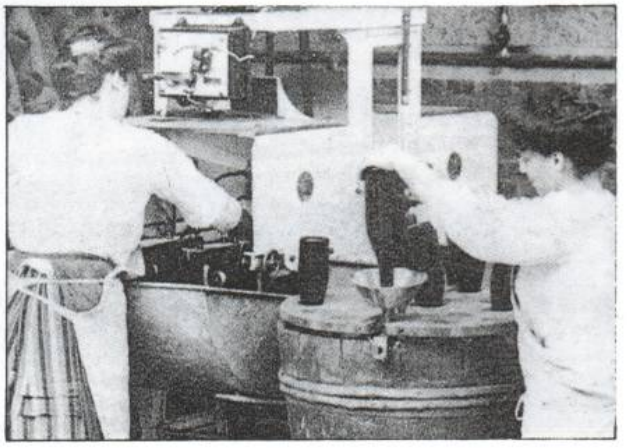

LE CANAL JACQUESSON

Pour transporter ses vins de Champagne, Adolphe Jacquesson avait imaginé un canal reliant ses caves à la Marne. En 1846, il demanda le droit d'ouvrir une prise d'eau et un canal et obtint l'autorisation en août 1849, l'année de l'arrivée du chemin de fer à Châlons... La construction commença aussitôt. La prise d'eau se situait sur la rive gauche, à 80 m en aval du pont de Marne, avec interdiction d'élever un barrage qui aurait dévié le cours de la rivière. Cette prise avait 1,50 m de largeur et 1,30 m de profondeur. Le canal se jetait dans la Marne, 650 m plus bas. Il mesurait 7,50 m de large. Sa profondeur atteignait 1,63 m au-dessous du niveau zéro de l'échelle du pont de Marne. Une levée de terre en couronne et insubmersible de 2 m dépassait de 0,50 m le niveau des plus hautes eaux connu.

Ces digues furent insuffisantes dans la nuit du 3 au 4 janvier 1861. La fonte des neiges, trop rapide en amont de Châlons avait grossi subitement la Marne. Au milieu de la nuit, le Petit-Fagnières subissait la plus forte crue de son histoire. Les eaux passèrent par-dessus les digues et, au matin du 4 janvier, le village se trouvait sour 1,20 m d'eau. La voie ferrée Paris-Strasbourg ne dépassait le niveau que de quelques centimètres.

Le canal passait sous la ligne de chemin de fer, traversait la rue de Fagnières et parvenait à un port de 50 m de long construit derrière la bouchonnerie, qui deviendra plus tard le magasin d'habillement militaire, après son rachat par l'armée en 1867. Le quai de chargement des bateaux était au fond. Les trois autres côtés étaient agrémentés de banquettes herbeuses en pente douce, accessibles par des escaliers.

Les bateaux, propriété de la Maison Jacquesson & Fils, étaient à fond plat et à vapeur. L'utilisation commerciale du canal fut de courtes durée en raison des rapides progrès du chemin de fer... On utilisait encore le canal en 1863 puis, sans entretien, il devint très vite un lieu insalubre créant des problèmes d'hygiène aux municipalités de Fagnières et de Châlons et en 1882, les riverains demandèrent son assainissement.

L'odeur devenue pestilentielle était insupportable et le Conseil départemental d'hygiène et de salubrité exigea le curage et la libre circulation des eaux. On craignait la propagation de maladies comme le choléra ou le typhus car les grandes épidémies du milieu du XIXe étaient encore bien présentes dans les mémoires.

Plus tard, la "*Brasserie de La Comète*" installa dans son lit une canalisation pour l'évacuation de ses eaux usées, appelée la "*Goulette Renaudin*" et fit combler le canal.

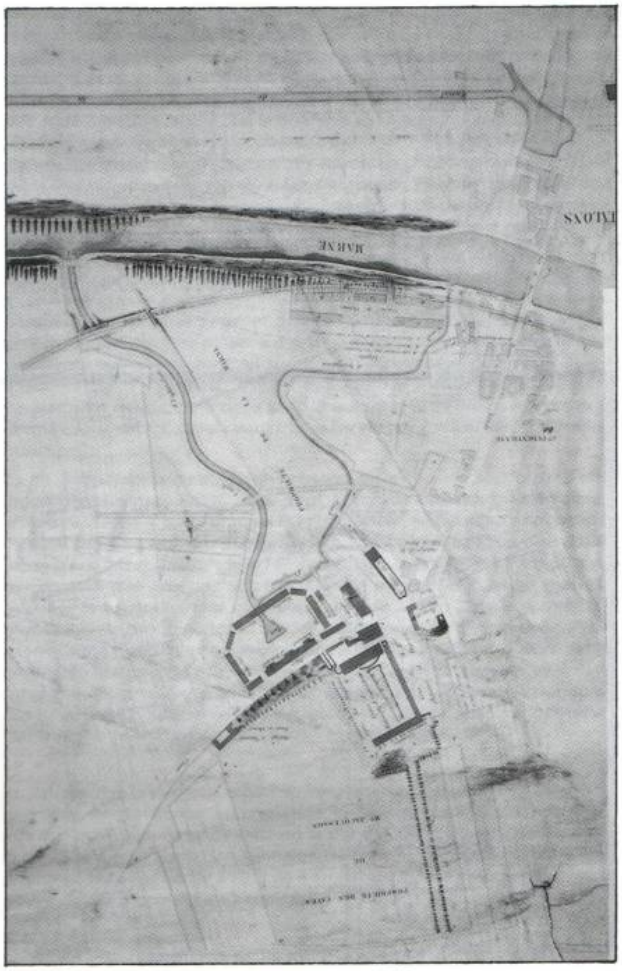

Plan des propriétés d'Adolphe Jacquesson vers 1845

Croquis montrant les établissements Jacquesson & fils avec les carrés de vignes plantés au-dessus des caves et, en bas, le canal Jacquesson

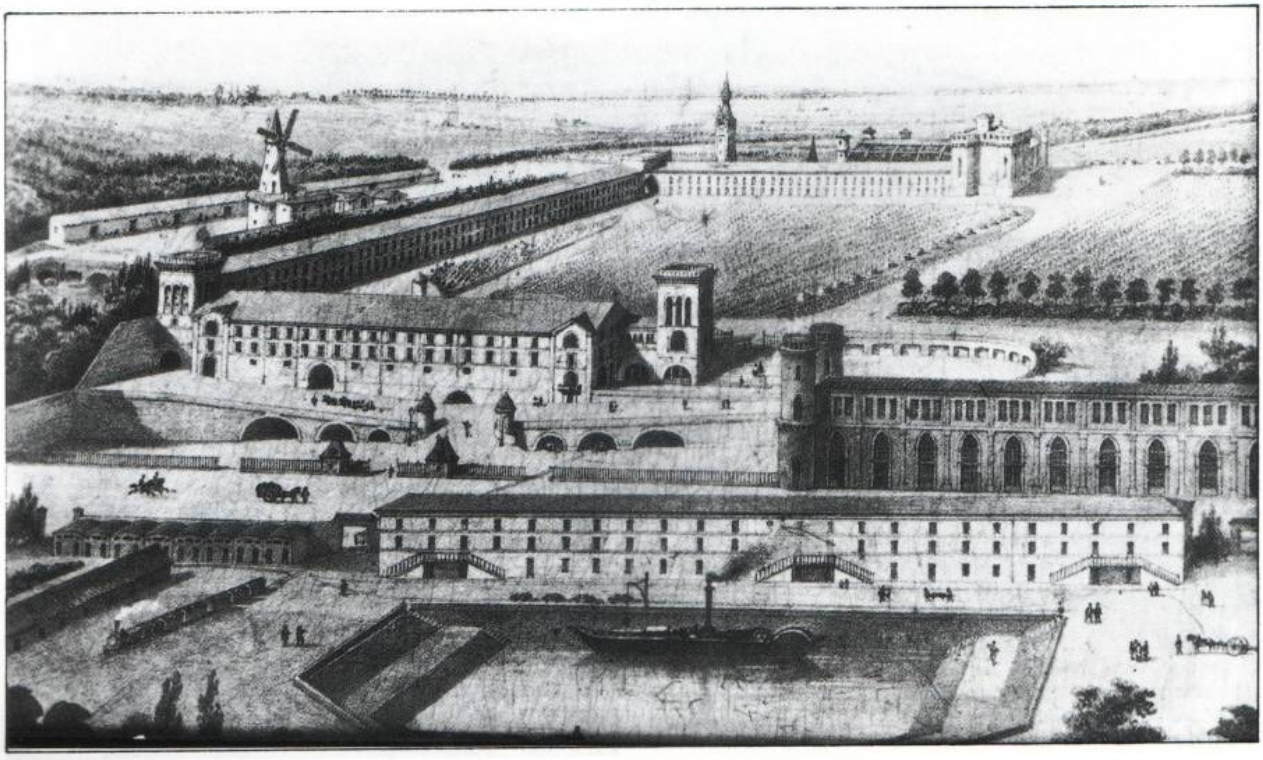

La MAISON JACQUESSON & Fils

CAVES ET BATIMENTS DE LA MAISON DE CHAMPAGNE JACQUESSON & FILS EN 1870

Depuis le début du creusement des caves en 1802, jusqu'en 1870, 55 892 m³ de craie furent extraits du flanc du Mont-St-Michel. Tout ce déblai permit l'aménagement de rampes d'accès pour les voitures, leur permettant d'atteindre aux divers étages des bâtiments extérieurs.

La majeure partie des caves était creusée sur un seul niveau, notamment au-dessous du carré des vignes. D'autres caves se situaient sur trois niveaux au-dessous du moulin Jacquesson. Chacun pouvait les voir encore récemment en livrant des ferrailles aux Ets Roughol, avenue de Paris. L'ensemble des caves s'étendait sur 8 kilomètres.

Les trains de la Compagnie de Chemin de Fer de l'Est pouvaient pénétrer à l'intérieur des grandes galeries grâce à un raccordement de 974 m, le réseau principal avait 1 106 m de long et de nombreuses plaques tournantes à 90° permettaient l'accès aux galeries secondaires.

En entrant dans la cour par l'avenue de Paris, de chaque côté de la rampe d'accès aux niveaux supérieurs, on apercevait trois entrées de caves dont les dimensions allaient en diminuant en suivant la pente, à droite de l'entrée, la machine à vapeur et sa haute cheminée en briques rouges, un peu plus loin, la rincerie et la tonnellerie, pavée de cubes de bois pour éviter les bris des tonneaux lors de leur chargement. A gauche de la rampe d'accès, au-dessus de l'entrée des caves, se présentait le plus grand des bâtiments. Adossé à la falaise, il s'étendait sur 120 m de long et 16 m de large. Ses quatre étages étaient accessibles aux voitures par les rampes.

Au milieu du XIXe siècle, en période de vendanges, les voitures de raisin venant des vignes du Petit-Fagnières et des vignobles avoisinants, déversaient leurs chargements au troisième niveau. Une grue montait les raisins au quatrième où des ouvriers les versaient dans dix égrappoirs rangés par cinq de chaque côté du toit. Les grains, récupérés dans dix trémies, passaient entre deux rouleaux cannelés et tombaient dans dix pressoirs situés au troisième étage. Les grumes simplement éclatées laissaient couler les "*vins vierges, crèmes et fleurs*" destinés à l'exportation.

Puis, par pressurages successifs, Adolphe Jacquesson obtenait diverses qualités de moûts. Du premier coulait "*la cuvée*" puis, venaient la "*première suite*", la "*deuxième*" et la "*troisième suite*". Chaque qualité de moût se déversait par des canalisations en fer blanc dans les cuves du second étage. Les vins étaient ensuite tirés dans des "*pièces*" que des grues descendaient dans les celliers voûtés du premier étage.

Au printemps suivant, le vin était mis en bouteilles qu'on rangeait dans les tables-tas ou en d'interminables piles pour les y laisser vieillir deux, trois ou quatre ans.

De chaque côté du bâtiment principal, s'élevaient deux pavillons-tours. Celui de gauche — qui existe toujours — était surmonté d'un dôme prolongé d'une lanterne et de quatre guérites situées en angles. Cette tour servait de château d'eau. Le dôme fut détruit par un incendie à la fin du siècle dernier.

Derrière, entourant sur deux côtés le carré de vignes, des bâtiments s'étendaient sur plus de 250 m, jusqu'à la distillerie, cette autre tour carrée, crénelée et de style néo-gothique dans le goût de l'époque. Après 1882, la *Société Française de Distillation* qui rachètera les bâtiments, la surélèvera d'un dôme, toujours existant, bien qu'en piteux état. Cette tour en terrasse, flanquée de quatre tourelles, abritait la distillerie. Les nombreux tuyaux étaient noyés dans les murs. Une immense porte en bois fort épaisse et à cintre gothique fermait une entrée de même style.

Un escalier de pierre, encastré dans le mur du fond conduisait à une ouverture qui permettait de voir les arcades en bois des celliers à foudres.

Derrière le bâtiment des chais, Adolphe Jacquesson, très grand chasseur, avait fait bâtir une faisanderie sur deux étages. La construction en pierre était divisée en cages à cintres gothiques sur deux rangs. Quatre tourelles se trouvaient aux angles du petit bois situé derrière cette faisanderie.

Au fond du domaine, le pavillon de chasse s'élevait à 30 m de hauteur. Cette tour carrée en pierre possédait quatre étages accessibles par un escalier en colimaçon tournant autour d'un mât central. De conception nouvelle, il était l'œuvre de M. Janicot. Une cabine de guet, située dans la seconde partie du clocher, permettait de surveiller l'ensemble des propriétés sur 360° et offrait une vue panoramique superbe.

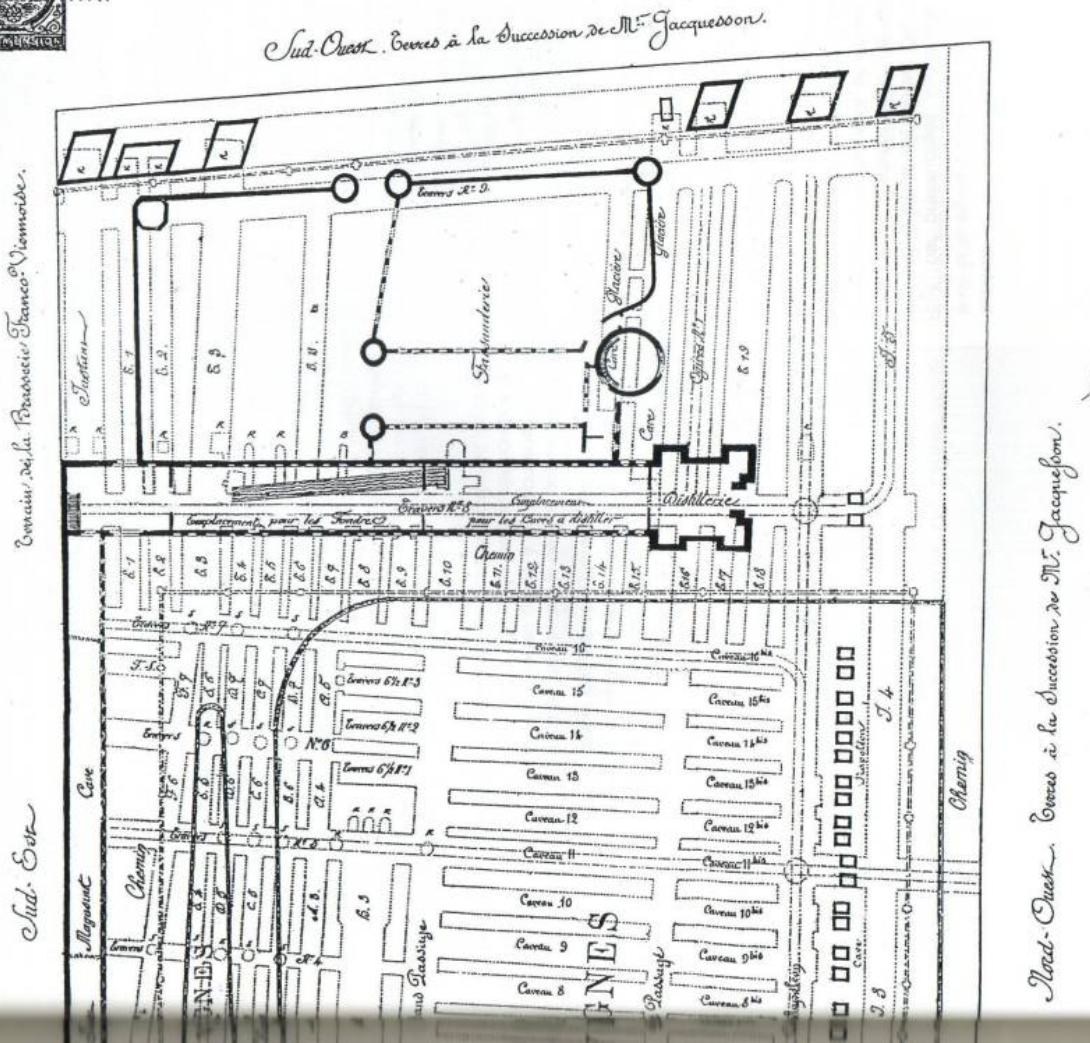

Plan figuratif de la propriété dite les Grandes Caves de la Champagne

Légende

Les bâtiments établis sur le sol sont tracés en gros traits noirs & ouvertures figurées.

Les parties en vignes sur le sol sont limitées par des palissades qui les séparent des chemins.

En sous-sol les berceaux de Caves et Caveaux sont tracés en lignes ponctuées avec l'indication de chaque berceau.

Plan fait pour Mr Moron

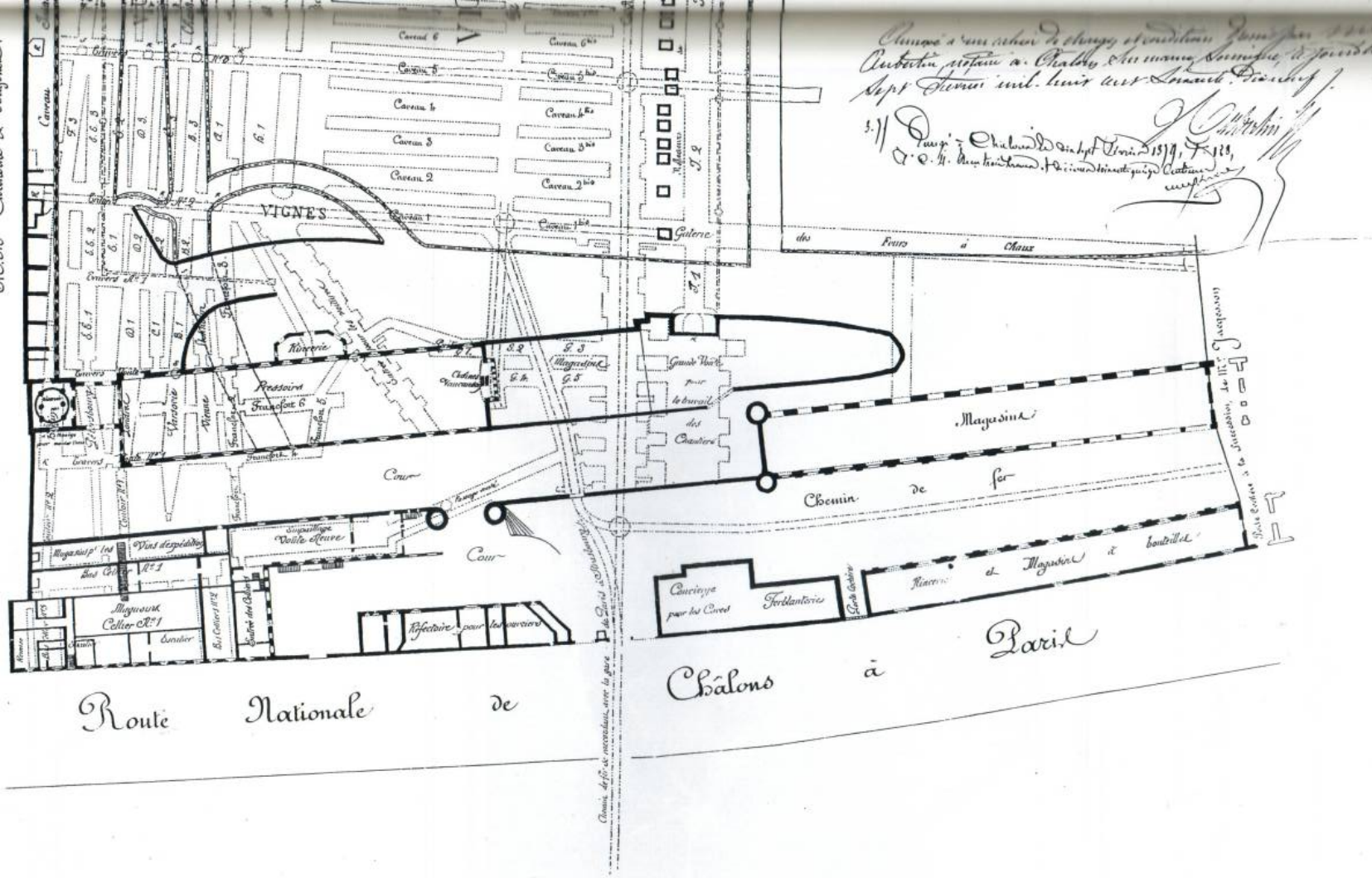

Plan des "Grandes Caves de la Champagne", propriété Jacquesson

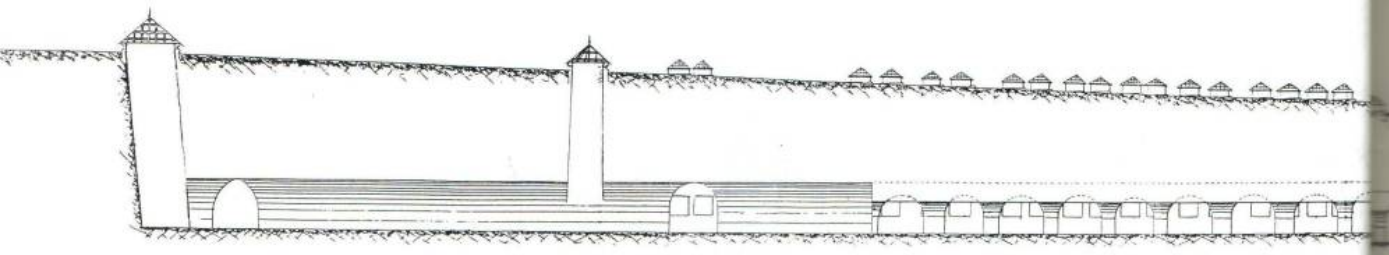

Coupe transversale montrant les verrières et les réflecteurs

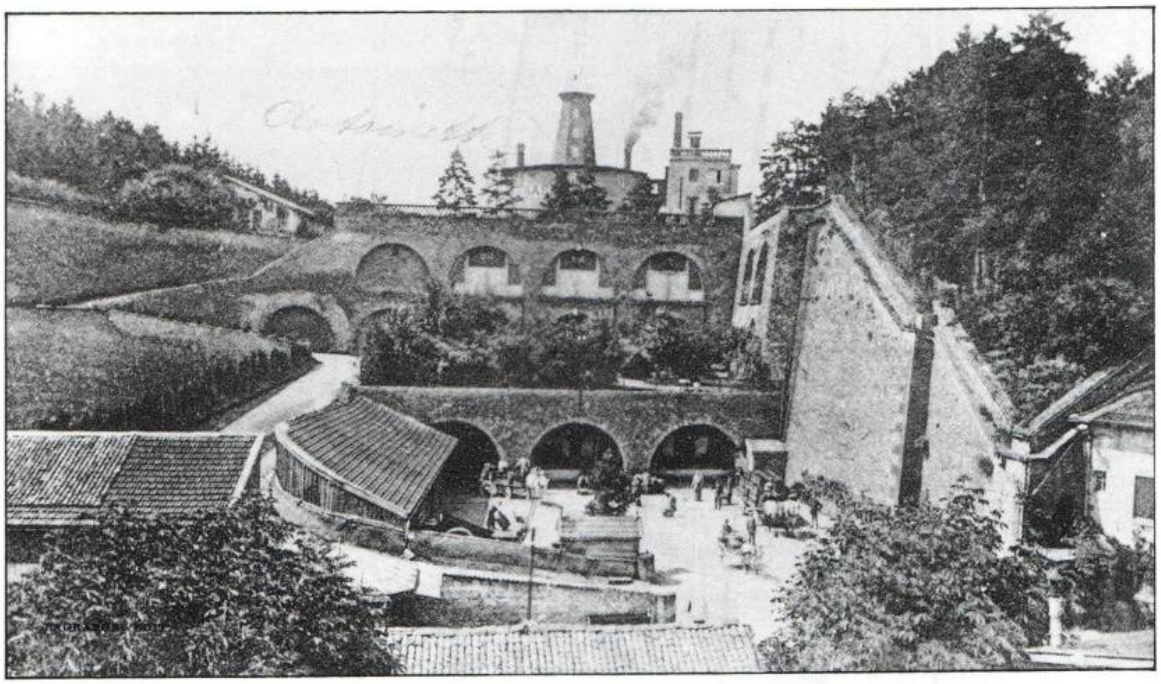

Les trois étages de caves en-dessous du moulin Jacquesson

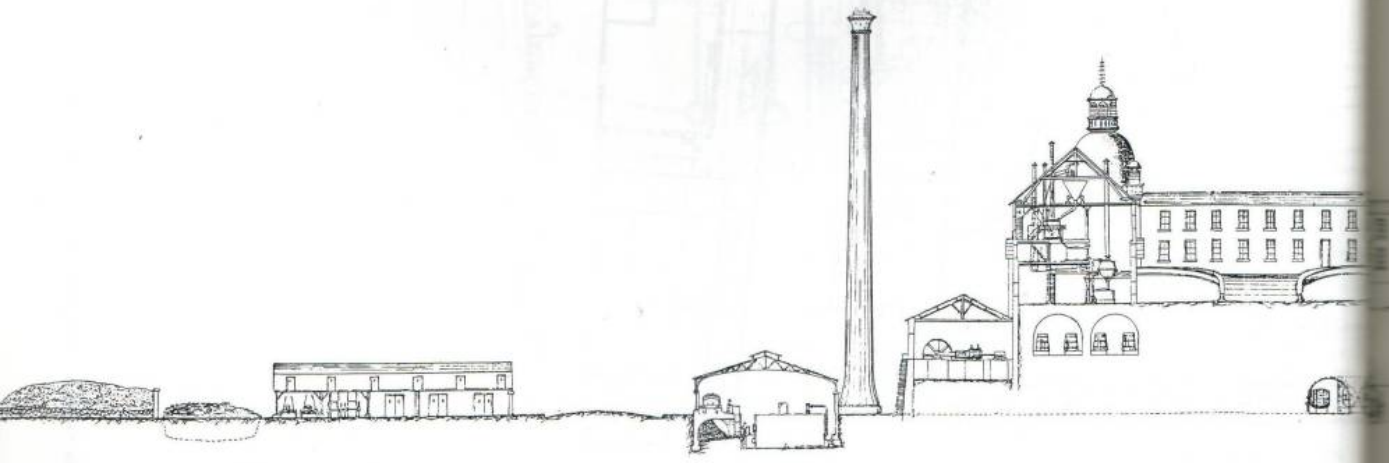

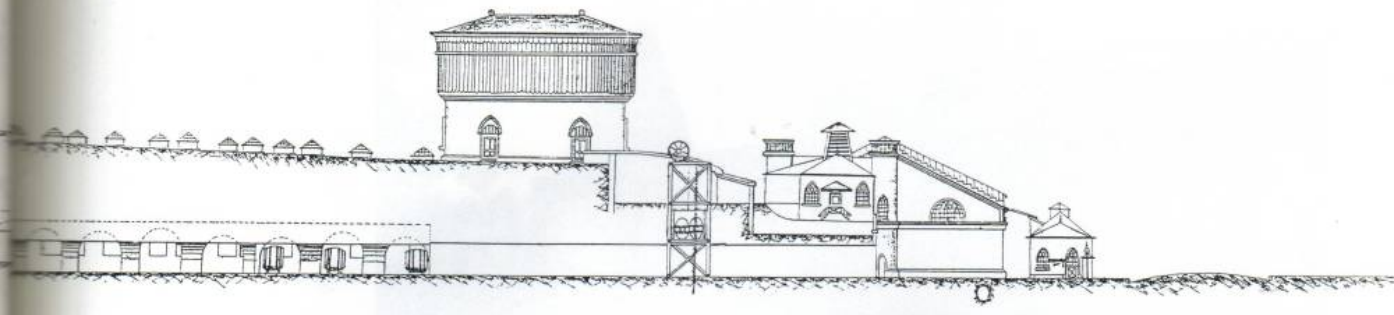

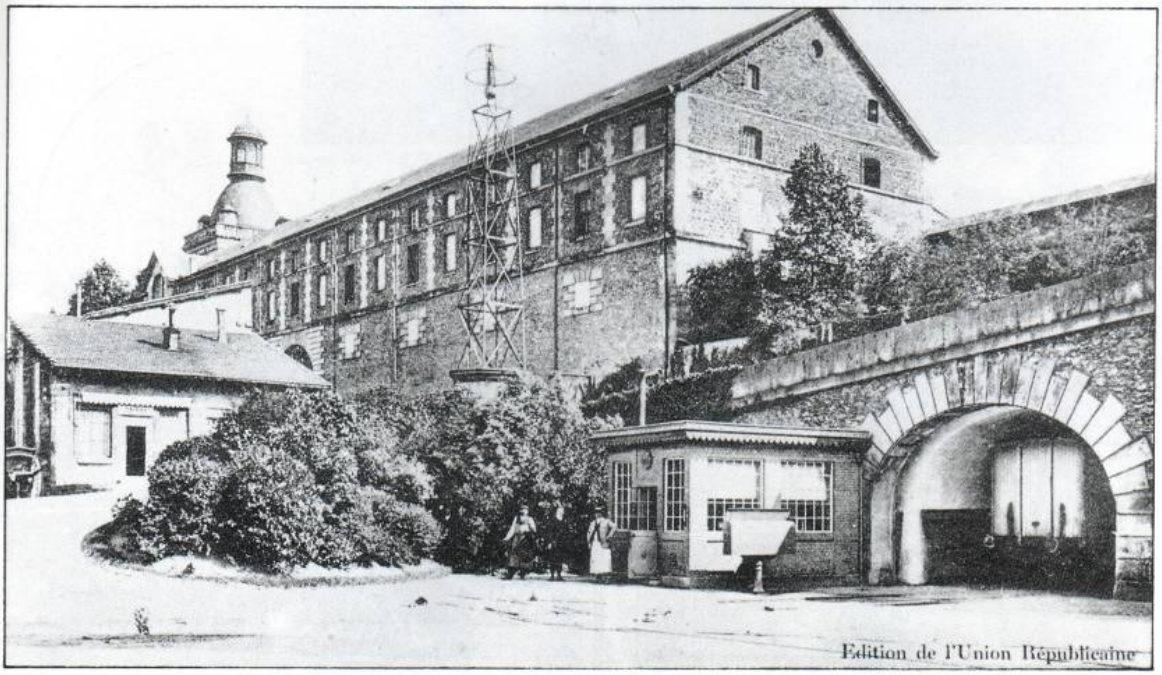

Le grand bâtiment qui abritait les dix pressoirs

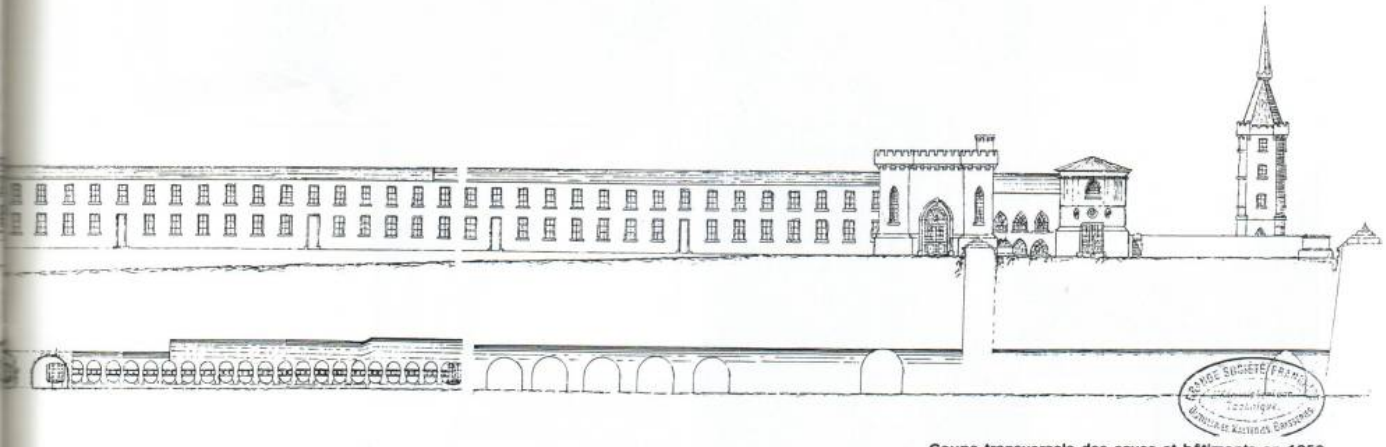

Coupe transversale des caves et bâtiments en 1852

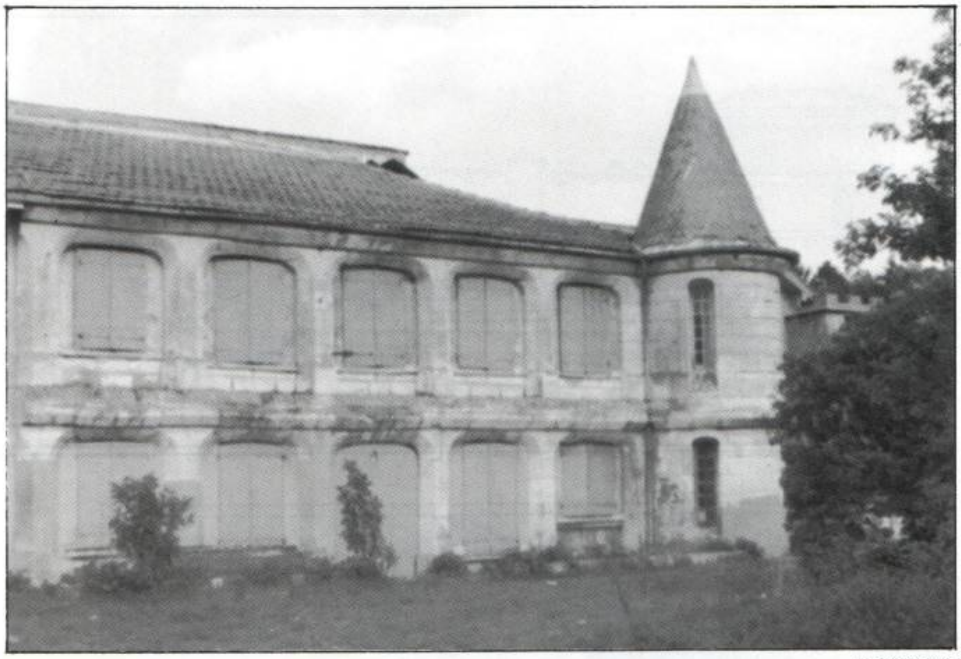

La faisanderie

Le pavillon de chasse et sa tour de guet

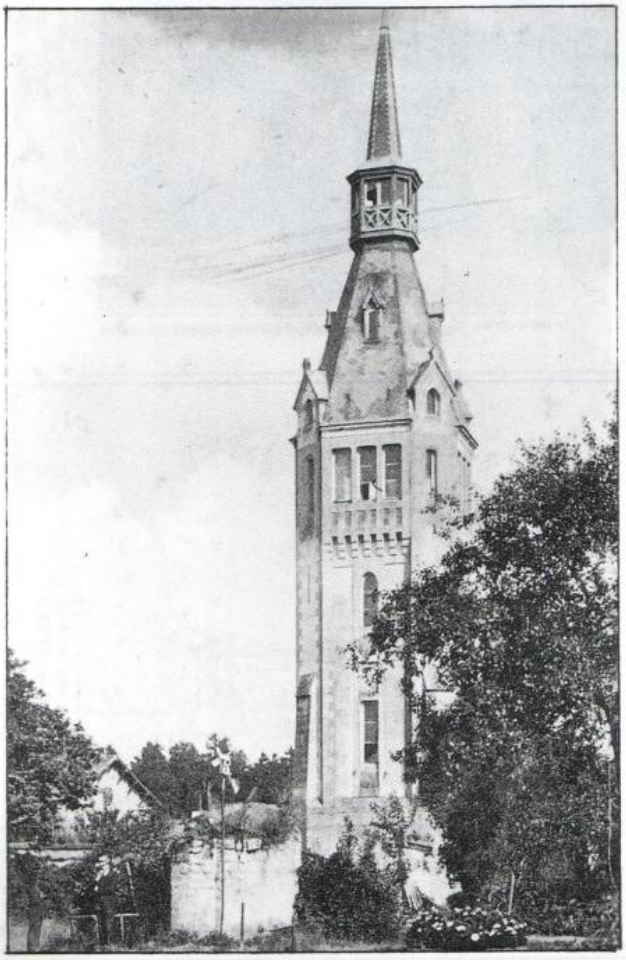

Cette porte "Jacquesson" fut ensuite la porte de la malterie

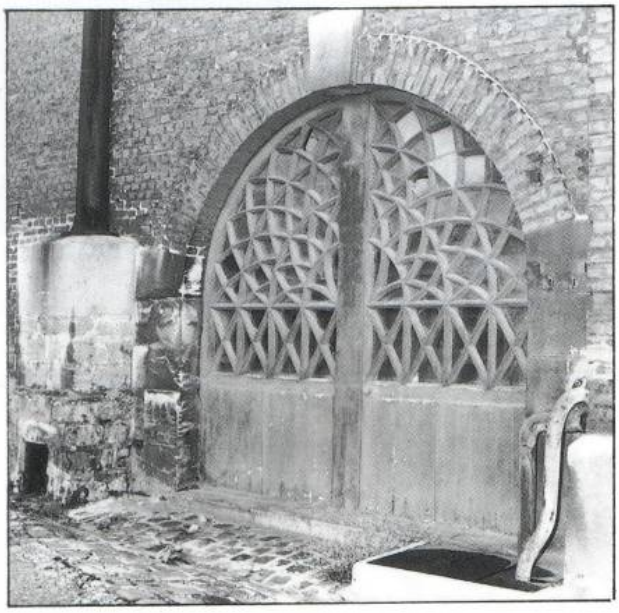

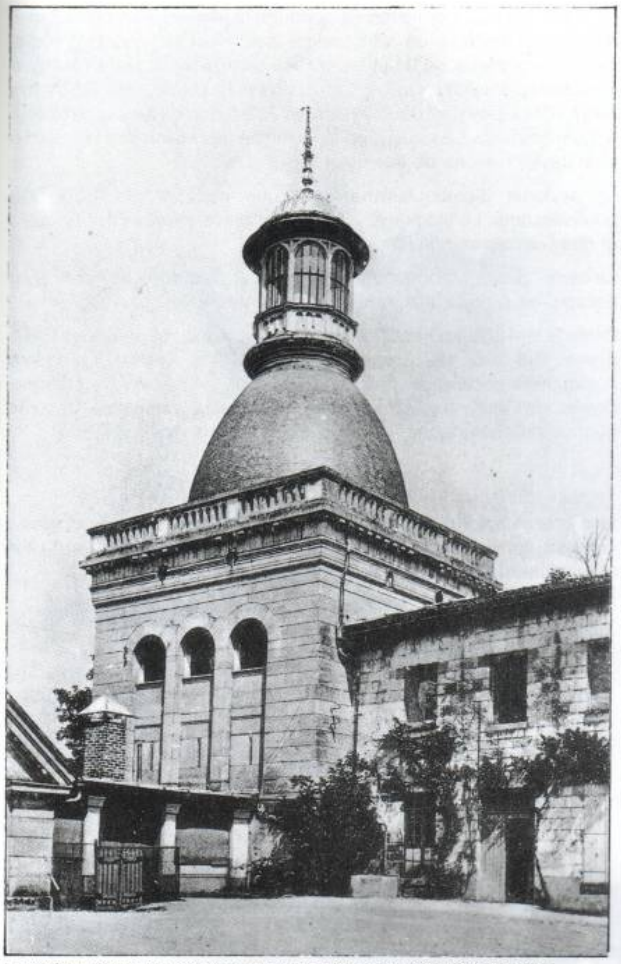

Le pavillon de gauche avant le grand incendie qui le détruisit totalement

Tour que la Sté Française de Distillerie coiffa d'un dôme

Escalier scellé dans le mur à l'intérieur du dôme

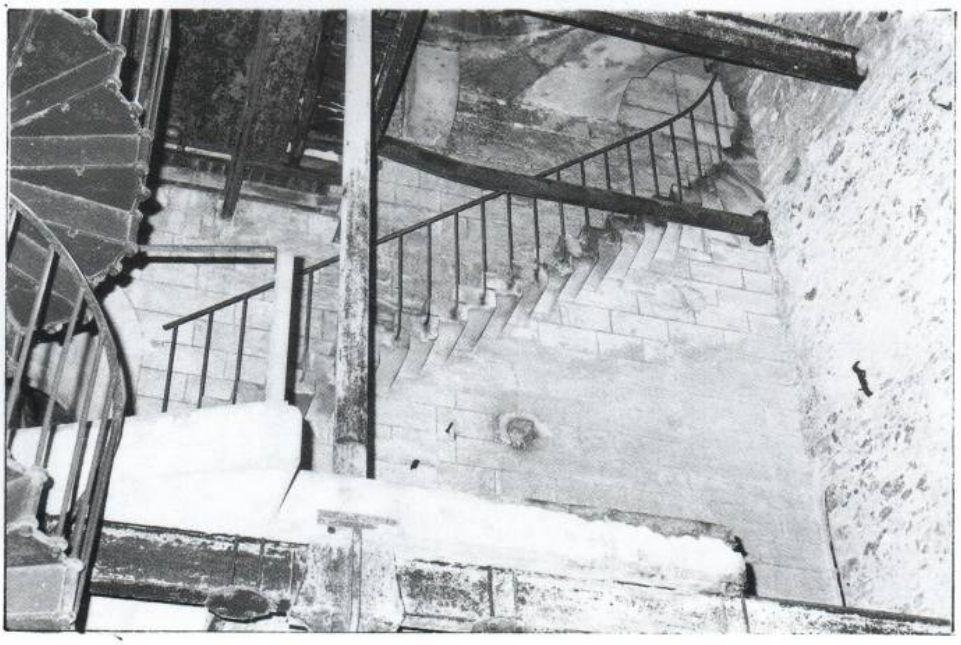

L'APRES JACQUESSON

En 1882, la *Grande Société Française de Distillerie* racheta les bâtiments et les caves pour y installer une malterie et une brasserie. Ce fut l'ingénieur Rodolphe Diesel qui conçut le système de refroidissement des caves et les groupes frigorifiques pour la conservation de la bière.

La *Brasserie de la Comète* de Châlons fut sans doute l'une des plus importantes tant par le volume de sa production que par la qualité de ses bières mondialement réputées.

Il fallut construire brasserie, malterie, château d'eau ainsi que plusieurs grands bâtiments qui dominaient l'avenue de Paris. Cinq kilomètres de caves étaient nécessaires au secteur brasserie.

On récupéra le "Pavillon colonial" de l'Exposition Universelle de Paris de 1878 dont l'ossature en fonte avait été coulée à Fourchambault dans la Nlèvre. Une première partie fut remontée le long de l'avenue de Paris, l'autre fut placée perpendiculairement à la première, en retrait, au-dessus des caves.

Les six chaudières à brasser, en cuivre, avaient une contenance globale de 400 000 litres. Deux d'entre elles, les plus grandes d'Europe, contenaient 120 000 litres chacune.

Le nouveau propriétaire les a soigneusement conservées.

Les cuves de fermentation représentaient une capacité de 5 millions de litres. Elles étaient refroidies par une circulation de saumure glacée (– 7 à – 10°) qui permettait de conduire la fermentation entre 3 et 8 degrés. Un système de réfrigération maintenait la température des caves en dessous de 0° et les voûtes se trouvaient gelées sur une épaisseur d'environ un mètre. Lors d'une visite privée, faite le 28 mars 1987, après la fermeture définitive, les 732 cuves de stockage étaient encore en place. Ces cuves en acier vitrifié représentaient un volume total de 15 millions de litres.

Le système d'embouteillage avait une capacité de 1 500 000 bouteilles/jour. Le stockage, effectué sur place, représentait un mois et demi de consommation normale.

La bière "*Slavia*", fabriquée à Châlons était distribuée en France, en Europe, en Afrique, aux Amériques, en Asie et jusqu'en Océanie.

Ouverte en 1882, la *Brasserie de la Comète* ferma ses portes en 1987. Après 105 ans, les caves ont retrouvé leur vocation première puisqu'elles accueillent, depuis juillet 1987, le *champagne Laurent-Perrier* de Tours-sur-Marne. Cette Maison, la cinquième dans le négoce du champagne, y a stocké 15 millions de bouteilles !

Memmie, Adolphe Jacquesson, Jean-Baptiste François, dormez en paix, votre passion est perpétuée !... Peut-être, un jour, une allée principale, un beau cellier, porteront vos noms ?

Ce ne serait qu'une juste reconnaissance de vos mérites.

Vue aérienne du site de la Comète en 1989

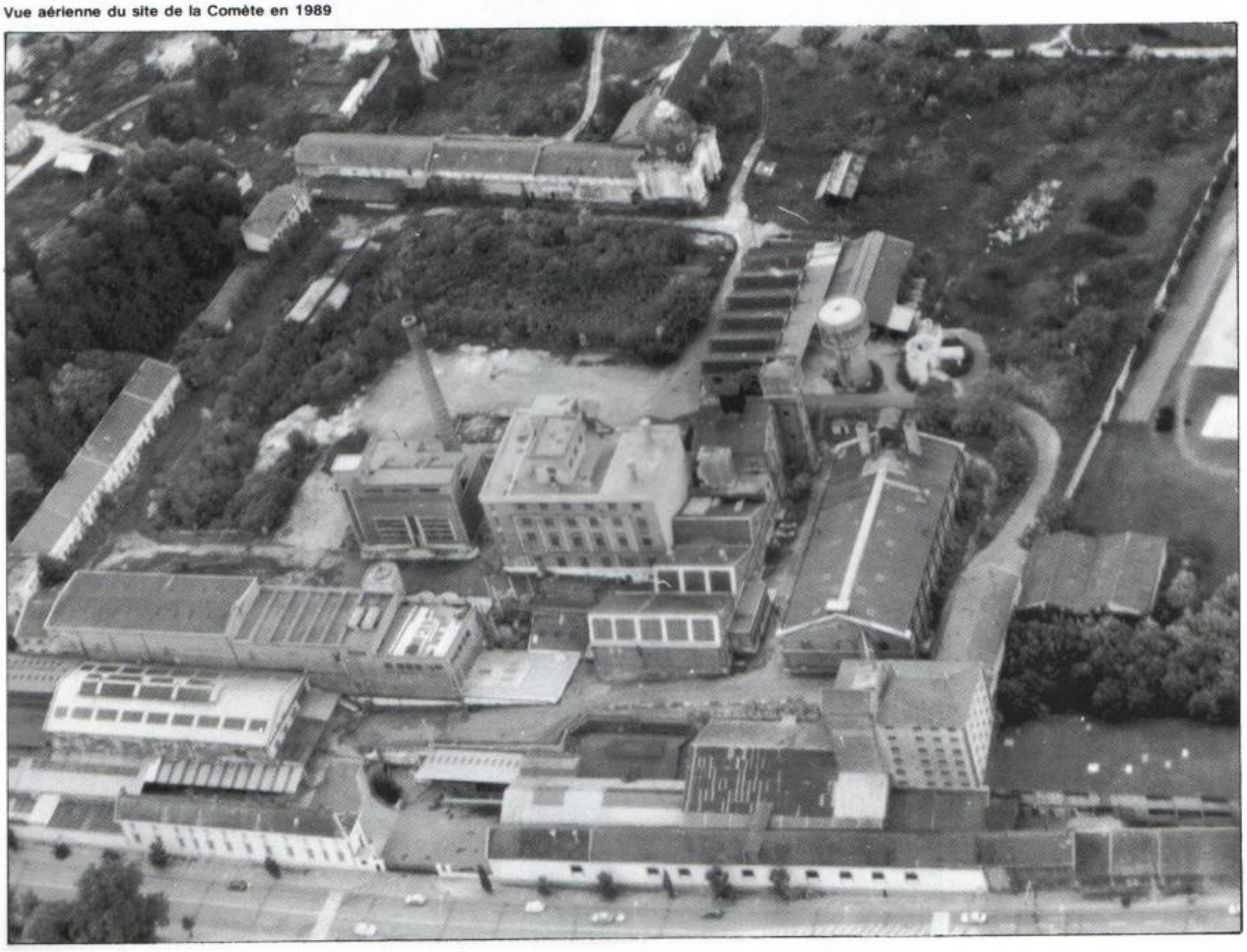

La Brasserie de la Comète

Vue panoramique de la Brasserie de la Comète

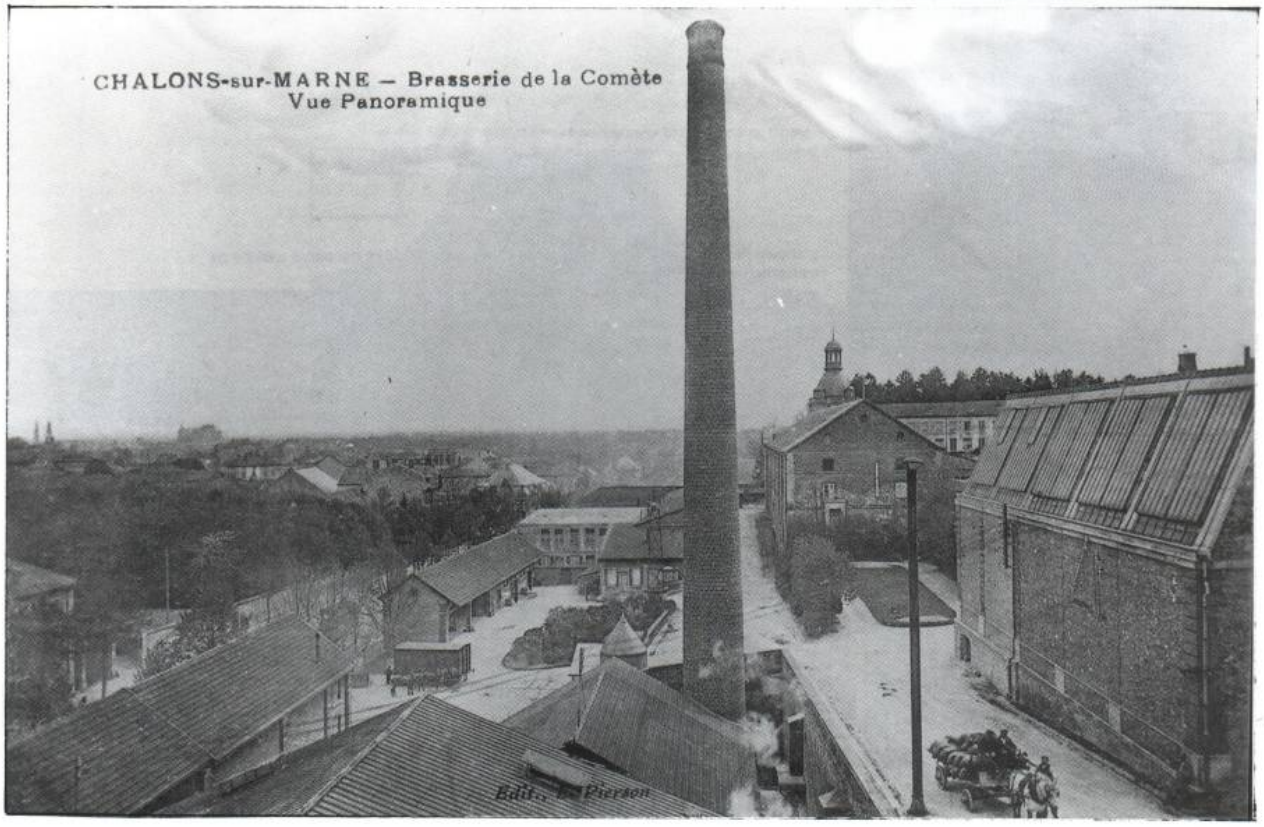

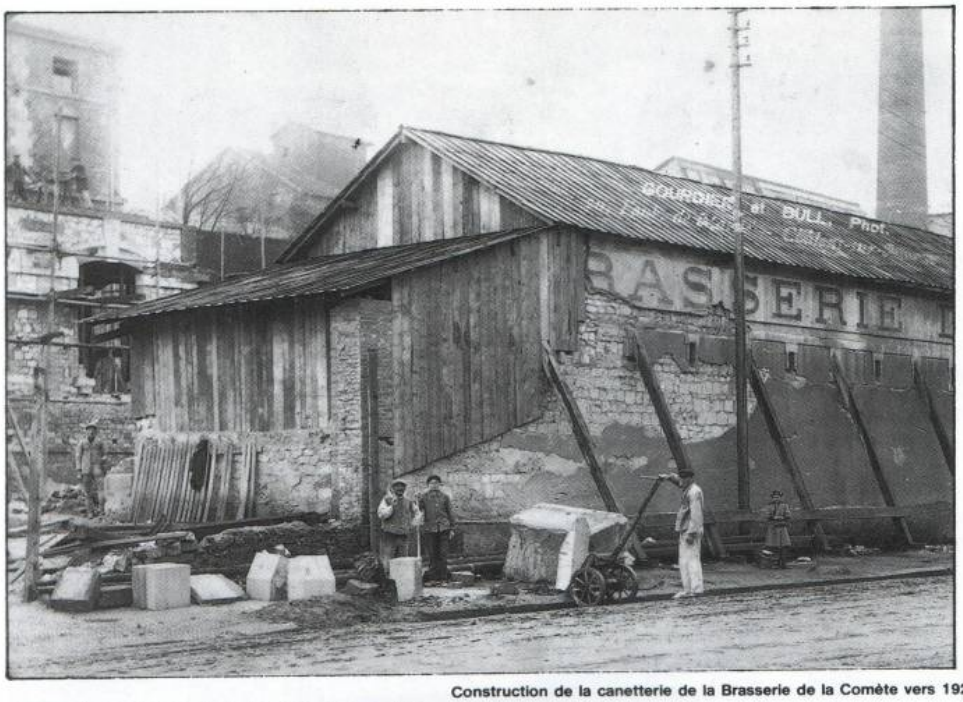

Construction de la canetterie de la Brasserie de la Comète vers 1920

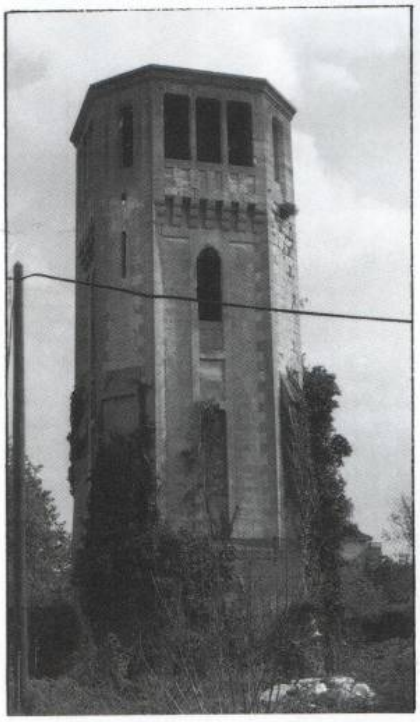

La tour de guet en 1991

L'ancien Pavillon colonial de l'Exposition Universelle de 1878 qui servit ensuite de malterie

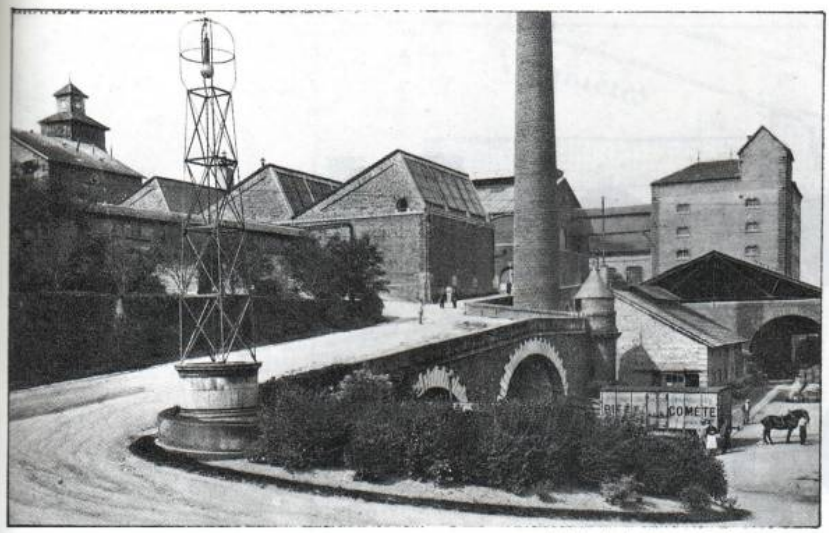

Entrée de la Brasserie de la Comète

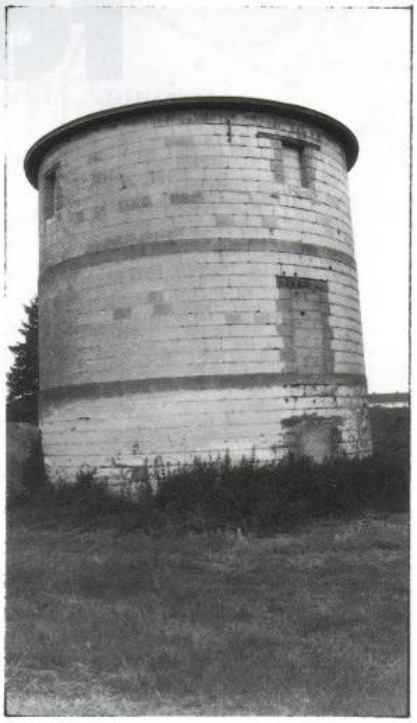

Le moulin Morel au bas duquel était installé le "camp de Châlons" d'août à septembre 1792.

L'une des plus importantes chaudières à brasser de la Comète

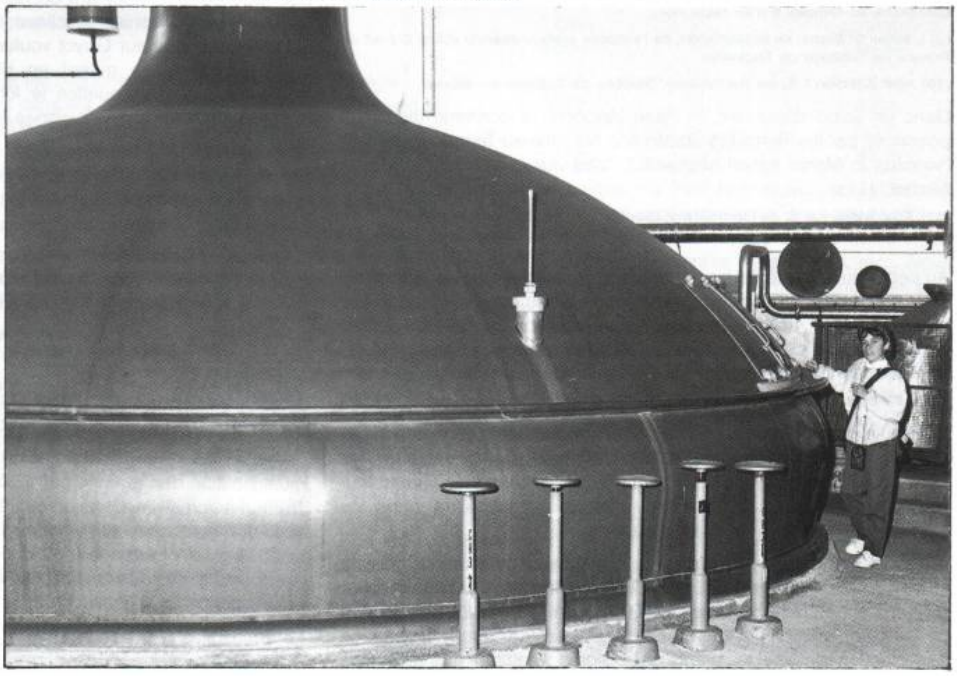

le vignoble fagniérot

L'implantation des vignes sur le finage remonte à des temps très anciens. Le plus ancien document mentionnant des vignes sur le territoire de Fagnières date de mai 1219.

"Hugues Chevalier de Porte-Marne et Guyot son fils donnent aux Templiers établis à La Neuville-au-Temple (8), sa maison sise sous l'église Saint-Michel (9) vers Fagnières avec l'exploitation agricole et les étables sises au même endroit et sa vigne" (10).

(8) La commanderie de la Neuville-au-Temple se trouvait sur la commune de Dampierre-au-Temple. Il n'en reste rien.

(9) L'église St Michel se trouvait près de l'actuelle avenue Jeanne d'Arc. C'était un Prieuré de l'abbaye de Toussaint.

(10) ADM 53H50n.7 E. de Barthélémy, Diocèse de Châlons-sur-Marne.

Dans un autre document, le Pape Innocent IV confirme les biens possédés par les Templiers établis à la Neuville-au-Temple et précise *"vinceas in Monte sancti Michaelis"*, *"des vignes sur le Mont-Saint-Michel"* (11).

(11) ADM 52H6 n.4 E. de Barthélémy, Diocèse de Châlons-sur-Marne.

Au début du XIXe siècle, les vignes étaient plantées sur les terroirs du Mont-Héry (Châlons), de Fagnières et de Compertrix. En 1812, leur superficie était de 60 hectares pour une production de 2 300 hectolitres, soit un rendement de 38 hectolitres à l'hectare. Ce vin servait essentiellement à la consommation locale (12).

(12) 154MI.

Depuis le début de ce XIXe, des négociants en vin s'étaient installés sur le territoire de Fagnières et avaient creusé des caves dans les falaises du Mont-St-Michel. La production des quelques vignes leur appartenant ne leur suffisant pas, ils se fournissaient dans les vignobles de Vertus, Epernay et Reims.

C'est en avril 1844 que Adolphe Jacquesson aidé par le docteur Guyot, résidant à Argenteuil, eut idée d'implanter de la vigne sur de grandes superficies du terroir du Petit-Fagnières. Entre la Marne et l'avenue de Paris, on planta environ 30 hectares de Gamay, un cépage à production rapide et les plants en boutures se plurent très bien dans la grève. En septembre 1846, la première vendange des 30 hectares de l'entreprise Jacquesson servit de boisson aux ouvriers.

Il est bien difficile de s'imaginer à l'heure actuelle, que de la Marne à l'avenue de Paris, ce n'était que des vignes !

Quelques années après ces premières plantations, Adolphe Jacquesson décida de poursuivre l'expérience. Autour des caves, il fit planter trois hectares de cépage fin noir de Champagne et, dans la grande cour intérieure, 1,1 hectare de raisin noir précoce. Le choix de ces espèces hâtives tenait au climat froid et instable de notre région. Adolphe et le docteur Guyot voulurent donner un aspect agréable à cette plantation. Ils mirent en place des allées brise-vent, des boulingrins, des banquettes le long du port et des canaux... Les chemins, talus et carrés de vignes étaient bordés d'arbres d'ornement ou d'arbres fruitiers.

La taille fut mise au point par le docteur Guyot. On y alternait branches à bois et branches à fruits, un procédé encore employé en Champagne.

Soucieux de toute innovation qui pourrait améliorer la qualité des vins destinés à l'élaboration du champagne, Adolphe s'était attaché les services d'un horticulteur autrichien habitant près de Vienne.

Entre 1861 et 1863, Daniel Hodibrenk, aidé par le chef de culture de l'établissement, mit en pratique sur le sol champenois, les techniques qu'il avait expérimentées dans son pays. En plus des travaux qu'il exécuta à Châlons et à Sillery, sur les cultures en plein air, il travailla dans les serres, situées dans le jardin du Temple, entre la gare et les caves. Il apporta aussi son concours, dans les cultures forcées, à la multiplication des graines par fécondation artificielle dans les serres Truffaut à Versailles. Dans un esprit d'ouverture, Adolphe Jacquesson accueillit gracieusement la commission qui fut créée pour contrôler les différentes phases de l'application des nouveaux modes de culture et exprima le désir de voir un grand nombre de personnes profiter des essais auxquels il se livrait.

Le premier procédé consistait à aérer le sol par un système de drainage atmosphérique fertilisant la terre. Dans les vignes Jacques-

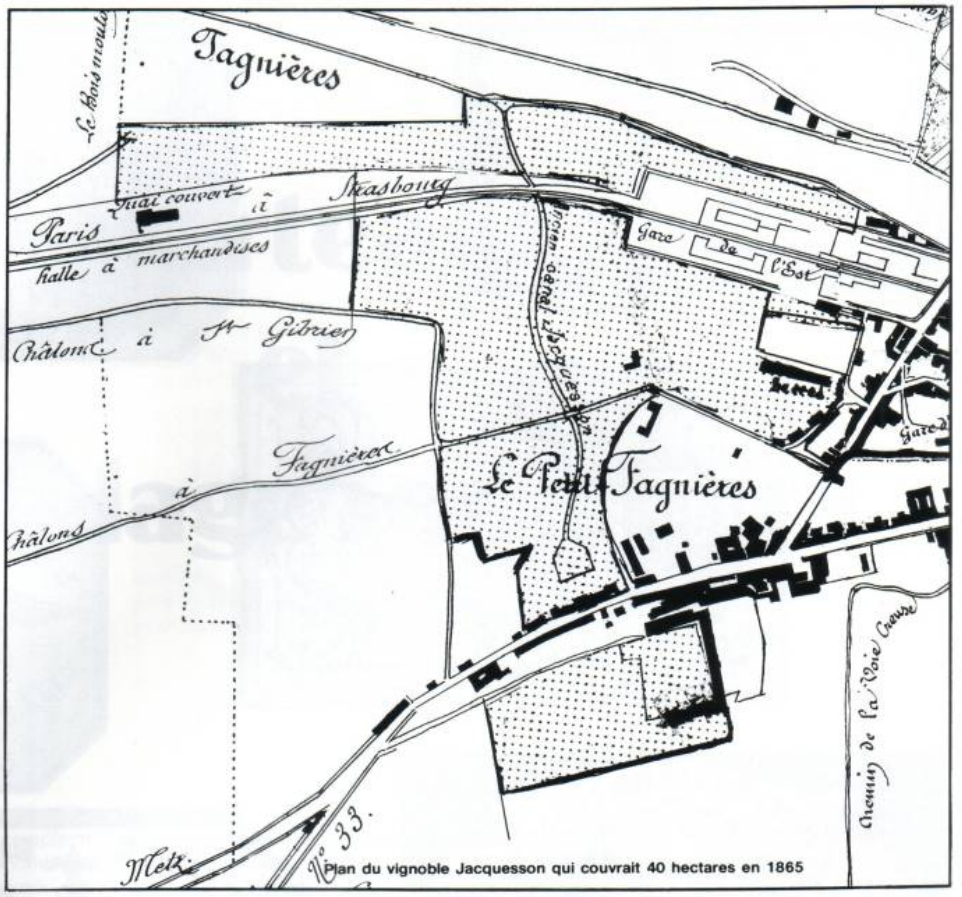

Plan du vignoble Jacquesson qui couvrait 40 hectares en 1865

son, Daniel Hodibrenk fit placer, à un mètre de profondeur, un réseau dont les drains secondaires, espacés de 2,50 m, entre les lignes de vignes, se raccordaient à un drain collecteur communiquant avec un fourneau d'appel d'air. Pour conserver la fraîcheur au sol, on le recouvrait d'une couche de 8 à 10 cm de tan, de sciure de bois et de déchets de houille.

Cette expérience avait été faite sur une seule pièce de vigne. La parcelle voisine, de même cépage et de même âge, servait de témoin. La différence de verdure du feuillage et la beauté des bois prouvaient l'efficacité de ce drainage.

Le second procédé consistait à fixer les branches à fruits, longues de 2 m, sur des lattes mobiles, étalées dans les intervalles des lignes au niveau du sol. Elles se couvrirent de feuilles et de fruits, tandis que les bois de remplacement, laissés intacts et soutenus verticalement, élevaient à 3 ou 4 m leurs colonnes de verdure. La vieille vigne de l'entrée des caves fut soumise à cette méthode et elle retrouva une nouvelle jeunesse. On fit de même pour les vignes situées au-dessus des caves.

Ce système "en treille" n'a évidemment rien de commun avec la plantation actuelle de notre vignoble. Il est toutefois important de remarquer que, dès 1844, les vignes Jacquesson furent plantées "en lignes" alors que, traditionnellement, le vignoble champenois était "en foule" et qu'il faudra attendre la replantation, après la crise phylloxérique — pour que ce procédé "en ligne" se généralise.

Daniel Hodibrenk avait mis au point un procédé de fécondation artificielle des plantes et des arbres qui fut, sans doute, la première pollinisation artificielle de plein air. Cette méthode, facile à pratiquer, fut utilisée sur les domaines Jacquesson de Châlons et de Sillery et donna de très bons résultats.

Le principe en était simple. Au lieu de laisser les insectes, les oiseaux et les vents assurer la pollinisation naturelle, l'homme intervenait avec une houppe de laine dont les fils avaient une longueur d'environ 15 cm et étaient légèrement enduits de miel. On frappait énergiquement, de façon à atteindre autant que possible toutes les fleurs de la grappe en même temps et l'on obtenait ainsi une remarquable égalité de croissance, de maturité et de production.

A Sillery on employa également cette technique pour les céréales. Ici, l'instrument employé était une sorte de longue frange constituée d'une corde garnie de fils de laine de 25 cm enduits de miel et lestés de plomb. Deux personnes la maintenaient tendue et effectuaient un double passage en travers le champ à hauteur des épis. On s'aperçut que, là aussi, la production augmentait de manère sensiblement importante.

Rendement des céréales à l'hectare (en quintaux)

	Non fécondé	Fécondé	Augmentation en %
Seigle	16	25	56 %
Froment	21	31	47 %
Orge	16	24	50 %
Avoine	12	17	42 %

Dans les jardins et les serres du Petit-Fagnières, Jacquesson et Hodibrenk firent de nombreuses expériences sur les rhododendrons, les camélias, les orangers, les citronniers, les arbres fruitiers, les arbres d'ornement et forestiers, les plantes maraîchères, etc... Nous savons qu'ils tentèrent également d'améliorer la croissance des pins plantés dans le Châlonnais.

En application de la loi du 22 juillet 1927, délimitant la Champagne viticole, Châlons-sur-Marne possède actuellement 313 parcelles susceptibles de fournir un vin d'appellation champagne. La plus grande partie de ces parcelles se situe au Nord-Est de la ville : le Mont-Héry (82 parcelles), le Chemin-de-Reims (28), le Revers-du-Mont-Cornard (35), le Mont-Cornard (27), le Revers-de-Beaumont (4), le Pot-d'Etain (6), la Corainière (3), la Goutte-d'Or (3), la Fosse-Camelin (1), la Ruelle-du-Chemin-de-Suippes (26), le Chemin-du-Mont-Héry (13), le Revers-du-Chaudron (6), le Faubourg-Saint-Jacques (2). Il s'en trouve même en ville, au Cours-d'Ormesson et sur la Rive-Gauche (autrefois Petit-Fagnières) : La Ruelle-Basse (71 parcelles), le Jardin-des-Bourgs (3), la Haie-Catin (1), la Voie-Creuse (1).

Qui osera, maintenant, affirmer qu'à Châlons on faisait du champagne avec des queues de cerises !!?

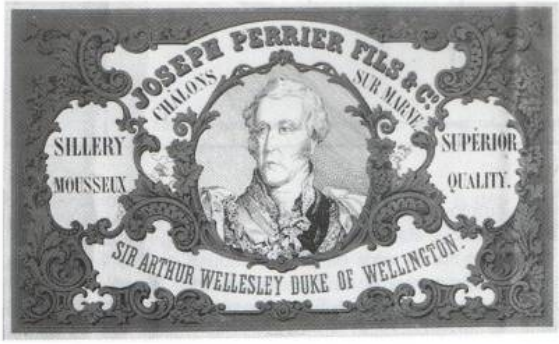

Photos Musées de Châlons-sur-Marne.

Etiquettes anciennes reproduites avec l'aimable autorisation de Mlle Nicot.

Gilles FOURTIER

Marteaux et martelage forestiers

"Longtemps la forêt a donné sans compter à tous, aux bêtes, comme aux hommes ; depuis la création par Charlemagne des officiers forestiers jusqu'aux gardes d'aujourd'hui, la forêt a été protégée."

"Les administrateurs des temps modernes ont enfin défini les règles sages sur lesquelles, peu à peu s'est fondé l'usage actuel".

Les hommes et leurs forêts

"Aussitôt que les gardes ont fini l'arpentage d'une coupe, mesuré, circonscrit le terrain où elle doit avoir lieu, aussitôt qu'ils ont marqué les troncs destinés à périr, on met le travail en adjudication".

Théophile Schuller.

De nos jours, lors de l'exploitation rationnelle d'une forêt (futaie et taillis sous futaie), les arbres arrivés à maturité et destinés à l'abattage sont repérés par des marques durables. Deux marques identiques indiquent le sujet à "tronçonner". L'une d'elles se situe entre un mètre et un mètre trente environ du sol. La seconde est appliquée au pied, sur une racine à ras du sol et reste visible après le travail du bûcheron.

Pour ce faire, les forestiers utilisent une hache marteau. Ils effectuent d'abord un *"blanchis"* à l'aide du tranchant de cet outil puis, avec le côté poinçon ou *"marteau"*, ils apposent un signe distinctif sur cette partie du tronc dénudée.

Cette opération forestière de *"martelage"* consiste donc à laisser sur certains arbres l'empreinte d'un marteau gravé en relief. Dans le cas du marteau de l'Etat utilisé par l'Office National des Forêts, O.N.F., ces empreintes sont la garantie juridique de la vente. Avant 1964, le martelage public était opéré sous la direction et la surveillance du service des Eaux et Forêts.

L'usage du marteau pour marquer des arbres apparaît fort ancien dans notre pays puisqu'il est prescrit par des ordonnances royales depuis 1291, jusqu'à 1518. Véritable code des Eaux et Forêts sous François Ier, il ne fut complètement régularisé que par l'Edit ou Grande Ordonnance d'août 1669 promulgué par Colbert.

Il est stipulé dans le *"Dictionnaire Universel du XIXe siècle"* que les instruments de fer servant à marquer les arbres qui sont propres à la marine, portent l'empreinte d'une ancre surmontée du sceau de l'Etat et que les contrefacteurs de ces marteaux seront punis d'une peine de travaux forcés à temps.

On notera, au passage, qu'avant son abolition, la peine de mort pouvait être requise pour falsification du sceau de l'Etat...

Il n'est pas dans mes intentions d'écrire l'histoire du marteau forestier et de son utilisation mais ces quelques remarques préliminaires m'ont été suggérées par l'histoire de mon village natal, un pays auquel je reste fortement enraciné.

Voici d'ailleurs les quelques sujets qui ont suscité ma réflexion :

Il a été trouvé un marteau forestier portant, en relief, les lettres "S A" (pour Saint Antoine) et un signe distinctif (?) de l'Ordre et qui servait à marquer les arbres réservés. Mes aïeux furent en effet sous la tutelle des Antonins, religieux de Saint Antoine et seigneurs de Bussières les Belmont jusqu'en 1789.

Au XVIIe siècle, cet instrument restait déposé dans le coffre placé en l'église avec les privilèges et autres pièces intéressant la Communauté.

Une délibération du 9 avril 1792 annulait le marteau des anciens seigneurs et ordonnait qu'il serait remplacé par deux autres, faits aux frais de la commune et portant pour empreinte "H(?)B". Il resterait comme précédemment, déposé dans le coffre de l'église.

Plus tard ce fut le juge de paix qui fut chargé de la garde des marteaux. Ils furent alors marqués "J P B" (Justice de Paix de Bussières).

Selon les archives de Fayl Billot, *"Procès de la Monvaudie"*, il y eut également une marque *"à la fleur de lys"*.

Le 15 floréal An V, le président de l'Administration municipale, nouvellement chargé du martelage aux lieu et place du juge de paix réclama les marteaux pour les déposer dans un coffre à trois clés situé dans la salle des séances.

En juin 1812, sur décret impérial et à propos d'une coupe extraordinaire de cinq ans et de 257 000 stères de bois de construction dans toute la France, on relève au chapitre 7 : *"Le martelage sera fait par les ingénieurs de la Marine et agents forestiers conjointement"*. Un additif à l'article 6 prévoit que *"si la coupe n'est pas suffisamment bonne, le martelage s'effectuera ailleurs* ; cette précision laisse *la "latitude" de marquer dans les vagues, le long des routes, au reins et au surplus des forêts, de même que dans les trois ordinaires qui précèdent ou qui suivent"*.

On notera que la saignée ayant été trop importante, il a fallu que les agents des deux services précités, inspecteurs, sous-inspecteurs des forêts et contremaîtres de la Marine épaulent les officiers du Génie maritime qui eurent à effectuer cette opération de *"marque à l'extraordinaire"*,

chaque arbre devant être frappé du marteau impérial et de celui de la Marine.

Après l'Empire, tous les textes seront repris et le Code forestier sera promulgué le 21 mai 1827.

En 1964, intervint une profonde réorganisation et la loi du 23 décembre 1964 créa l'Office National de Forêts.

Actuellement, lors du martelage, afin de désigner les arbres à abattre, on utilise toujours cette hachette, portant toujours le nom de marteau forestier, dont la panne renforcée comporte une empreinte en relief caractéristique du propriétaire : "A F" pour les forêts soumises. On réalise ainsi un martelage "en abandon". L'outil est toujours conservé "sous clé".

Autrefois les baliveaux modernes (pérots) et les anciens (tayons) recevaient respectivement un, deux ou trois coups de rainette ou de griffe, afin de leur éviter une fin prématurée.

Malgré le travail de l'O.N.F., des défenseurs de la nature et d'initiatives ponctuelles (dont les fêtes de l'Arbre en 1972 et années suivantes) les hommes et leurs méfaits : guerres, feux, défoliants, urbanisation intensive, etc... se chargent de marteler, aujourd'hui encore trop souvent, notre belle vieille Sylve...

Ne voulant pas rester sur une note par trop pessimiste, je ferai donc mienne cette phrase, pleine d'espérance, de Bernard Clavel :

"Les arbres nous enterrent et c'est une manière de survivre que d'en planter beaucoup."

J'ajouterai aussi cette autre affirmation — non moins significative — extraite du fabuleux livre *"des hommes et leurs forêts"* :

"Mêlé à la vie de l'homme, dans tous les âges, et sur toute la surface habitée de la terre, le bois est un matériau éminemment humain."

Voici, pour terminer, quelques définitions et précisions complémentaires sur cet outil à marteler :

La hache du marqueur de bois dont la tête porte des initiales ou autres marques en relief est dite aussi *"hache à blanchir"*.

La hache de forestier servait du côté tranchant à enlever l'aubier de l'arbre et de l'autre à marquer les initiales du propriétaire (Humbert).

D'autres marteaux ou hachettes — comme celle du charpentier — servent aussi à marquer des ouvrages, des objets fabriqués.

Lors d'une coupe totalement exploitée, les arbres sont seulement marqués au corps exceptés ceux situés en périphérie de la parcelle, martelés au corps et au pied.

L'acheteur, après la découpe, appose lui aussi un signe distinctif sur les grumes à l'aide de marteaux ou de burins numéroteurs ou, simplement, par fixation d'une plaquette en matière plastique.

Des marques particulières, comme celle du flottage, correspondent à un burin emmanché (Le Toupin).

Symbole de propriété, le marteau est bien souvent détruit par limage ou burinage.

Le recolement est une vérification contradictoire entre l'O.N.F. et l'acheteur, de la conformité de l'exploitation d'une coupe avec les clauses et conditions imposées.

Nota : On appelait également "martelage" une certaine méthode de castration particulièrement destinée aux ovins.

Références : Archives départementales, Office National des Forêts, Le Toupin, Dictionnaire du XIXe, Larousse, M. Roger Pacot.

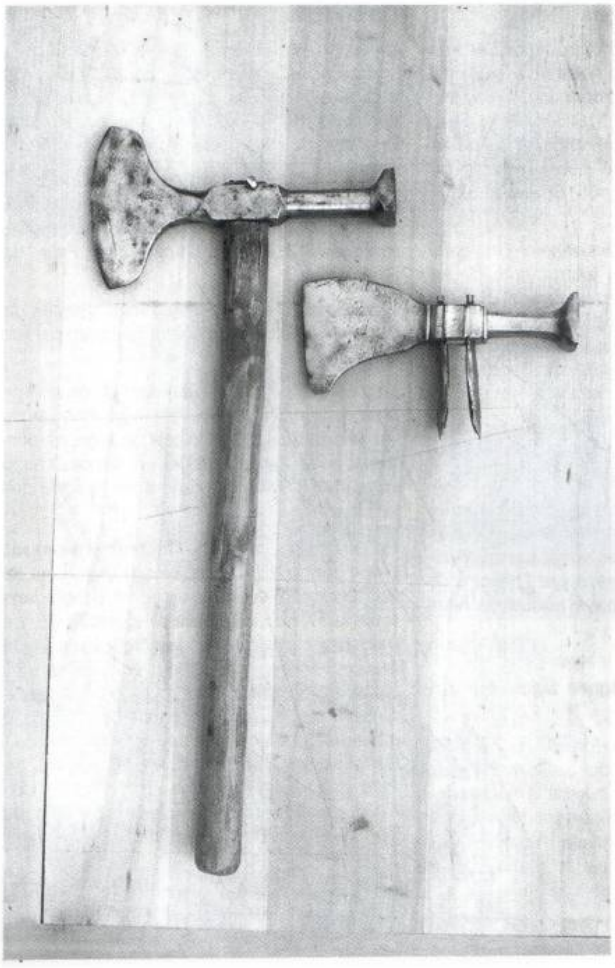

LE MARTELAGE

LE RECOLEMENT

LIJOU

REVUE DES REVUES ÉCHANGÉES

LES CAHIERS HAUT-MARNAIS N° 184 - BP 565 - 52012 Chaumont

Les Fruits de la passion, grossesses illégitimes à Chaumont à la fin de l'Ancien Régime - Secours chaumontais aux enfants orphelins ou abandonnés sous l'Ancien Régime - Note à propos d'un ancien surnom collectif autrefois commun aux habitants et aux villages de la Haute Vallée de l'Aujon - L'abbaye de Mormant revivra...

LA MEMOIRE DE L'AUBE N° 32 - URAQE - BP 118 - 10300 Ste Savine

(Correspondant au 2e semestre 1961) - *1er attentat contre le Général de Gaulle entre Pont-sur-Seine et Crancey - La mémoire de France et du monde - Arts, culture, spectacles - La vie quotidienne dans l'Aube - La mort troublante de l'ancien légionnaire de Villeneuve-au-Chemin.*

L'ESCARBOUCLE - Maison du Parc - 10220 Piney

Tourisme et protection de la nature - Le parc fait des bulles - Nouvelles ornithologiques - Savez-vous que - On a lu - Bravo ! Hola ! - Portrait : Montieramey - Du bon usage de nos vieilles pierres - Arts et métiers du Parc : coup d'œil sur la construction maritime en Champagne méridionale ou les à-côtés du chantier de Dienville.

LA LETTRE DU CRT - 5, rue de Jéricho - 51037 Châlons-sur-Marne cedex.

Camping, objectif qualité - Un cycle de conférences à l'intention des acteurs du tourisme - Hôtellerie, nouveaux critères d'aide...

CHAMPAGNE-GENEALOGIE - BP 20 - 51005 Châlons-sur-Marne cedex.

N° 51 - C.G. de la Marne - *Complément au répertoire des familles - Nos quartiers - Vie et œuvre de J.B. Charbonnier - Les glanes de l'orfèvre - Chronique de la poste aux chevaux (ou poste royale) - Tribune héraldique - La lèpre en 1613 à Suippes.*

C.G. de l'Aube - *Nos quartiers - Les origines champenoises d'Armande Bejart épouse de Molière - La saga des Berthier...*

C.G. de la Marne - *Recherches généalogiques sur la Maison de Joinville au Moyen Age - La généalogie médiévale, problème de méthodologie - Jacques François de Paul de Paillette, bailli de Joinville (1737-1816)...*

LA GAZETTE DE CHAOURCE "COIN-COIN" - MJC - 10210 Chaource

N° 241 - *Réunion du bureau MJC - Basket - Cross cantonal - Théâtre à suivre - Patrick Bruel - Souvenirs de Balnot-la-Grange - Portrait du mois, Alexandre Prignot - 8 mai 1945...*

N° 242 - *Cross, char 91 - Portrait, Fernand Lamoureux - Création junior entreprise collège - Onorina Cambruzzi, témoignage - L'Esperanto - Verlaine le saturnien - Club des Aînés...*

N° 243 - *Bernard Provin, sculpteur - Guide questionnaire sur l'église - Voyage par la vallée du Rhône - La noce à Vallières - Foyer chaourçois...*

COURRIER DES HABITANTS N° 48 - P.N.R. de la Montagne de reims - 51480 Pourcy

Les Faux de Verzy, colloque national - Expositions et animations du parc - Nouvelles brèves - Fiche pratique, l'élimination des déchets.

R.C.A. Champagne-Ardenne - N° 3 - Magazine de la Région.

Ça c'est passé chez nous - Le dircteur général de Ford à Charleville-Mézières - Camille Claudel - Les remparts de Langres - L'agro-alimentaire - Les usines-relais - De Bourbonne-les-Bains à Jersey - Pêche, la partie de la gaule.

TERRES ARDENNAISES N° 34 - FOL - BP 71 - 08002 Charleville-Mézières

Jean-Baptiste Lechat, celui qui disait non - Un groupe anarchiste, les Sans Patrie - Le complexe ferroviaire de Lumes, grandeur et décadence - Encore un témoin de l'occupation néolithique de la vallée de la Meuse - L'affaire de La Fosse-à-l'Eau, août 1914 - Grandeur et déclin des campagnes, Boult-aux-Bois au XIXe siècle - Robert Lingat, un orientaliste ardennais.

AGUIANE - LE SUBIET - N° 163 - SEFCO - Les Granges - 17400 St Jean d'Angely

N° 164 - *Un miracle à N.D. de Graves - Quand un conscrit pouvait se faire remplacer - Le conseil de révision - Carnet de route du soldat Pierre Neau - L'almanach-annuaire de Cognac (1914) - La procession de St Marc à l'Houmée en 1647 - Remèdes du XVIII pour soigner les maladies - Au XVIe chez les bourgeois d'Angoulême - Mémoire sur les moyens de multiplier les fumiers en Aunis - Un pintier à Angoulême au XVIIe - Ce que mon grand-père m'a appris...*

N° 165 - *Un chanoine à la fin du siècle dernier - Les cloches de Gurat - La chasse à la vache - La chasse aux alouettes - Sur un poète inconnu - A la claire fontaine - Le défi du bœuf gras à Niort - A propos de folklore des couronnes, des glacières, de faire l'apprenti, des patois conservatoire de la langue française, de "chairou ou cherroux", de chansons, de quelques mots anciens...*

LEMOUZY - N° 118 - 13, place Municipale - 19000 Tulle

Contes Populaires du Limousin : La Hte Marche - Blasons populaires, dires et comptines, devinettes - Randonnées - Contes facétieux - Contes d'animaux - Diables et ogres dupés - Diableries et sorcelleries - Contes merveilleux - Légendes et mésaventures des saints - Nhorlas et anecdotes - Légendes du Pays et lieux enchantés - Proverbes - Chansons.

Un ouvrage de 184 avec d'anciennes photographies en hors-texte.

ILS CHANTAIENT LA LIBERTE - Fernand Courrière - GARAE/HESIODE

Chronique d'un village de la Montagne Noire pendant la Révolution avec une postface de J.-P. Piniès, La Révolution dans l'Aude ou les aléas de la mémoire. 240 pages.

LINGUISTIQUE PICARDE - N° 118 - Musée de Picardie - 80000 Amiens.

L'article défini en picard et la divergence des langues - Le toponyme St Martin dans la zone linguistique picarde - Gaston Vasseur - Chl'école éd Boégny...

MUSIQUE BRETONNE N° 111 - DASTUM - BP 2518 - 35025 Rennes cedex

Etienne Rivoallan - La maîtrise de St-Pol de Léon dans la tourmente - Championnat d'accordéon diatonique - La bertelle de piaw...

LE VIQUET - N° 92 - BP 600 - 50010 St Lô cedex

Je prenrai le quémin des abres - Cacherando - Des potiers dans l'Eure - La souveraineté d'Yvetot - St Léon de Carentan - Rencontres en Jerri - A Jerri les 27 et 28 d'avril - Du culturel à l'économique - Les Nouvelles Chroniques du Don balleine - Philippe Mauger de Veulle - L'anordie...

BIBLIOMAX-OFFICE - N° 283 - 14/7 en Enfer - 55140 Chalaines

Contre 5 FF en TP neufs français ou 2 CRI, l'érudit Bibliomax (Chalaines 55140 Vaucouleurs) vous envoie un catalogue de livres anciens et d'occasion. Ses prix sont modiques et c'est un connaisseur.

EKLITRA - Bibliothèque municipale - 80000 Amiens

N° 68 - *Archaisme dans le parler picard d'Anor, Jean Noël Carton. Recueil de 180 termes anciens.*

N° 2/1991 - *Ene mère - Charles Tellier surnommé le "Père du Froid" - Avanescence - Chés couvreus d'moaisons in feurre - Note concernant le traitement des gutturales K et G à Melleville - La conjugaison du verbe "être" dans le parler picard d'Hesbé court - J'avais quatre ans en 1914...*

IL CALITRANO N° 29 - Via A. Canova, 78 - 50142 Firenze - Italie.

Filo diretto con gli emigrati - La scomparsa del mulino - Il pane fatto in casa - I Calitrani nel Venezuela - El taccuino del cronista - Dialetto e cultura popolare.

ANROPOLOGIA PORTUGUESA - vol. 8 - Universidade de Coimbra - 3049 Coimbra codex-Portugal.

Ondotometry of a Spanish Neolithic-Bronze Age Sample - Comparison with other populations of the iberian peninsula II decidual teeth - Càlculo de funçoes discriminantes para a diagnose sexual do crânio - Contribuiçao para o estudo antropologico dos resto humanos exumados na Igreja Paroquial de Santiago Maior-Monsaraz-Evora Epiphyseal fusion at the sternal end of the clavicle in a modern portuguese skeletal sample...

RASSEGNA DELLE TRADITIONI POPOLARI N° 2 - Via Genova 30 - 70024 Gravina in Puglia - Italie

La parabola del figliuol prodigo nei dialetti della Lucania - I Sanri in versi - Mariologia popolare nel sud - Monografic regionali della carta dei dialetti italiani - In difesa del dialètto - Credenze e superstizioni pugliesi - Pinocchio "a la manera pugliesi" - "L'albero della cuccagna" - La strategia della speranza - Le lacrime d'una Madonna contadina - Michele Signorile e il suo "lessico dialettale terlizzese" - Nzunne (in signo) - Soggetti vità creativa nell'arte popolare del Guerricchio - Ce figghie de bbonamamme - "Il matrimonio incannistra" - Febbraio ! E'principio di Primavera ?

STORIA E MEDICINA POPOLARE - Via Ferruccio 26 - 00185 Roma - Italie

Mali a rimedi in una parlata molisana - Simbolo e guarigione in Ildegarda di Bingen - Le "fantasie" della gravidanza : tra medicina ufficiale e medicina popolare in Umbria - L'"aluma scaduta" - Lutto e patologia. Note su alcune malattie correlate al colore nero in ambito etnoiatrico e psicosomatio...

safac COLLECTION

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE

CHAMPAGNE

ANCIENNE SERIE format 16 × 24

31 Costumes de St Dizier-Wassy
45 Centenaires aubois
55 Taques et styles (II)
57 Vieux bal à Celles
58 Mires et empiriques
59 Les roulées de Pâques
61 Le carillonneur
62 Des puits
64 Les archers
65 La foudre dans l'Aube
66 Le feu du ciel
67 Révolte du Barséquanais
69 Ferme à Channes
70 St André les Vergers
73 Le cochon
79 Brelleurs et mariniers
83 Labours à Channes
84 La craie à Chepy
85 Les chemises de femme
86 Habitat rural
88 Nos charrues d'Aube
89 Au lavoir

NOUVELLE SERIE ft européen

90 - LE COQ DE CLOCHER - Cô, jau, pou - Coqs et légendes - Coqs et symbole - Coq et clocher - Carnaval sur la sellette - "Les Fluteaux" de Wassy.

91 - LA MUSETTE, HAUTBOIS PASTORAL - Chant de paille - Hautbois moyennageux - Hautbois et musette - La musette - Sonnons voire - Coq de clocher - Coq illustré - Coq paratonnerre - "Les Chenevotots" de St André.

92 - BONNETERIE DE ROMILLY EN CARTES POSTALES - Romilly-les-Chaussettes - Romilly bourg-boum - La bonneterie - Bas et chaussettes - Romilly-sur-Seine - La Romillonne - Hubert bonn'tier circulaire - Lou cô - Les Aiguayés de Phalcoq - Carnaval - "Les Becuyes" de Romilly.

93 - LE GRAIN SOURCE D'ENERGIE - Le grain - La fertilistion - La terre - Les semailles - Les ennemis du grain - La moisson - Le battage - L'engrangement - L'agro-alimentaire - La meunerie - L'agrobiologie - "Les Jasées" de Châlons.

94 - LE LANGAGE TROYEN DU XVIII* - Les Ephémérides troyennes- Le parler troyen - Le P.A.E. - L'Champeignat ? Lavou ? - Ecrire l'oralité - Un fourmil à Fresnoy - "Jeune Champagne" de Troyes.

95 - LA VANNERIE A JOURS DE BUSSIERE-LES-BELMONT - Les Racines - Bussière-les-Belmont - Les osiers - Les vanniers - Leveurs et marchands - La St Antoine - Chant de vannier - Parler morieu - "Les Morelles" de Ste-Marie-du-Lac.

96 - NOCES ET BANQUETS A MAILLY-LE-CAMP - A l'auberge Le St Eloi - La journée d'une serveuse - Mariages et banquets - 50 desserts à l'ancienne - Le "Crac" de Creney.

97 - BIERES ET BRASSERIES A ST DIZIER - Bières de l'Est - Brasserie malterie Thomas - Brasserie Fort Carré - Mémoire d'ouvrier - Tégestophilie - "Les Jolivettes" de Reims.

98 - LA VIE AU MARAIS DE VILLECHETIF, CRENEY, ARGENTOLLES - Le marais de Villechétif - Vivre du marais - La vie au marais - Bel en cheit.

99 - VINS ET LIQUEURS NATURELS, 100 RECETTES A FAIRE SOI-MEME - Verrerie ancienne - Vins et liqueurs - Hautbois d'ortie - Le coq de Villeret.

100 - LE PARLER DU NOGENTAIS, DIALECTE CHAMPENOIS - Le parler du Nogentais - Aux mariniers nogentais - Alfred Boucher - Glaude & Marie.

101 - CUISINE TRADITIONNELLE, 80 BONNES VIEILLES RECETTES - Cuisine traditionnelle - 80 bonnes vieilles recettes - La batterie de cuivres - Glaude & Marie - Bonnetier avant 14 - "Les Cnas dou solé" des Riceys.

102 - CARNAVAL A WASSY, COSTUMES ET COUTUMES - Carnaval de Wassy - Masques, mascaradés et chienlits - Souvenirs - Costumes de carnaval - Les osières à Balnot - Glaude & Marie - Un p'tit monde.

103 - ST SEBASTIEN, PATRON DES ARCHERS - Programme du Bouquet provincial - Aux origines des Compagnies - Ordre de St Sébastien - St Sébastien symbole - Marbrais - L'arc en B.D.

104 - SEIGNEURS ET PAYSANS AU XVIII*, LA MOTTE-TILLY - Le château de La Mote-Tilly - Abbé Ternay, seigneur de la Motte - Paysannerie au XVIII* - Ste Geneviève de Nogent-sur-Seine.

105 - APPRENTI COUTELIER A FORCEY - Un apprenti coutelier -Le village de Forcey - Histoires de boutique - Glaude & Marie.

106-107 (N° double) - CONTES DROLATIQUES EN B.D. - Les reverbères - L'église souillée - Le képi du facteur - La croix St Roch - Le pont aux ânes - La faute - St Nicolas et les pompiers - La foire au pecnot - La Maison à la Turque de Nogent-sur-Seine - Une paysanne en carafe - St Sébastien à Thoult-Tronay - Charivari à Ramerupt.

108 - LA FEE ELECTRICITE - La "Creney" - Souvenance Réclames 1900, pub d'hier - Glaude & Marie - Boutique de colleron.

109 - MAIRY SUR MARNE - Souvenirs sur Mairy - Mairy en documents - Le coq de St Etienne - Rues d'Estissac - Envois illustrés.

110 - RONDES ET BRANLES DE CHAMPAGNE - Le château de la Motte-Tilly - Rondes et branles - Branle simple - Branle coupé - Branle vieux - Branle sauté - Rondeau - Rondeau coupé - Branle du petit homme - Polka de Chigny - Ronde de la Belle - Jasées.

111 - LA GIROUETTE, ENSEIGNE POPULAIRE ET ARTISANAT D'ART - 333 girouettes de Champagne - Artisans d'aujourd'hui - 1943 à Troyes.

112 - LE COSTUME CHALONNAIS (1830-1848) - Louis Barbat - Le costume châlonnais en gravures - Polka-seyote - Polka de Vitry-le-François - Parler champenois - La fée électricité.

113 - L'AUBE DE LA REVOLUTION - Bicentenaire - L'Aube et la Révolution - Danton - A Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Brienne-le-Château, Chaource, Marigny-le-Châtel, Méry-sur-Seine, Nogent-sur-Seine - Branle coupé - Girouettes.

114 - CHAUMONT 1939-1989, 50 ANS D'APPRENTISSAGE PUBLIC - L'apprentissage avant 1939 - Le Centre Pasteur - Du C.A. Dampierre au CET Damremont - Du LEP Ashtom au Lycée Professionnel - Personnel enseignant - Valse des Roses - Gigue romillonne.

115 - GLAISIERS DU PROVINOIS, UN METIER, UN LANGAGE - Glaisières du Provinois - Langage des glaisiers - Glaise et toponymie - Jeu de la plaque - Valse "Le dilettantes".

116 - AY SOUS LA REVOLUTION - Famine et crise économique - La garde nationale et la guerre - Nobles et émigrés - Les écoles - La vie religieuse - H. Faillenot, violoniste.

117 - REIMS, DOLEANCES DES VIGNERONS ET PAYSANS - Reims, doléances du bailliage - Plaintes, remontrances et doléances - Etats-Généraux et réformes - Parler champenois - Chant de quête de Mai - Complainte des Bordes.

118 - TROYES, LE CADRAN SOLAIRE - POTERIE A CHAOURCE - Le cadran solaire - Girouettes - La "Gloire-Dieu" - Chaource, un site potier Renaissance - "Champagne-Polka" - Hilaire Faillenot - Sombres et jachères.

119 - GENS DU VOYAGE, THEATRE LAMARCHE-BERTHIER-DHONT - Gérard Berthier, enfant du voyage - Henri Pierre, acteur "étranger" - Marcel Favard - Polka, Mazurka, Valse des Riceys - Conservation du raisin - Coqs de clocher - Circuit de l'Est - Chant de noces - Hoé ! Champenois ! - Super-halette.

120-121 (N° double) - LE TELEPHONE EN LIGNE AVEC SON TEMPS - Le télégraphe optique chappe - Le télégraphe électrique baudot - Le téléphone, le réseau, les centraux - Télécommunication hertzienne - Bercenay-en-Othe - La grève de 1909 - La femme et le téléphone - Mémoire et souvenirs.

122 - PIERRE ET GEORGE LORNE, LABOUREURS AU XVIII* - LOUIS ROUSSELOT FACTEUR RURAL EN 1909 - Pierre Lorne, aubergiste et laboureur en 1785 - Pierre-George Lorne, laboureur en 1795 - Louis Siméon Rousselot, facteur receveur rural, 1909-1935.

123 - GENS DU VOYAGE (II) LES THEATRES POPULAIRES - André Lamarche - Lamberty - Berthier-Lamberti - TNP Lamarche-Lamberty - Lamarche-Berthier - Lamarche - Taburet-Berthier -Berthier-Riga - Lamarche-Berthier-Dhont - Musique : mazurka - P.G. Lorne, laboureur au XVIII* - La corvée des chemins - Facteur-receveur rural.

124 - P.L. PRIEUR DE LA MARNE - LE CALCUL DIGITAL - Une famille de notables de Sommesous - Pierre-Louis Prieur alias Prieur de la Marne - Prieur aux armées de Champagne - Missions aux armées en 1793 - Le déclin politique et l'exil - Calcul digital de Compagnon.

125 - LES EPIS DE FAITAGE - LA SEIGNEURIE DE PALIS - Les épsi de faîtage, collection du Musée de Troyes - Tournage et modelage d'un épi - La seigneurie de Pâlis - Les seigneurs - La justice et les droits - Le château - La bibliothèque - La Révolution et après.

126-127 (N° double) - LE PETIT-FAGNIERE - ADOLPHE JACQUESSON INVENTEUR DE LA CAPSULE - MARTELAGE FORESTIER - Le Petit-Fagnières et la "Rive-Gauche" - L'épopée Jacquesson - Inventions et brevets d'Adolphe Jacquesson - La Maison Jacquesson & Fils - Le vignoble fagniérot - Marteaux et martelage forestiers.

			59		10F	69		10F	85		25F	90 EPUISE			97 EPUISE			104		25F	111		25F	118		25F	125		25F
31		5F	61		10F	70		10F	86		25F	91		25F	98		25F	105		25F	112		25F	119		25F			
45		5F	62		10F				88		15F	92		25F	99 EPUISE			106		45F	113		25F	120		40 F			
			64		10F	73		12F	89		15F	93		25F	100		25F	107			114		25F	121					
55		10F	65		10F	79		15F				94 EPUISE			101 EPUISE			108		25F	115		25F	122		25 F			
57		10F	66		10F	83		12F				95 EPUISE			102		25F	109		25F	116		25F	123		25 F			
58		10F	67		10F	84		12F				96		25F	103		25F	110		25F	117		25F	124		25 F			

BULLETIN DE COMMANDE AU VERSO

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE

CHAMPAGNE

JE M'ABONNE

VEUILLEZ ENREGISTRER MON ABONNEMENT POUR 6 NUMEROS A LA PLUS BELLE REVUE REGIONALE D'ARTS, TRADITIONS, ARTISANATS ET TECHNIQUES DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Madame, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

PROFESSION (facultatif) _____

ADRESSE _____

_____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Règlement à l'ordre de SAFAC joint par
☐ chèque ☐ mandat ☐ CCP 221 R Châlons sur Marne

Date et signature

TARIF 1988/1989

☐ Normal 125 F
☐ Soutien 150 F
☐ Bienfaiteur 300 F
☐ Etranger 165 F

DETACHEZ CE BULLETIN
JOIGNEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ AUJOURD'HUI MEME

126
127

safac

safac Les Grandes Chapelles 10170 Méry s Seine
safac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE

CHAMPAGNE

ABONNEMENT POUR UN AMI

De la part de

M. _____

Adresse _____

VEUILLEZ ENREGISTRER L'ABONNEMENT POUR 6 NUMEROS A LA PLUS BELLE REVUE REGIONALE D'ARTS, TRADITIONS, ARTISANATS ET TECHNIQUES DE CHAMPAGNE-ARDENNE DE

Madame, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

PROFESSION (facultatif) _____

ADRESSE _____

_____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Règlement à l'ordre de SAFAC joint par
☐ chèque ☐ mandat ☐ CCP 221 R Châlons sur Marne

Date et signature

TARIF 1988/1989

☐ Normal 125 F
☐ Soutien 150 F
☐ Bienfaiteur 300 F
☐ Etranger 165 F

DETACHEZ CE BULLETIN
JOIGNEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ AUJOURD'HUI MEME

126
127

safac

safac Les Grandes Chapelles 10170 Méry s Seine
safac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE

CHAMPAGNE

REPRODUCTION TIRAGE LIMITÉ NUMÉROTÉ

JE DESIRE ACQUERIR LES REPRODUCTIONS

☐ PORTRAIT DE Mme DE N.
PAR A.F. ARNAUD 100 F

☐ PORTRAIT DE JEAN HATAT
PAR H. VALTON 100 F

Madame, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

_____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Règlement à l'ordre de SAFAC joint par
☐ chèque ☐ mandat ☐ CCP 221 R Châlons sur Marne

(Seuls les ordres accompagnés du règlement seront pris en compte)

Date et signature

DETACHEZ CE BULLETIN
JOIGNEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ AUJOURD'HUI MEME

safac

safac Les Grandes Chapelles 10170 Méry s Seine
safac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE

CHAMPAGNE

JE COMPLÈTE MA COLLECTION

VEUILLEZ M'ADRESSER LES NUMEROS COCHES D'UNE CROIX

Madame, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

_____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Je suis abonné OUI ☐ NON ☐

Règlement à l'ordre de SAFAC joint par
☐ chèque ☐ mandat ☐ CCP 221 R Châlons sur Marne

ATTENTION certains numéros sont en stock très réduit. Vérifiez que vous avez bien là notre dernière mise à jour.

Envoi franco de port et d'emballage pour la France.

Pour l'Etranger, ajouter 3 FF de port complémentaire par exemplaire. Merci.

Date et signature

DETACHEZ CE BULLETIN
JOIGNEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ AUJOURD'HUI MEME

safac

safac Les Grandes Chapelles 10170 Méry s Seine
safac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne

Charles Collin

CHAMPAGNE

DEFONTSOYES

ON PEUT CHANGER DE LOOK ET RESTER TOUJOURS LE MÊME

CHAMPAGNE CHARLES COLLIN - DEFONTSOYES 10360 FONTETTE Tél. 25 29 60 63

à consommer avec modération

Imprimerie LEDUCQ S.A.

Tous travaux typo et offset

Place Paul Beaufort - 51000 FAGNIÈRES

Téléphone 26.68.36.18

Imprimé en France - Imprimerie Leducq S.A., 51510 Fagnières — Dépôt Légal 3me trimestre 1991 — Directeur de la publication Gilbert Roy — Commission Paritaire n° 53035

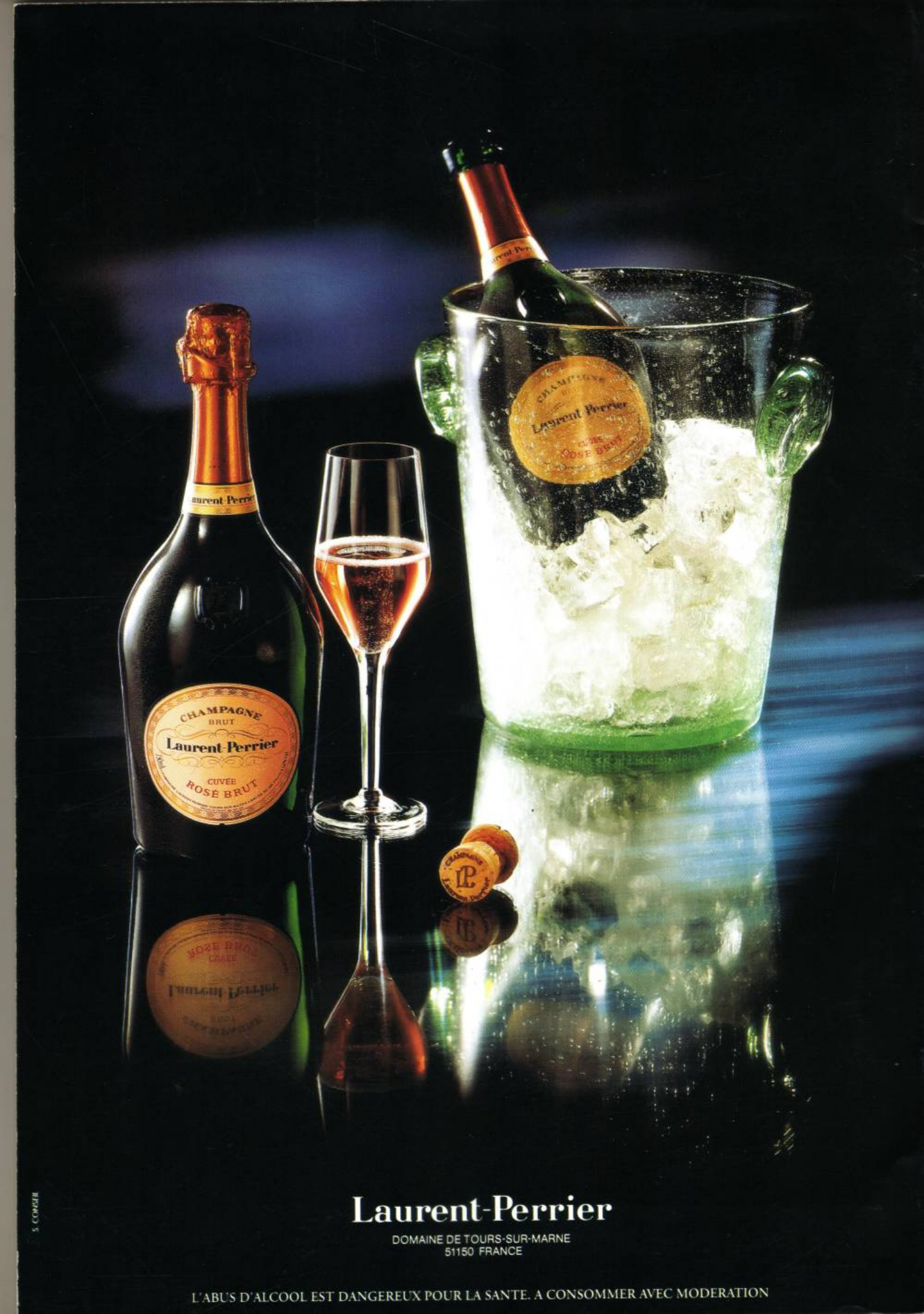
CHAMPAGNE
BRUT
Laurent-Perrier
CUVÉE
ROSÉ BRUT
Laurent-Perrier
DOMAINE DE TOURS-SUR-MARNE
51150 FRANCE
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE. A CONSOMMER AVEC MODERATION
S. COOSER